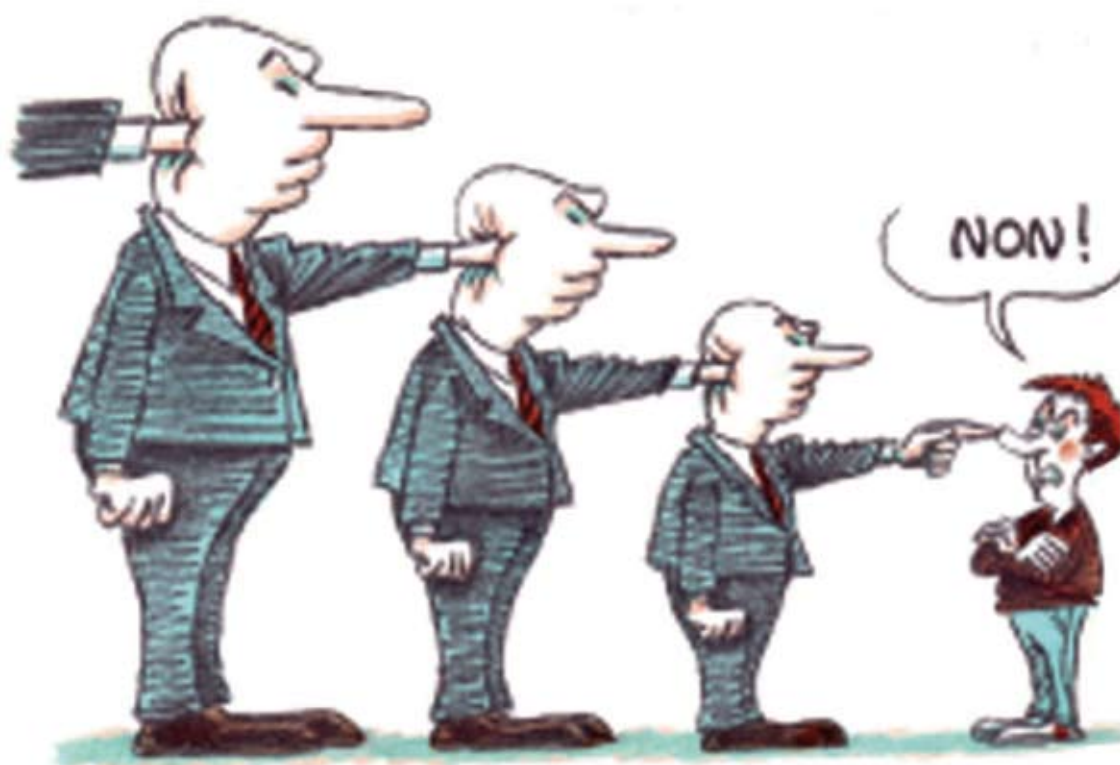


RÉSISTANCES ET DÉSOBÉISSANCES DANS LES SERVICES PUBLICS



Lécroart

ACTES DU COLLOQUE Lyon, 8 et 9 avril 2011

Les dossiers

du
Mouvement pour une Alternative Non-violente

n°7
Novembre 2011
6€





Mouvement pour une Alternative Non-violente – MAN de Lyon

187 montée de Choulans - 69005 Lyon

Tél. : 04 78 67 46 10

Email : man.lyon@nonviolence.fr

Site Internet: <http://nonviolence.fr>

Le Réseau des enseignants du primaire en résistance

Site Internet: <http://resistancepedagogique.org>

Le Mouvement pour une Alternative Non-violente de Lyon et le Réseau des enseignants du primaire en résistance sont à l'origine du colloque « Résistances et désobéissances dans les services publics » qui s'est déroulé les 8 et 9 avril 2011 à Lyon. Ce projet n'aurait cependant pas vu le jour sans la participation des intervenants, la présence des militants du MAN et le soutien des personnes et organisations suivantes. Nous les en remercions tous.

AVEC LE PARRAINAGE DE

José Bové

Stéphane Hessel

Didier Magnin

Philippe Meirieu

Jean-Marie Muller

Albert Ogien

Alain Refalo

Xavier Renou

Elisabeth Weissman

EN PARTENARIAT AVEC

Le Réseau Emploi Formation Insertion - REFI: <http://over-blog.org>

L'association Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui: <http://www.citoyens-resistants.fr>

ET AVEC LE SOUTIEN DE

NON-VIOLENCE

Non-violence XXI,



fonds associatif pour une culture de paix et de non-violence

Site internet: <http://www.nonviolence21.org>



Mairie du 4e arr. de Lyon pour le prêt de la Maison des associations

FRANCE CULTURE, Émission «Les pieds sur terre» du 24/05/11 - Reportage de P. Maucort

Lien: <http://www.franceculture.com/emission-les-pieds-sur-terre-les-desobeissants-du-service-public-2011-05-24.html>

Réalisation et mise en forme : Paola CAILLAT, Guillaume GAMBLIN et Serge PERRIN.

SOMMAIRE

Interventions

Extraits de l'intervention de Jean-Marie Muller	4
Tour d'horizons des résistances - Élisabeth Weissman	8
L'héritage historique des résistances civiles - Guillaume Gamblin	14
De la désobéissance éthique à la désobéissance civile - Alain Refalo	18
Les risques de la désobéissance - Béatrice Arnould	23

Débat

Est-il légitime de désobéir en France ?	27
---	----

Présentation des luttes

Lutte des enseignants du primaire en résistance - André Abeillon	33
Lutte du Réseau Emploi Formation Insertion - Rose-Marie Pechallat	36
Lutte de l'Office National des Forêts - Philippe Berger	39
Lutte des Robins des bois de l'énergie - Dominique Liot	42

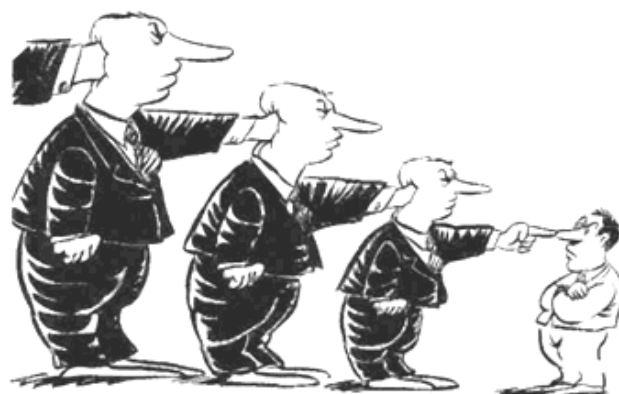
Ateliers

Passage de l'individuel au collectif: les motivations	46
Agir à découvert	48
Faire face à la répression	50
Lien entre les luttes	53

Table ronde

Les syndicats face à la désobéissance civile	55
--	----

Le mot de la fin	59
-------------------------------	----



EXTRAITS DE L'INTERVENTION DE JEAN-MARIE MULLER



PROJECTION DU FILM DE P. VOLSON « LE TEMPS DE LA DÉSŌBÉISSANCE »

Ce téléfilm s'inspire de faits réels survenus en juillet 1942. A cette époque, Nancy est sous l'occupation allemande, et la veille d'une rafle, 7 policiers (les Septs Justes) du service des étrangers iront prévenir et sauver des centaines de juifs de la déportation.

C'est autour de ce thème, que l'on va suivre Edouard Vigne (Daniel Russo) et Lucas Barrois (Martin Lamotte), deux amis d'enfance, qui vont être confrontés au dilemme de l'obéissance ou de la désobéissance face au gouvernement de Vichy. Face à ces choix, la rupture entre les deux amis est inévitable lorsque l'un choisit la résistance et que l'autre penche de plus en plus vers la collaboration.

C'est le 2 février 89 que le journal *Libération* publie un article sur lequel je tombe un peu par hasard et qui avait pour titre « La médaille des justes pour un ancien policier de Nancy ». Et il est dit qu'en effet Pierre Marie qui était le responsable adjoint du service des étrangers donc l'adjoint du commissaire Vignerot, il était âgé de 83 ans, venait de recevoir la Médaille des Justes par l'État d'Israël. Vous savez que la Médaille des Justes est donnée par l'État d'Israël à des non Juifs qui pendant la guerre, pendant l'occupation ont sauvé des Juifs au risque de leur vie. On nous explique dans cet article, qui est très court, qu'en effet Pierre Marie avec ses collègues ont sauvé quelques trois cent cinquante Juifs lors d'une rafle organisée en juillet 42 à Nancy. Je vous lis la conclusion de l'article : « Le préfet qui présidait donc la cérémonie s'est félicité de cet honneur qui rejaillit sur toute la police, même si l'exemple nancéien donne la mesure de ce que les nazis n'auraient pu accomplir dans d'autres villes sans la docilité de certains policiers. »

Le fait majeur, nous le savons bien, c'est que les fonctionnaires de Vichy dans leur ensemble ont obéi aux lois de Vichy, ont cru que le devoir d'obéissance l'emportait sur tout autre, et que tout particulièrement, les policiers ont obéi aux ordres des lois de Vichy. Je voudrais resituer un tout petit peu le contexte par rapport à cela. Le 3 octobre 1940, le Maréchal Pétain signe le texte de loi portant statut des Juifs. Il est publié au journal officiel le 18 octobre et *l'Echo de Nancy*, le 19 octobre, en rend compte en première page. Je veux dire par là que les Nancéiens connaissaient donc en temps réel ce qu'était le statut des Juifs. Et ce qui est remarquable, c'est que ce statut des Juifs est un statut qui s'exprime en termes racistes. Il se trouve que le statut

qui avait été pris par les Allemands quelque temps avant parlait de la religion juive alors que le statut français parle de la race juive. Il est bien précisé : « Nous, Maréchal de France, chef de l'État français, le Conseil des ministres entendu, décrétons : est regardé comme juif pour l'application de la présente loi toute personne issue de trois grands-parents de race juive et de deux grands-parents de la même race, et son conjoint lui-même est juif. » Et évidemment, il va y avoir de nombreuses dispositions qui sont autant d'interdictions faites aux Juifs. Pour dire les choses très rapidement, je dirais que les Juifs vont être tout simplement privés de toute citoyenneté. Cette loi donc est injuste fondamentalement et par principe. Je sais bien qu'il est plus facile de le comprendre aujourd'hui qu'en 1940, encore que... Encore que... Même s'il ne faut pas vouloir projeter les analyses d'aujourd'hui sur la réalité d'hier. Mais quand même, est-ce qu'on ne peut pas se demander : « Comment se fait-il que tous les Français qui ont eu connaissance de ce statut des Juifs n'ont pas d'emblée considéré qu'il s'agissait là d'une injustice radicale, totalement contraire aux principes de la démocratie ? »

C'est Jacques Delarue qui était lui-même policier, qui a été résistant, qui disait finalement que cette loi scélérate aurait dû être d'emblée considérée comme le signal de la désobéissance donné à tous les fonctionnaires. Il précise que cette loi constituait une « monstruosité » juridique qu'auraient dû percevoir les fonctionnaires rompus à l'étude des textes mais que personne ne paraît avoir relevée. Donc l'État français, par ce statut des Juifs, s'allie très clairement sur l'idéologie nationale socialiste allemande.

L'obéissance est considérée comme une vertu qui est fondamentale dans notre société, c'est la vertu du bon citoyen et de nombreuses considérations culturelles ont insisté sur cette problématique. Je voudrais vous lire un texte qui est significatif de la culture de l'obéissance qui prévaut à ce moment-là : c'est le texte de l'évêque de Nancy qu'il publie en octobre 1940. « Quand il s'agit des devoirs qui regardent la patrie, c'est vers le chef qui seul en a les responsabilités que nous devons nous tourner. Le premier devoir c'est l'obéissance au chef, or il y a en ce moment des hésitations sur l'obéissance et à cause de cela, il y a des divisions qui vont jusqu'à la haine entre Français et pourtant aucune hésitation n'est possible, tout pouvoir vient de Dieu. Nous devons tous obéissance, respect, loyauté envers le chef actuel de la France, le Maréchal Pétain. Il est le chef légitime de la France, il est le seul Français qui gouverne la France, la préserve d'un chef étranger, la maintient dans l'unité de la paix et l'oriente vers son relèvement. » Je ne veux pas faire de l'anticléricalisme primaire, mais il faut prendre ce texte pour ce qu'il est. Il est clair que dans son ensemble la société française a cultivé la vertu d'obéissance et il y avait également le culte du Maréchal Pétain. Par ailleurs, *l'Echo de Nancy* est soumis aussi à l'idéologie de Vichy.

Les inspecteurs de police désobéisseurs sont donc au service des étrangers. Ce sont eux qui suivent les Juifs et tout particulièrement ce sont eux qui vont remettre aux Juifs l'étoile jaune. Donc il s'agissait de désobéissance civile même si le terme n'était pas utilisé dans l'article de *Libération*. J'avais étudié certaines actions, certaines campagnes de désobéissance civile qui avaient été faites pendant l'occupation allemande dans les pays scandinaves notamment en Norvège et en Suède et donc j'apprenais, parce que je n'en savais rien, que des policiers français avaient eux-mêmes désobéi aux Allemands, au gouvernement de Vichy. Aussitôt après avoir lu l'article, je me précipite à Nancy et je demande un rendez-vous aux deux inspecteurs de police encore vivants : Pierre Marie et Charles Bouy. Edouard Vigneron était mort depuis déjà quelques années. Donc j'ai rencontré ces deux inspecteurs de police et je leur ai demandé de me raconter leur histoire. Dans le fond, on ne les avait jamais interrogés sur leur résistance non-armée aux lois de Vichy. On sait très bien, n'est-ce pas, que dès la fin de la guerre, les Français ont vécu dans la mythologie de la résistance. A partir du 31 août 1946, tous

les Français avaient été dans la résistance et tous à la limite avaient été dans les maquis. Donc l'idéologie dominante, c'était le résistant armé qui s'opposait aux Allemands. **Alors il y a eu des résistants, quelques uns, très peu. Mais justement la plupart des Français ont accepté d'obéir, j'allais dire ont « collaboré » non pas par idéologie, le nombre des Français collaborateurs a été très limité, mais ils ont obéi par habitude, par indifférence, par peur probablement, par manque d'imagination aussi. Et c'est cela qui a fait la force de l'occupation.** Donc ils m'ont raconté comment en effet cela leur était apparu comme une question d'évidence de ne pas collaborer... Tout d'abord quand ils avaient dû remettre l'étoile jaune aux Juifs de Nancy, ils avaient été véritablement écoeurés. Pierre Marie me disait : « Nous ne supportons pas que ces Juifs soient traités comme des bêtes. »

La rafle du Vel d'hiv a lieu à Paris les 16 et 17 juillet 1942. Quatre mille cinq cents policiers français participent à la rafle. Il y avait eu un accord entre les autorités allemandes, le gouvernement français et les autorités de la police. Des consignes avaient été données aux policiers : arrêter les Juifs sans se poser de questions sur le bien fondé de l'ordre qui leur a été donné. Dans un premier temps, en 1942, ce fut en quelque sorte un compromis entre le gouvernement français et l'autorité allemande ; il ne s'agit de l'arrestation que des Juifs étrangers. Un Nancéien de Paris téléphone au commissariat central de Nancy pour avertir les inspecteurs qu'il y a cette rafle à Paris et qu'il se pourrait bien que ça se fasse aussi dans d'autres villes dont Nancy. Effectivement la veille, E. Vigneron et ces collègues apprennent que la rafle doit se faire à Nancy. Ils décident donc de refuser d'obéir et donc de prévenir l'ensemble de la communauté juive étrangère. J'ai eu l'occasion lors mes séjours à Nancy de rencontrer, j'allais dire « des survivants de cette rafle », c'est-à-dire des Juifs d'origine étrangère qui ont été sauvés par E. Vigneron et les autres inspecteurs. Ils étaient tous contents d'expliquer comment ça s'était passé. On considère que tous les Juifs ont été prévenus donc trois cent cinquante, c'est beaucoup, il a fallu faire vite. Certains ont pensé qu'ils ne risquaient rien et malgré l'avertissement sont restés en pensant qu'ils allaient peut-être aller dans des camps à l'étranger mais que leur situation ne serait pas particulièrement pire qu'en France. Le chiffre que j'ai pu établir est de trente-trois arrestations : onze hommes et vingt-deux

femmes. Par ailleurs, il y a eu quinze enfants qui ont été arrêtés mais qui n'ont pas été déportés. Tous les Juifs arrêtés ont été conduits à la prison centrale de Nancy, puis à Drancy et déportés à Auschwitz. Aucun n'est revenu. Les enfants ont été confiés à L'Union Générale des Israélites de France (UGIF).

Bien sûr, les inspecteurs de police prenaient des risques considérables. Le commissaire central Coissard ignorait tout de leur attitude. Le gouverneur allemand de Nancy a tout de suite pensé à la complicité des inspecteurs de police et est venu rencontrer le commissaire central afin de lui demander des comptes. Le commissaire Coissard, qui ignorait tout, a eu le réflexe tout à fait remarquable, le sang froid extraordinaire d'expliquer au gouverneur allemand que si les Juifs s'étaient cachés cette nuit-là, c'est parce qu'en effet ils avaient été prévenus par les Juifs de Paris et que c'est la solidarité entre les Juifs qui a fait qu'ils ont pu échapper à la rafle. Est-ce que le gouverneur allemand a été convaincu ? On peut en douter. Contrairement au film, E. Vigneron n'est pas arrêté le lendemain, aucun inspecteur n'est arrêté. Comment expliquer cette impunité des inspecteurs ? Je pense que finalement il était plus facile pour les autorités allemandes de Nancy de dire à leurs supérieurs que si la rafle avait échoué c'était à cause de la solidarité des Juifs plutôt qu'à cause de la complicité des policiers. Ils étaient responsables des policiers français et non pas des Juifs en quelque sorte et ça aurait été pour eux un formidable aveu d'échec que de reconnaître que les policiers avaient eux-mêmes organisé l'échec de la rafle. Par ailleurs, s'ils avaient emprisonné les sept inspecteurs de police, c'était quelque part dangereux pour l'opinion publique nancéienne, peut-être d'ailleurs que d'autres policiers se seraient solidarisés et puis c'était là encore reconnaître quelque part un échec extraordinaire de l'occupation. Donc je pense que sans se faire d'illusion les autorités allemandes ont pensé qu'il était certainement plus intelligent de ne pas arrêter les inspecteurs de police.

Il reste que cependant E. Vigneron a été arrêté lui à deux reprises, non pas en lien avec la rafle mais avec le fait qu'il fournissait de faux papiers, de fausses cartes d'identité. Il est donc arrêté une première fois le 19 août 1942. Un agent de la Gestapo lui présente une fausse carte d'identité qu'il avait établie et remise à un Juif nancéen. E. Vigneron reconnaît les faits. Il est condamné à trois mois de prison, une peine étonnamment clémentine. Il est libéré le 27 novembre 1942. Mais évidemment il a été révoqué et

ne retrouve pas son poste de commissaire. Deuxième arrestation le 10 mai 1943. Il est dénoncé et accusé d'avoir remis une carte d'identité à un Français, membre des services de renseignements. Finalement, aucune charge ne pourra être retenue contre lui et il sera relâché le 19 août 1943.

Vigneron sera réintégré après la guerre le 8 décembre 1944. On lui donnera la Légion d'honneur et il est intéressant de lire le discours du Préfet qui dit qu'il a toujours bien respecté la loi pour défendre l'ordre. Il n'a pas fait allusion à sa violation de la loi pour pouvoir respecter le droit... **La Médaille des Justes remis aux policiers désobéisseurs a permis qu'enfin leur action soit véritablement reconnue. On leur remettra la Légion d'Honneur après la Médaille des Justes.** Ils n'avaient pas reçu la Légion d'honneur jusqu'alors parce que leurs actions de désobéissance avaient été totalement ignorées. Je crois qu'on peut dire que, tout compte fait, sauver un Juif était plus important pour la résistance que tuer un Allemand, d'autant que tuer un Allemand était très dangereux car cela risquait fort de provoquer la répression.

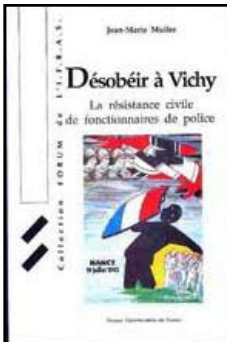
Lorsqu'il y a eu la remise de Médaille des Justes à Charles Bouy, le second inspecteur de police était encore vivant. Le Préfet Erignac qui était alors Préfet de Meurthe-et-Moselle a prononcé un discours. Nous étions dans la grande salle d'honneur de la Mairie de Nancy et j'avoue que j'étais dans l'admiration d'écouter un Préfet de la République faire l'éloge de la désobéissance : « C'est un hommage rendu au courage mais surtout à la lucidité. Au courage contre la passivité, la docilité et l'obéissance aveugle. Dans l'histoire des hommes et des nations, de tous les hommes et de toutes les nations, nous savons bien que des monstres existent. Mais nous savons aussi qu'ils sont trop peu nombreux pour être véritablement dangereux et que le danger vient en réalité des hommes et des femmes ordinaires, de chacun d'entre nous, prêts à croire et à obéir sans discuter. Nous devons nous méfier de ceux qui cherchent à nous convaincre autrement que par la raison. Et puisqu'il est difficile de distinguer les vrais et les faux prophètes, ne suivons pas les prophètes. Il me semble aussi que c'est une réponse à la question que se posent ou doivent se poser, ou que devraient se poser tout ceux qui comme moi ont des responsabilités dans l'État. »

Erignac ne veut pas simplement honorer ceux qui ont agi dans le passé, il introduit cette problématique aujourd'hui :

« Qu'aurions-nous fait ? Que ferions-nous ? Que ferons-nous si des événements que je n'ai pas connus pour des raisons d'âge venaient à se reproduire ? » « **Qu'aurions-nous fait ? Que ferions-nous ? Que ferons-nous ?... » Je crois que c'est tout de même exceptionnel qu'un préfet honore ainsi la désobéissance.**

Je crois que la conclusion provisoire, c'est qu'il devrait être dans la déontologie de tous les fonctionnaires qu'ils doivent obéir aux ordres légaux, conformes aux exigences de la justice et de la morale et qu'ils doivent désobéir à toutes les lois peut-être légales mais illégitimes qui cautionnent l'injustice.

Légalité ne vaut pas légitimité. Et il est de l'honneur des fonctionnaires de désobéir aux lois lorsqu'elles cautionnent l'injustice. La fonction de la loi c'est précisément de garantir la justice et en ce sens-là elle mérite l'obéissance, mais lorsque la loi au lieu de garantir la justice cautionne l'injustice, alors elle mérite la désobéissance des citoyens.



Jean-Marie Muller est un membre fondateur du MAN, il en est aujourd'hui un porte-parole national.

Philosophe et écrivain, il a écrit de nombreux livres qui sont reconnus comme des livres de référence sur la non-violence. Concernant notre sujet, il est l'auteur de *Désobéir à Vichy, la résistance civile des fonctionnaires de police* ainsi que de *L'impératif de désobéissance. Fondements philosophiques et stratégiques de la désobéissance civile*.

Il a animé de nombreuses sessions de formation à la non-violence dans de nombreux pays à l'invitation des mouvements de défense des droits humains.

OBJECTION DE CONSCIENCE

L'objection de conscience est fondée sur « la conviction que tout être humain a le droit - ou même le devoir - d'obéir à sa conscience plutôt qu'à l'autorité politique en cas de conflit entre les deux [...] ». »

Il y a objection de conscience chaque fois qu'un individu refuse de se soumettre à une obligation légale pour des motifs de conscience, quelle que soit la nature de cette obligation.

Le mot « conscience » renvoie d'abord à quelque chose d'individuel. Même si des milliers de personnes adoptent, vis-à-vis d'une loi donnée, une même attitude d'objection de conscience, ce n'est jamais que la conjonction de milliers d'attitudes individuelles.

Extraits de l'article « *Qu'est-ce que la désobéissance civile ?* » de Christian MELLON - ANV n°108

DÉSOBÉISSANCE CIVILE

La désobéissance civile est une forme d'action non-violente par laquelle les citoyens, ouvertement et délibérément, transgressent de manière concertée une (ou plusieurs) loi (décret, règlement, ordre émanant d'une autorité légale) en vigueur, dans le but d'exercer soit directement soit indirectement (par l'appel à l'opinion publique) une pression sur le législateur ou sur le pouvoir politique, pression visant soit la modification de la loi transgressée soit la modification d'une décision politique [...]

Dans la désobéissance civile [...], la considération des effets de l'acte est essentielle. [...] Pour obtenir des résultats, il faut s'organiser, se donner des objectifs réalistes, analyser la situation, créer un rapport de force.

Extraits de l'article « *Qu'est-ce que la désobéissance civile ?* » de Christian MELLON - ANV n°108

TOUR D'HORIZON DES RÉSISTANCES

PAR ÉLISABETH WEISSMAN



Merci de m'avoir invitée à parler de résistance dans ce colloque organisé par le Mouvement pour une Alternative Non-violente. Mais avant de vous parler de résistance et de cette enquête que j'ai faite auprès de ceux qui résistent contre le démantèlement des services publics, je vais devoir vous parler de violence. Car ce qui se passe en ce moment dans notre pays à travers le démantèlement des services publics, n'est que violence.

Cette violence s'appelle **RGPP**, Révision Générale des Politiques Publiques, qu'on appelle en langage technocratique « modernisation de l'action publique » et en bon français « démantèlement de nos institutions publiques ». Elle est une atteinte à l'État de droit, l'État de droit se définissant par sa capacité à assurer à tous égalité d'accès aux biens sociaux et collectifs constitutionnels, accès aux droits élémentaires : le droit aux prestations sociales, droit à l'éducation, droit à la réinsertion économique, à la sécurité de l'emploi, à l'autonomie du travailleur face à son employeur, ce qui jusqu'alors définissait notre modèle social hérité du programme du CNR, Conseil National de la Résistance.

Il suffit d'exposer cette violence pour comprendre la résistance qu'elle suscite, résistance non violente.

Durant toute l'année que j'ai passée pour mener mon enquête aux quatre coins du pays et dans différents services publics tels que l'Éducation nationale, la Poste, Pôle emploi, EDF, l'Office national des Forêts, la Police, les services hospitaliers psychiatriques, (et que j'actualise en permanence) je n'ai entendu et n'entends toujours qu'une même colère contre la violence de ce rouleau compresseur.

- Violence qui **démantèle** tous nos services publics, qui ferme les maternités, les classes, les bureaux de poste, les tribunaux, les commissariats, les dessertes sncf, les agences edf et aussi les agences pôle emploi, qui disloque l'aménagement du territoire

- Violence de ce rouleau compresseur qui **supprime** des effectifs de manière tellement technocratique que la cour des comptes elle même s'en est émue : les syndicats avancent le chiffre de 300.000 d'ici à 2012

- Violence de ce rouleau compresseur qui **privatise**, externalise les activités qui jusque là relevaient des fonctions régaliennes de l'État et qui entraînent une atteinte à l'égalité d'accès et à la continuité territoriale des services publics

- Violence de ce rouleau compresseur qui **marchandise** ce qui reste des services publics, leur imposant un changement radical de paradigme : ce n'est plus l'intérêt de l'utilisateur qui est au cœur du métier, c'est l'intérêt du marché, le marché étant donné comme la forme d'organisation optimale des activités humaines. Ce qui suppose faire du chiffre pour les agents, dégager des marges à EDF, à la Poste. Même les forestiers sont mis en demeure de surexploiter la forêt, pour compenser le désengagement de l'État. Demain peut être ce qui reste de la forêt sera-t-elle payante pour aller s'y promener ?

Or un service public, n'est pas fait pour dégager des gains mais pour donner accès à des biens sociaux et collectifs que seule la puissance publique précisément parce qu'elle est désintéressée, peut garantir.

- Violence de ce rouleau compresseur qui **manage** à travers une rationalité technocratique construite autour des indicateurs de performance, d'objectifs à atteindre, qui se réalise par une mise en concurrence de tous contre tous, l'individualisation des parcours professionnels et des rémunérations à travers la systématisation des évaluations, la remise en cause des solidarités d'équipes. La fermeture des écoles de métier, qui étaient ces lieux de transmission du savoir faire.

Outil principal de ce management : les primes. Elles sont un outil de désagrégation sociale, la guerre de tous contre tous, compris

les préfets, les bons et les mauvais.

● Violence de ce rouleau compresseur qui **instrumentalise** les agents à des fins sécuritaires et liberticides. C'est le cas des policiers, des psychiatres, des conseillers de pôle emploi.

Les policiers doivent cibler des populations sur injonction de circulaires raciales émanant du gouvernement, fait inédit depuis la seconde guerre mondiale et maintenant ils font les halls d'immeubles.

Les psychiatres dénoncent la « nuit sécuritaire » qui s'est abattue sur la psychiatrie : on ne connaît plus que l'enfermement, la contrainte, dans une approche de la folie qui fait de tout malade psychiatrique non plus une personne en souffrance qu'il faut soigner, mais un criminel en puissance qu'il faut punir. On élimine la présence humaine soignante au profit des actes protocolisés, technocratiques c'est-à-dire décidés à l'avance par des experts en gestion.

On instrumentalise les agents de Pôle emploi mais aussi les enseignants pour faire la chasse aux sans papier (utilisation des lampes UV pour les papiers, base élève).

● Violence de ce rouleau compresseur qui **formate** les esprits puisqu'elle passe par une propagande d'état qui tord les mots, abuse les mots et nous abuse. Elle consiste à faire croire aux gens que ces transformations/modernisations sont inéluctables, qu'il faut être moderne, qu'il faut faire mieux avec moins et que si les gens se suicident, c'est parce qu'ils n'étaient pas aptes au changement.

Pour résumer, le démantèlement des services publics est une **violence faite à l'homme**. A l'utilisateur bien sûr, mais à l'agent empêché de remplir sa mission de service public, de soin, d'aide, d'entraide, de conseil, d'écoute et d'accompagnement, dépossédé de son savoir faire, de l'histoire de son métier, de sa culture d'entreprise qui était transmise par les anciens, tout ce qui fait lien, corps et qui faisait leur fierté. Un policier m'a parlé d'insulte à son métier, un autre m'a dit : « Commencez à comprendre, c'est désobéir ».

Il lui faut désormais fiché, évaluer, dénoncer, radier, enfermer. C'est pourquoi l'on peut dire que cette souffrance du démantèlement est une violence éthique.

Ethique, parce qu'elle place le sujet qui agit, devant la question de l'autre. Or cette organisation technocratique agit sur la relation à l'autre. C'est une relation parasitée par la

relation marchande, voire même carrément empêchée par l'impossibilité même de rencontrer l'utilisateur, lorsque par exemple à Pôle emploi, le contact physique est remplacé par le téléphone et en plus dans un temps imparti. Plus le temps de parler à l'autre, de l'écouter, de le regarder, de lui sourire. Jean-Paul Delevoye, dans son rapport en tant que médiateur sur l'état de la France, parle de « crise du regard » pour évoquer cette déshumanisation en marche. J'utiliserai en ce qui me concerne la « métaphore du visage », pour évoquer la « rencontre empêchée », à la lumière de ce qu'en dit le philosophe Lévinas qui a écrit de très belles choses sur le visage, où se révèle, dit-il, la rencontre avec l'autre et la responsabilité qui s'en dégage et dont chacun peut se sentir investi.

Et c'est cette part de lui-même que l'agent reconnaît aussi en l'autre, qui le fait se révolter, résister et désobéir.

TOUS NE RÉSISTENT PAS

Alors, bien sûr direz-vous, tous ne résistent pas. Il y a des tas de raisons, des tas de résistances à la résistance.

● **On obéit en effet par servitude volontaire** : parce qu'on escompte quelques miettes du festin, et l'on devient un de ces petits tyranneaux, dont parle La Boétie.

● **On obéit parce qu'on a peur** : du vide, de l'exclusion et des sanctions.

● **On obéit parce qu'on baisse les bras** : l'organisation du travail peut être à ce point déstabilisante comme à Pôle Emploi, qu'elle parvient à obtenir l'adhésion des agents.

● **On obéit par « acrasie »** : un comportement que Christophe Dejours définit comme : « une sorte de défaillance de la volonté » entre ce qu'on sait qu'il faudrait faire mais qu'on ne fait pas et qui fait qu'au final, on... lâche !

● **On obéit aussi parce qu'on n'est pas en condition économique de pouvoir désobéir.**

● **On obéit enfin et surtout parce qu'on est abusé par la propagande.** La naturalisation de la compétition, c'est comme ça, c'est la vie.

● **Enfin, on obéit parce qu'on se replie sur une position de victime** à l'invitation même de l'entreprise qui à travers cette invention géniale des risques psychosociaux recycle **la souffrance en la faisant traiter**

par les psys.

En gros, cela consiste à manier la compassion : « vous souffrez, vous avez du mal avec les réformes, parlez pour vous soulager, on va vous écouter ! ». On transforme l'agent en victime de sa fragilité psychique, on recycle sa plainte et on la pervertit puisqu'on la dépolitise : ce n'est pas l'organisation du travail qui est en cause, c'est le salarié qui est fragile.

● **On obéit faute d'avoir pu trouver au sein de l'entreprise un collectif** susceptible de collectiviser et de politiser cette souffrance et de replacer la question du travail au centre de la vie professionnelle. Le passage en résistance dépend donc de la possibilité qu'auront eu les agents de pouvoir se dire à un moment donné, « **que cette souffrance qu'ils vivent au travail, ne vient pas seulement de ce qu'on leur fait, mais de ce qu'ils n'arrivent pas à faire quelque chose de ce qu'on leur fait** ». On peut analyser le suicide comme étant cette souffrance de l'impuissance, ultime résistance que l'on paye de sa personne.

Le problème est que l'employeur a trouvé, lui, comment régler le problème avec cette invention géniale que sont **les risques psycho-sociaux**.

Les entreprises aujourd'hui se sont lancées dans le recyclage ou le blanchiment de la souffrance, créant un nouveau marché très porteur de cette souffrance au travail : le marché des risques psycho-sociaux. En transformant l'agent en victime de sa fragilité psychique, en naturalisant sa souffrance, on déplace les responsabilités du management sur le salarié : si le salarié craque, ce n'est pas l'organisation du travail qui est en cause, ni la perte de sens, ni la dénaturaison de son travail, c'est lui qui est fragile. On lui offre une heure de massage comme à EDF sur les plates formes commerciales ou un stage de gestion du stress au guichet comme à Pole emploi : on le dirige vers des psys qui auront pour fonction d'écouter sa plainte et de le remettre sur pied. Il faut savoir que 4000 psychologues et psychanalystes sont aujourd'hui au service des entreprises pour écouter la souffrance des salariés.

Souffrir ou agir ? La question du collectif est primordiale dans le passage à la résistance. Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, notamment dans les médias, la désobéissance et la résistance ne sont pas des actes individuels se posant en alternative à l'action syndicale,

ils en font partie, ils ont besoin de la force dynamisante et protectrice du syndicat pour se mettre en acte.

CEUX QUI RÉSISTENT

Je vais vous parler maintenant de **ceux qui résistent. Mais il faut au préalable bien distinguer ceux qui résistent sans le dire et ceux qui résistent en le proclamant, à savoir les désobéisseurs.**

Résistance et désobéissance sont un refus d'obtempérer à des ordres, à des règlements, à des directives jugés iniques, injuste, liberticides, attentatoires à l'intérêt général, aux valeurs d'égalité et de solidarité républicaines.

Certaines des actions de résistance s'exercent de manière souterraine, sans se dire : ce sont toutes ces « micro-résistances », inservitudes volontaires ou indocilités réfléchies pour emprunter au vocabulaire de Foucault, qui consistent à freiner, saboter, bloquer ou subvertir les directives par des stratégies adaptées, qui même si elles ne se proclament pas sont décidées collectivement. Toutes ces actions enrayent « la machine à casser le service public ». Car là où réside toute la force des résistances, c'est que le pouvoir a absolument besoin de la collaboration de ses agents. Or lorsqu'ils résistent ou désobéissent, de toute façon, ils ne collaborent pas. Voir l'embarras avec les évaluations dans l'éducation nationale.

Autre chose est la désobéissance, déclinaison dans le monde professionnel du principe de la désobéissance civile, qui elle, a pour objectif de se dire ouvertement. Ce sont des résistances revendiquées haut et fort.

Autrement dit, dans tous les cas, on ne fait pas ou on fait autrement. Dans un cas, on ne le dit pas, dans l'autre on le dit.

Exemples de résistances au quotidien :

Si on réfléchit à la nature des résistances, elles s'organisent toutes autour de trois idées très fortes :

- le refus de se soumettre à la pression du chiffre
- le refus de se soumettre à la pression du temps
- le refus de servir d'agents de répression ou d'agents de fichage de la population

Ils résistent aux chiffres, ils rusent.

Par exemple dans **la Police**, certains policiers vont refuser de verbaliser et d'interpeller à tout va sans discernement, malgré les objectifs fixés (« Ce matin tu me feras 10 Afghans, 6 ceintures et 3 conduites en état d'ivresse ») ou alors ils inventent des stratégies pour empêcher les expulsions : il arrive que certains fassent volontairement des erreurs de procédure pour rendre impossible une expulsion.

A **Pôle emploi** : pour éviter les radiations intempestives, lesquelles non seulement plongent les demandeurs au fond du trou mais permettent au gouvernement de dégonfler les statistiques du chômage, les agents « bricolent », ils mentent, ils ne convoquent pas, inventent des entretiens qui n'ont pas eu lieu.

Ce qui SE compte ne sera pas plus important que CE qui compte.

Ils prennent leur temps, du temps humain

Le temps est devenu aujourd'hui un concept absolument contraire au « cour-termisme » technocratique, managérial et néo-libéral. Donc prendre du temps de manière tout à fait consciente et intentionnelle, c'est hautement subversif, c'est un défi lancé au management.

Prenons l'exemple de Pôle emploi :

Quand ils répondent au numéro unique, qui est la plate forme téléphonique, ou lorsqu'ils sont à l'accueil, ils refusent d'obtempérer à la contrainte de temps : ils ne respectent pas les 5 minutes maximum par demandeur. Ils prennent leur temps, sorte de grève du zèle, mais dans le but de servir le demandeur. Une nouvelle question se pose pour eux de la résistance à l'entretien unique d'inscription (EID) où un seul conseiller fait tout, y compris de l'indemnisation, et dans un temps plus court alors qu'ils n'ont pas été formés. Certains refusent de partir en formation au motif que c'est une formation au rabais. « Vous voulez nous former ? Donnez nous le temps qu'il faut. »

En psychiatrie : toute pratique psychiatrique est fondée sur l'accueil et l'écoute du sujet.

Là encore plus qu'ailleurs, la résistance des infirmiers consiste à assurer temps et présence auprès du patient. Une jeune infirmière me racontait qu'elle s'était faite rappeler à l'ordre parce qu'elle parlait trop aux patients : « Vous faites perdre du temps au service, vous travaillez trop sur le transfert ».

Certains infirmiers psychiatriques refusent de mettre les patients hospitalisés d'office systématiquement en chambre d'isolement et en contention et prennent le temps de parler, des psychiatres tiennent tête dans le secret de leur cabinet aux injonctions des préfets qui refusent d'accorder des sorties d'essais aux patients hospitalisés d'office.

Ils refusent le fichage

Les enseignants/directeurs refusent de renseigner le fichier base élèves, des psychiatres refusent l'enregistrement des données psychiatriques de leurs patients en alliance avec les familles.

En fait, quand on y réfléchit bien, qu'est-ce que font tous ces gens ? Ils revendiquent de faire leur métier, ils refusent de se laisser déposséder de leur savoir-faire.

Ce sont par exemple les magistrats qui refusent d'appliquer sans discernement la peine automatique dite des peines planchers, autrement dit qui les oblige à juger l'acte et non l'homme, c'est la remise en cause de l'individualisation de la peine.

Ce qui m'amène à dire que dans ce contexte d'absolutisme gestionnaire comptable et répressif, **faire son métier aujourd'hui, rien que ça, c'est déjà désobéir.**

Les actions de résistance sont des **contre-conduites conscientes et intentionnelles**, qui peuvent entraîner des représailles pour absence de résultats, mais qui n'exposent pas ouvertement aux sanctions, puisque les agents ne proclament pas leur action. Elles enrayent le rouleau compresseur mais elles ne sont pas un défi à l'autorité comme l'est la désobéissance.

LA DÉSOBÉISSANCE, ELLE, EST POLITIQUE

Elle a pour objectif de se proclamer, puisque l'objectif est non seulement de contester mais de vouloir créer un rapport de forces sur le pouvoir décisionnaire de nature à modifier une prescription légale ou règlementaire jugée injuste ou indigne. Elle se proclame : elle est une forme d'action non-violente par laquelle les fonctionnaires transgressent ouvertement et délibérément, de manière concertée et collective, règlements et directives.

Un acte de désobéissance civile peut être caractérisé par six éléments, on en trouve la définition notamment chez John Rawls dans sa théorie de la justice : 1) Une infraction consciente et intentionnelle 2) Un acte public 3) Un mouvement collectif 4) Une action non violente 5) L'abrogation de la norme contestée 6) Enfin, l'exposition aux sanctions, lesquelles sanctions vont devenir un outil de lutte.

a) Les enseignants : le mouvement le plus structuré

Je laisserai à Alain Refalo le soin d'exposer la situation à l'éducation nationale, je me contenterai juste de dire que c'est le mouvement de désobéissance le plus structuré. En refusant l'aide personnalisée mais plus encore les évaluations et le fichage, ils agissent sur le nerf de la guerre, ils s'attaquent à la colonne vertébrale de la réforme néolibérale engagée sur l'école. En refusant de faire passer les évaluations, les enseignants repoussent l'attaque idéologique de cette imposition du marché qui doit former les enfants dès le plus jeune âge à organiser leur vie autour de la concurrence.

b) Désobéissance chez les forestiers

Refus de surexploiter la forêt sur consigne présidentielle pour compenser le désengagement financier de l'Etat : les forestiers freinent le martelage, qui consiste à marquer les arbres destinés à la coupe. Ils ne couperont pas un chêne à 100 ans, alors qu'il peut encore vivre 50 ou 100 ans : le temps des forestiers est un temps immémorial, ils récoltent le fruit du travail des anciens, ils comptent bien aussi travailler pour les générations à venir. « Quelle forêt allons-nous laisser à nos enfants ? » disent-ils. Ils bloquent les ventes de bois. Ils bloquent la chaîne d'alimentation des informations : les agents forestiers refusent de faire remonter

la comptabilité analytique de leurs activités ou ils bloquent les fiches de martelage. Mais ils ont abandonné le mot martelage pour rentrer dans le vocabulaire plus classique de la grève du zèle.

c) **Désobéissance des agents EDF qui rétablissent le courant** dans les foyers démunis privés d'électricité et de gaz : ce sont ceux que l'on appelle les Robins des Bois, émanation de la CGT. On estime à 7 millions le nombre de personnes en précarité énergétique.

d) **Désobéissance proclamée aussi à Pôle emploi** ou des agences entières ont déclaré qu'elles ne passeraient pas les papiers des demandeurs d'emploi sous la lampe UV, estimant qu'ils n'étaient pas des auxiliaires de police.

e) **A ma connaissance, je n'ai repéré qu'un seul cas de désobéissance individuelle qui relève plus de l'objection de conscience.**

Ainsi ce policier de Metz qui raconte comment il en est arrivé à désobéir en allant prévenir les familles qu'elles allaient être expulsées : « Je me souviens d'une famille de moldaves, quand je leur ai dit qu'ils allaient devoir partir, tout quitter, j'ai vu le gamin faire son sac : vous savez ce qu'il a pris ? Ses cahiers ! Il a tout laissé, sa nintendo, son ballon, mais il a pris ses livres et ses cahiers. Quand je suis rentré chez moi, j'ai dit à ma femme : « Mais quel boulot de merde je fais ! C'est plus possible de supporter ça. Vous savez, des choses comme ça, on ne peut pas les oublier, ça ne peut pas laisser indifférent ou alors on n'est plus des humains ! » C'est à partir de ce moment qu'il a décidé qu'il préviendrait les familles avant qu'elles ne soient raflées.

f) Enfin il y a des résistances symboliques

- Ce sont les chercheurs du CNRS qui reversent leur prime d'excellence à l'ensemble de leur équipe,
- Les proviseurs qui renvoient leurs palmes académiques, l'appel des 47,
- Les agents EDF qui refusent de manger la galette des rois que leur impose la direction...

La désobéissance est-elle en passe de devenir un nouveau logiciel de lutte ?

Ni concurrentielle, ni substitutive de l'arsenal classique de lutte, la désobéissance est complémentaire. Mais surtout, elle arrive comme un ultime recours : « Nous avons tout essayé, et ça ne sert à rien ». Pourquoi ? Parce que nous vivons un moment clé de transformation du paysage des forces sociales en France. Pour la première fois dans l'histoire de notre V^{ème} République finissante, un gouvernement de « droite extrême » a fait le choix - payant jusque là -, de passer en force, de minorer et d'ignorer les manifestations de masse, les référendum, les appels et pétitions en tous genres, de refuser ou de contourner les négociations et de bafouer quotidiennement le droit, la démocratie et nos institutions. On ne négocie plus, les syndicats sont réduits à n'être que les partenaires sociaux d'une concertation bidon. On ne négocie plus mais au pire « on explique ». Avez-vous remarqué combien le peuple de France était bête à entendre nos élites qui sans cesse nous répètent que si nous sommes récalcitrants, c'est que nous n'avons pas compris, donc qu'ils nous ont mal expliqué !

Donc d'un côté une **violence d'Etat** et de l'autre un **syndicalisme affaibli** par la précarisation et l'individualisation du salariat, voulant éviter l'affrontement avec le pouvoir et voulant surtout éviter d'aller sur le terrain politique. Autant dire que la désobéissance dans ce contexte apparaît comme une autre forme possible de lutte, un nouveau logiciel plus adapté à la radicalité du moment.

Restent que les directions syndicales gardent leur distance vis-à-vis des mouvements de désobéissance : elles soutiennent les désobéisseurs lorsqu'ils sont sanctionnés mais n'appellent pas à la désobéissance. Pourtant quasiment tous les désobéisseurs se recrutent parmi les syndicalistes, notamment SUD et CGT et ce sont ceux qui en général ne sont pas partisans d'un syndicalisme de pacte social ou de co-gestion de la crise.

Pourquoi cette frilosité des directions syndicales ? Méconnaissance et cliché ? Peur de l'illégalité ?

Ne pas opposer action syndicale et désobéissance

Concernant les rapports difficiles avec le syndicalisme, le risque est permanent de tomber dans un discours anti-syndical.

J'ai été frappée de constater à l'occasion

de presque toutes mes interviews combien les journalistes étaient avides de recueillir de ma part une parole anti-syndicale sur le mode : les syndicats sont dépassés, démodés, vive la désobéissance ! J'y vois l'expression inconsciente d'un anti-syndicalisme et peut-être même une tentative d'appliquer au domaine de la lutte, la posture de l'individualisme néo-libéral.

CONCLUSION

Au poste d'observation qui est le mien, je conclurai par ce constat :

- Ces phénomènes existent, ils sont loin encore d'être majoritaires, mais n'en sont pas moins révélateurs d'un renouveau des modes opératoires de lutte.

- Peut-être les désobéisseurs sont-ils en train d'inventer un nouveau type de militant : le « travailleur citoyen résistant » et de révéler du même coup la difficulté des forces politiques et sociales à prendre en charge ces graves questions de civilisation.

Elisabeth Weissman est journaliste et auteure de plusieurs ouvrages dont *La désobéissance éthique*.

A partir d'une enquête de terrain, ce livre témoigne de la souffrance des fonctionnaires et agents d'Etat face à la politique de déconstruction des services publics. Elle met en lumière leurs diverses stratégies de résistance (désobéissance collective proclamée, opposition souterraine, insoumission...) pour lutter contre la dénaturation de leur métier et défendre leur éthique professionnelle.

Elisabeth Weissman porte un regard critique sur le contexte actuel et en offre une lecture politique.



L'HÉRITAGE HISTORIQUE DES RÉSISTANCES CIVILES

PAR GUILLAUME GAMBLIN

UN DÉTOUR PAR LE PASSÉ

Avant de nous lancer complètement dans cette journée de rencontre sur les désobéissances aujourd'hui dans les services publics, un petit détour historique peut s'avérer intéressant. Comment le passé peut-il nous éclairer sur le présent ? Y a-t-il eu des antécédents dans notre histoire aux désobéissances que nous connaissons aujourd'hui ? Dans quelles circonstances ? Que pouvons-nous tirer de ces expériences ?

Pas d'amalgames

Il faudra cependant faire attention durant ce détour historique à ne pas faire d'amalgames ou de raccourcis trop faciles entre des situations historiques qui peuvent être radicalement différentes les unes des autres. Nous ne sommes ni en situation de guerre, ni d'invasion étrangère, ni de putsch, ni de dictature.

Il manque en France une étude historique sur les désobéissances spécifiques des agents de l'Etat et des agents des services publics.

Sous la V^e République

Je n'ai pu trouver qu'un exemple de désobéissance d'agents des services publics sous la V^e République avant ces dernières années. Il s'agit de la désobéissance ouverte de ces 331 médecins qui déclarèrent publiquement, le 3 février 1973, avoir pratiqué ou aidé à pratiquer des avortements, ce qui était alors illégal. Leur geste faisait suite à celui de ces 343 femmes qui avaient déclaré avoir vécu un avortement illégalement. Dans leur Manifeste, les médecins s'engageaient à « répondre collectivement de leur action devant toute autorité judiciaire et médicale ainsi que devant l'opinion publique ». Ils déclaraient : « Nous pratiquons des avortements : inculpez-nous si vous l'osez ! ». Ni la justice ni l'État n'ont osé.

Les autres exemples que nous avons à notre disposition sont plus éloignés de nous politiquement.

Seconde guerre mondiale en France

La période la plus documentée est celle de la seconde guerre mondiale. Nous avons pu découvrir hier soir la résistance des policiers de Nancy face à Vichy grâce au film de Patrick Volson et à l'intervention de Jean-Marie Muller. L'historienne israélienne Limore Yagil, dans une étude récente, vient nous apporter de nombreux exemples complémentaires.

En France, durant la seconde guerre mondiale, 75 000 Juifs ont été déportés par le régime nazi. Cela représente 25% de la population juive française. Aux Pays-Bas, à titre de comparaison, ce furent 90% des Juifs qui furent déportés. De quelle manière, se demande l'historienne, 75% des Juifs de France ont-ils pu échapper à la déportation ? Son étude montre le rôle capital joué par les actes de désobéissance dans les secteurs professionnels et dans la fonction publique.

LES ACTES DE DÉSOBÉISSANCE INDIVIDUELS

Nous prendrons 2 exemples.

● **Les assistantes sociales.**

Elles bénéficiaient de laisser-passer qui leur permettaient de circuler plus facilement de part et d'autre de la ligne de démarcation notamment. Leur rôle était entre autres de placer des enfants délaissés dans des familles. « En utilisant leur position officielle, dans les différents services sociaux, il était possible, de façon officieuse, de faire des actions clandestines : faire passer la ligne de démarcation, donner de fausses attestations ou de faux papiers, procurer des tickets d'alimentation à des Juifs qui se cachaient, placer un nombre important d'enfants juifs à la campagne sous un faux nom »... Par ces actions illégales, des milliers d'enfants juifs ont pu être sauvés. A Lyon, une assistante sociale a prévenu des familles que la milice allait faire une rafle, et elle a sauvé à elle seule 108 enfants. Sans être forcément ce qu'on appelle des Résistantes, « elles agissaient souvent au nom de leur conscience et tentaient de conserver une honnêteté professionnelle tout en travaillant pour des

organismes dépendant du gouvernement de Vichy ».

● **La désobéissance des Préfets.**

On se situe ici à un autre échelon de la hiérarchie. Alors qu'une vision simpliste voudrait montrer que rester dans l'administration, c'était forcément être un collaborateur accompli, cet exemple nous montre l'importance qu'a eue la désobéissance à l'intérieur de l'administration.

En France, 14 Préfets et 20 Sous-Préfets ont été déportés pour aide à la Résistance ou aide aux populations juives. Sans compter ceux qui agirent de la sorte et ne furent pas déportés.

Par manque d'élites, le régime de Vichy avait décidé de maintenir 130 Préfets de la République déjà en poste, sur les 200 en exercice.

Par idéologie républicaine ou patriote, beaucoup étaient hostiles à l'invasion allemande et cherchaient à récupérer le maximum d'autonomie. De Gaulle lui-même, depuis Londres, les avait appelés à rester en poste, craignant qu'ils soient remplacés par des collaborateurs convaincus.

En restant en poste certes ils acceptaient la légalité et quelque part la légitimité du régime de Vichy, mais dans le même temps, certains se posaient la question de comment résister.

Certains Préfets ont cherché à servir une certaine conception de l'intérêt général contre le régime collaborationniste et les autorités allemandes, en agissant avec duplicité, par la résistance discrète, par exemple en exécutant certaines lois de manière bornée ou déviante. Un exemple courant étant de mettre un délai avant l'application d'une rafle, afin de permettre à l'information de s'éventer et aux personnes de réagir.

Leur appartenance antérieure à une culture républicaine expliquait pour certains leur obéissance, au nom de la continuité de l'Etat, et pour d'autres leur désobéissance (au nom des valeurs républicaines).

Le Préfet de la région Rhône-Alpes de 1941 à 1943, Alexandre Angeli, fut de ces derniers.

Il chercha à limiter la collaboration entre police française et allemande, à limiter les représailles contre la population, et à aider des Juifs. Dans ses rapports d'activités auprès des forces d'occupation, il cherchait à donner l'impression qu'il en faisait un maximum en

matière d'arrestations et de politique antisémite, alors qu'en réalité ses résultats étaient dérisoires. Il fit capoter une opération contre des maquisards en les faisant d'abord prévenir, et fut en opposition directe lorsqu'il refusa de livrer à la Gestapo des listes de personnes juives qui étaient en sa possession, ce qui mena à sa destitution en janvier 44 pour sa mollesse.

Une action parfois ambiguë

Plus ambigu fut le rôle joué par le Préfet du Gard, Angelo Chiappe, un proche de Laval, qui pratiqua une répression zélée contre les maquisards et les communistes (à ses yeux des combattants subversifs) mais qui parallèlement contribua au succès d'opérations de sauvetage des Juifs, en donnant son accord discret à ses fonctionnaires pour qu'ils aident au sauvetage (par sentiment humanitaire sans doute envers des familles et des enfants). On voit ici la complexité du mélange entre obéissance et désobéissance, loyauté et déloyauté chez un même fonctionnaire.

Le rôle de la désobéissance

On pourrait aussi parler, si on en avait le temps, des actes de désobéissance des enseignants, des médecins et des infirmières, des maires, des employés de mairie et de Préfecture, etc. Tous agissaient en étant surveillés par leurs collègues et en courant le risque permanent d'une dénonciation.

Selon Limore Yagil, au final, « l'un des enjeux majeurs du succès du sauvetage des Juifs dans les différentes régions fut l'aptitude des civils, essentiellement les fonctionnaires de l'administration en France, à désobéir au pouvoir politique ».

Désobéissance, résistance, résistance civile

Concernant ces actes plutôt individuels, on parlera d'actes de désobéissance. Quand on parle de résistance, c'est pour désigner des démarches plus collectives et plus organisées. On parle de résistance civile pour désigner une résistance populaire et sans armes à une oppression. La résistance civile utilise des méthodes proches de la non-violence, mais elle est la plupart du temps une pratique spontanée pragmatique, qui n'affirme pas comme principe le refus de la violence.

LES ACTES DE RÉSISTANCE CIVILE, COLLECTIVE ET ORGANISÉE

La résistance des professeurs norvégiens

Un exemple frappant de cette résistance civile nous vient également de seconde guerre mondiale, mais en Norvège cette fois-ci. Il s'agit de la résistance des professeurs norvégiens contre le nazisme.

En 1942, le Ministre-Président de la Norvège nommé par le III^e Reich, Quisling, tente d'imposer aux enseignants l'adhésion obligatoire à un nouveau syndicat nazi, afin d'implanter l'idéologie nationale-socialiste auprès des élèves. Soutenus par leurs syndicats légitimes ainsi que par leur gouvernement en exil et par les parents d'élèves, plus de 80% des enseignants refusent ouvertement d'y adhérer, en envoyant une lettre nominative de refus à leur autorité. Après avoir vainement tenté la répression, Quisling est impuissant à imposer cette mesure et se voit contraint de faire marche arrière. Dans ce cas et sur ce point, la désobéissance massive des enseignants aura fait reculer le régime nazi. Quisling déclarera, quelques mois plus tard : « Vous, les enseignants, vous avez tout ruiné pour moi ».

Autres cas de résistances civiles

Quittons maintenant la seconde guerre mondiale pour aller à la rencontre de la résistance civile des agents de l'Etat et des fonctionnaires dans d'autres contextes : c'est la désobéissance de masse de l'ensemble des corps de l'administration qui a permis de faire échouer en quelques heures le putsch de Kapp en Allemagne en 1921. C'est l'action des employés de l'électricité et des télécommunications qui a contribué à faire tomber le président Estrada aux Philippines en 2001 dans le cadre du mouvement People Power II.

Des situations extrêmes

Mais vous devez être frappés comme moi par ce constat : l'ensemble des exemples que nous avons vus jusqu'ici s'inscrivent dans des contextes politiques extrêmes : guerre, invasion étrangère, putsch, dictature. Des contextes fortement éloignés de notre contexte politique actuel. Car quoi que nous pensions de notre situation politique actuelle, nous n'en sommes pas tout à fait là.

Alors il nous faudra interroger cette situation

durant notamment la table-ronde sur la légitimité de désobéir : les actes de désobéissance dans les services publics et l'administration sont de plus en plus nombreux dans notre cadre politique « démocratique » actuel. Quelle signification donner à ce constat ? Comment pouvons-nous l'interpréter ?

POURQUOI DÉSOBÉIR AUJOURD'HUI ?

Cette recrudescence d'actes de désobéissance peut signifier deux choses :

- **La situation présente tendrait plus que d'autres à se rapprocher des situations exceptionnelles qui ont justifié par le passé ces désobéissances.**

Nous n'en sommes pas, nous l'avons dit, au même point que les situations extrêmes décrites plus haut, mais... étions-nous déjà arrivés précédemment, depuis l'avènement de la V^e République, à un point aussi critique qu'aujourd'hui au niveau du démantèlement des services publics et des acquis du Conseil National de la Résistance ? Au niveau du recul des libertés publiques, de l'ampleur de la répression, de la xénophobie institutionnalisée (qui fait que la leader d'un parti d'extrême-droite décernait récemment avec ironie la carte d'adhérent d'honneur de son Parti au Ministre de l'Intérieur) ? Il ne nous faut pas oublier deux épisodes majeurs de cette République : la guerre d'Algérie d'une part, et mai 68 d'autre part. Mais quels que soient les troubles et les résistances qui en ont résulté dans la société française, cela ne s'est pas traduit semble-t-il par des actes de désobéissance d'une telle ampleur au sein des services publics.

- Cela nous mène à un second facteur d'explication qui est complémentaire du premier. Ce n'est sans doute pas un hasard si ces mouvements et ces actes individuels de désobéissance interviennent au terme d'une décennie qui a été fortement marquée par une augmentation des actes de désobéissance civile dans la société civile : que l'on songe aux OGM, au nucléaire civil et militaire, à la publicité, au logement, aux sans-papiers, au fichage par l'ADN... Autrement dit la désobéissance a fait une entrée remarquable dans la société et elle a percé dans les médias et dans les esprits comme l'une des formes possibles de la protestation et de la résistance. **La désobéissance aux lois que l'on juge injustes a gagné en notoriété en tant que modalité de l'action démocratique et légitime face à l'inac-**

ceptable et à l'impuissance.

Elle a fini par contaminer même l'intérieur des services publics, qui ont à faire face à une offensive sans précédent du pouvoir oligarchique en place actuellement pour démanteler l'ensemble de ce qui faisait le sens de la mission du service publique.

Peut-être est-ce par ces actes de désobéissance, précisément, que certains agents des services publics parviennent à redonner du sens à leur activité à leur mission au service de la société ?

LE DEVOIR DE DÉSOBÉIR

On peut pour finir évoquer des cas où c'est l'obéissance des fonctionnaires qui a été sanctionnée par la justice.

Souvenez-vous de l'affaire des écoutes de l'Élysée, il y a 25 ans. Dans cette affaire, la Cour d'Appel de Paris, puis la Cour de cassation, ont reconnu coupables d'écoutes illégales deux hauts-fonctionnaires ainsi que deux officiers de gendarmerie et un commissaire de police. Selon la Cour d'Appel, si les protagonistes avaient un devoir d'obéissance envers les directives de leur hiérarchie, ils avaient aussi le devoir supérieur de ne pas obéir à un ordre manifestement illégal. Même si cet ordre émanait du Président de la République lui-même.

Plus près de nous, le Procureur de Nice, Eric de Montgolfier, s'est opposé en 2010 aux ordres de son Préfet. Celui-ci essayait d'appliquer un décret qui avait été signé par Michel Bart, directeur de cabinet de Brice Hortefeux. Ce décret a été attaqué par une association de défense des droits humains, le CRAN, comme ouvertement discriminatoire envers les Roms, concernant le démantèlement des camps illégaux. Michel Bart est poursuivi pour incitation à la haine raciale. Un commissaire de police a affirmé que ce décret « violait les principes mêmes de notre constitution ».

Que dit Eric de Montgolfier, le procureur de Nice ? Je cite : « Il y a la question de l'obéissance à la loi si elle est en désaccord avec les principes républicains. Ainsi, un procureur ne peut s'associer à l'expulsion des Roms si elle relève d'une discrimination. Je l'ai clairement fait savoir à mon Préfet. »

Nous terminerons par cette phrase de Daniel Vaillant, ancien Ministre de l'Intérieur, qui déclarait récemment à propos de l'affaire Woerth-Bettencourt, à propos des agissements de certains policiers : « Leur seul tort

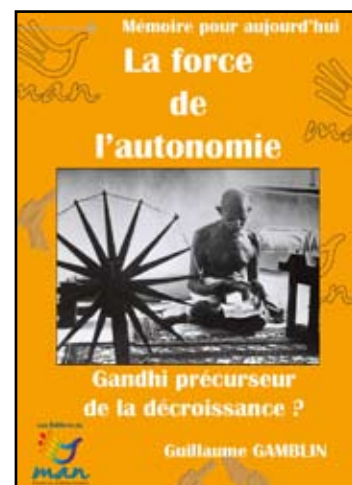
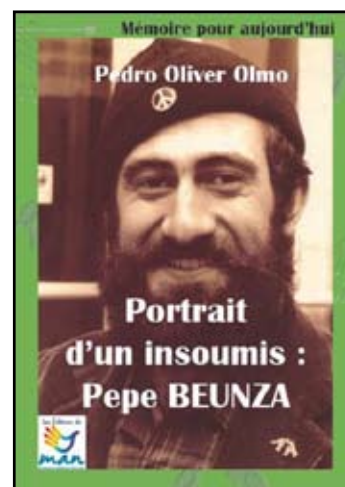
est de ne pas avoir désobéi à un ordre illégal ».

Entre devoir d'obéissance à la loi et aux directives hiérarchiques, et devoir de désobéissance à un ordre lorsqu'il est illégal, il y a aussi le droit et le devoir de désobéir à une loi ou à un ordre lorsque ceux-ci sont jugés illégitimes et inacceptables.

Guillaume Gamblin est journaliste pour la revue écologiste *Silence* et militant actif au MAN de Lyon. Il a participé et participe à de nombreuses actions non-violentes.

Concernant la thématique de la résistance et de la désobéissance civiles, il a participé à la traduction du livre *Portait d'un insoumis: Pepe Beunza* qui témoigne des débuts de la lutte pour l'objection de conscience par la désobéissance civile dans l'Espagne des années 70, alors plongée sous le régime dictatorial et militariste de Franco.

Guillaume Gamblin a participé activement à l'élaboration et à l'organisation de ce colloque.



DE LA DÉSOBÉISSANCE ÉTHIQUE À LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE

PAR ALAIN REFALO



Je vous propose quelques éléments de repérage concernant la désobéissance éthique et la désobéissance civile afin d'en souligner ce qui les différencie et ce qui les réunit.

Jusqu'à présent, on parlait beaucoup de désobéissance civile. Depuis quelques années, les concepts de désobéissance éthique et de résistance éthiques sont apparus, tout particulièrement dans les services publics. Le livre-enquête réalisé par Elisabeth Weissman a été un élément important pour populariser en quelque sorte cette nouvelle expression. Je vais essayer très simplement de repérer quelques éléments de convergence ou de différence entre ce qu'on appelle la désobéissance éthique et ce qu'on appelle la désobéissance civile, sans vouloir non plus trop figer évidemment les notions et les concepts. D'ailleurs se pose la question de savoir si la désobéissance éthique est un concept en lui-même alors que la désobéissance civile l'est. Je vous recommande évidemment le dernier livre de Jean-Marie Muller qui est l'ouvrage de référence sur les fondements philosophiques et stratégiques de la désobéissance civile.

J'ai repéré huit points qui permettent de confronter différences et convergences entre désobéissance éthique et désobéissance civile.

DIFFÉRENCES ET CONVERGENCES ENTRE DÉSOBÉISSANCE ÉTHIQUE ET DÉSOBÉISSANCE CIVILE

Les acteurs de la désobéissance

Le premier point concerne les acteurs de la désobéissance. Comme Elisabeth Weissman vient de l'exprimer, et c'est le cadre de ce colloque, la désobéissance éthique concerne des agents du service public, des agents de l'État qui entrent en résistance d'une façon très diversifiée par rapport à des injonctions, des normes qui leur sont imposées et qui remettent profondément en cause l'éthique de leur métier. Quand on parlait de désobéissance civile jusqu'à maintenant, nous étions dans le champ des citoyens révoltés par des injustices, par des lois qui cautionnent et qui engendrent des injustices. Ces citoyens se mobilisent pour lutter contre ces lois et promouvoir de nouveaux droits. C'est une première distinction possible. Désobéissance éthique : fonctionnaires de l'État. Désobéissance civile : les citoyens. Mais nous verrons au fil du propos que les frontières ne sont pas forcément aussi étanches.

Les objectifs de la désobéissance

Concernant les objectifs, il apparaît que les agents des services publics résistent d'avantage à des injonctions, à des ordres, à des normes qu'ils considèrent comme contraires au sens éthique de leur mission, notamment dans le cadre de ce qu'on appelle la déconstruction ou la destruction des services publics. Quand on parle de désobéissance civile, nous sommes effectivement dans un champ de mobilisation citoyenne contre la promulgation d'une loi ou contre une loi qui existe déjà et qui est particulièrement injuste ou qui suscite une forte injustice parmi telle ou telle partie de la population. C'est une distinction importante. Les agents du service public ne résistent pas forcément à des lois injustes parce que précisément ce qu'on leur demande de faire ne procède pas forcément de la loi, mais procède plus d'injonctions hiérarchiques cautionnées certes par le gouvernement et aussi probablement dans le cadre de lois, mais c'est moins direct que dans le cas de la désobéissance civile.

La démarche de la désobéissance

Le troisième élément concerne la démarche. Pour la désobéissance éthique dans les services publics, nous avons deux types de démarches que l'on ne retrouve pas dans la désobéissance civile. Nous pouvons rencontrer des démarches personnelles, individuelles de résistances, donc d'agents de l'État qui rentrent à leur façon en résistance. Mais nous pouvons rencontrer des agents qui s'organisent, comme on a pu le voir avec les enseignants du primaire. Nous sommes davantage dans une désobéissance ou une résistance collective.

Il est important de pouvoir faire cette distinction parce que pour qualifier la désobéissance dite personnelle, il y a un terme qui existe et qui a toujours existé qui est l'expression d'objection de conscience. C'est la démarche de l'agent d'État, mais aussi du citoyen qui s'oppose à des normes, qui s'oppose à des lois, qui entre en résistance, mais de manière isolée, sans organisation. Il n'a pas véritablement le pouvoir d'une contrainte. Il agit en conscience, par nécessité morale, éthique, mais n'a pas la possibilité ou la volonté d'une organisation pour créer un rapport de force.

Avec la désobéissance civile, les choses sont beaucoup plus claires. Nous sommes bien dans une démarche d'action collective non-violente. La difficulté, un peu liée à l'histoire, et c'est le débat que nous avons depuis quelques années en France, c'est que pour beaucoup de syndicalistes, et même d'universitaires, qui, à un moment donné, posent une réflexion sur la désobéissance civile, on a pu lire ou écrire que c'était une démarche individuelle et qu'elle s'opposait donc à la véritable lutte collective, syndicale, notamment par la grève et la manifestation. Et c'est une difficulté qu'il nous faut expliquer par l'histoire.

Henri-David Thoreau est considéré comme le précurseur de la désobéissance civile. Cet écrivain et poète américain protestait contre l'esclavage aux États-Unis au XIXe siècle. Il a décidé de façon solitaire de ne pas payer l'impôt pour ne pas cautionner cette politique esclavagiste, mais également pour protester contre la guerre de son pays contre le Mexique. Pour son acte de désobéissance à l'État et il a été emprisonné une nuit. Mais surtout il a écrit un texte pour expliquer le sens de son acte. Et dans ce texte sur le devoir de désobéissance, même s'il y a des ouvertures, il ne se situe pas dans une démarche collective d'action. Lui-même n'était pas engagé

dans des réseaux, dans des associations car il se méfiait de l'action collective. Et le fait que celui qui est considéré comme le précurseur de la désobéissance civile ait été dans le passé dans une démarche personnelle d'objection de conscience, suscite toujours un certain nombre de malentendus : que la désobéissance civile serait une démarche de l'individu qui agit en conscience pour ne pas se renier et être fidèle à ses convictions, mais qui ne serait pas une action collective.

Et pourtant, toute l'histoire des luttes non-violentes de Gandhi à Martin Luther King jusqu'aux dissidents des pays de l'Est, montre que la désobéissance civile est véritablement une action organisée par la force du nombre qui se fixe des objectifs et qui vise à créer des rapports de force, à structurer une force de contrainte sur le pouvoir, sur l'adversaire, ce que ne peut pas faire évidemment une démarche isolée d'objection de conscience.

Dans la désobéissance éthique au sein des services publics, nous pouvons constater des actes personnels de résistance dans différents secteurs (objection de conscience), mais aussi, notamment chez les enseignants du primaire et peut être prochainement dans différents services publics, des organisations d'avantage tournées vers le collectif (désobéissance civile).

L'affichage de la désobéissance

Le quatrième point que je voulais soulever après avoir parlé des acteurs, des objectifs, de la démarche, c'est la question de l'affichage de la désobéissance. Dans la désobéissance éthique au sein des services publics, nous avons, et cela se comprend, de nombreuses résistances cachées, clandestines, non affichées publiquement, surtout lorsqu'elles sont isolées. Et par ailleurs, nous rencontrons aussi des démarches comme celle des enseignants-désobéisseurs du primaire qui sont clairement transparentes, revendiquées et assumées. Et donc là aussi, il y a une distinction entre la désobéissance éthique des services publics qui ne s'affiche pas et la désobéissance civile qui est fondamentalement, en tout cas dans une société démocratique, une action non-violente, transparente, qui constitue un défi à l'autorité en s'affichant publiquement et qui vise surtout à susciter un débat au sein de l'opinion publique et au-delà de ce débat une mobilisation de l'opinion publique en soutien aux désobéisseurs. Car pour les luttes que nous connaissons, les désobéisseurs ne sont jamais des majorités, mais plutôt des mino-

rités actives qui peuvent avoir une certaine influence, comme on a pu le voir avec notamment l'action des Faucheurs Volontaires.

L'efficacité de l'action

Un autre point concerne la question de l'efficacité de l'action. Les actions isolées d'objection de conscience au sein des services publics ne sont pas véritablement en mesure d'exercer par elles-mêmes une force de contrainte sur l'institution. Il ne s'agit pas bien sûr à travers ce que je dis de critiquer ceux qui sont dans cette démarche. J'essuie ici des repérages, des passerelles entre désobéissance éthique et désobéissance civile. Mais en même temps, je crois qu'on peut dire que c'est aussi la faiblesse d'une démarche isolée au sein d'un service public que de ne pas pouvoir créer cette force, cette force du nombre qui est précisément là aussi la marque de la désobéissance civile. La désobéissance civile, citoyenne, organisée dans la société civile pour résister à des lois injustes, vise à organiser le nombre, à mobiliser le nombre pour exercer une force de pression sur le pouvoir. Jean-Marie Muller a bien expliqué hier la triangulation du conflit : les désobéisseurs d'un côté, le pouvoir de l'autre et puis un troisième acteur, l'opinion publique. Et tout l'enjeu des désobéisseurs, qui seront la plupart du temps minoritaires, est de sensibiliser et de mobiliser l'opinion publique qui va venir exercer une force de pression sur le pouvoir en appui des revendications des désobéisseurs. Cela aussi nous avons pu l'expérimenter dans le cadre du mouvement de désobéissance pédagogique des enseignants du primaire.

La répression

Le dernier point concerne la question de la répression. La plupart du temps lorsqu'il y a pression ou répression dans les services publics par rapport à des actes de résistances ou de désobéissance, cette répression est individualisée. On convoque les agents du service public, le fonctionnaire d'État, on le traduit éventuellement en commission disciplinaire. C'est une répression véritablement « personnalisée », même si la démarche a pu être collective, comme on a pu le voir avec les enseignants-désobéisseurs. Dans la désobéissance civile, la démarche est collective comme je l'ai dit, et il peut arriver, souvent nous l'avons vu à travers les procès des Faucheurs Volontaires, que la répression et les procès soient collectifs. Cela change quand même beaucoup la donne concernant la façon d'appréhender la répression. Il est

évident que pour un fonctionnaire de l'État qui sait pertinemment que son entrée en résistance, même si elle est dans le cadre d'un collectif, va susciter des pressions individuelles, des visites de sa hiérarchie dans sa classe, dans son service, des convocations, des rapports de visite individualisés, voire aussi des commissions disciplinaires où le fonctionnaire se retrouve quasiment seul face à son institution, il est évident que c'est d'avantage dissuasif que si on se situe dans une démarche où on va assumer collectivement un procès face à l'État.

Voilà donc quelques éléments de différenciation et de convergences entre désobéissance éthique et désobéissance civile. Je vous propose de prolonger ces repérages en proposant quelques pistes pour imaginer comment passer d'une action dite de désobéissance/résistance éthique, telle que Elisabeth Weissman l'a exposée dans son enquête, à une démarche de désobéissance civile.

DE LA DÉSOBÉISSANCE ÉTHIQUE À LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE

L'organisation des résistances

Le premier point, c'est l'organisation. Ce qui manque dans beaucoup de résistances dans les services publics et donc dans les résistances isolées, c'est une organisation, un collectif qui permet de définir une démarche commune, qui va formuler des revendications, qui va s'organiser face à une hiérarchie, face au pouvoir. Cela renvoie au débat d'aujourd'hui avec les syndicats. La question est posée de savoir comment les syndicats, les structures de défense de personnel peuvent être à un moment donné un appui, un relai à une action isolée ou une action collective qui démarre dans un service public, de façon à amplifier cette action, à lui donner d'avantage de résonance ?

La démarche non-violente

Le deuxième point, c'est la démarche de la non-violence qui est aujourd'hui encore méconnue de beaucoup d'agents de l'État, mais aussi de beaucoup de citoyens. C'est d'ailleurs un travail beaucoup plus large de promotion de la culture de la non-violence auquel nous sommes invités. Démarche de non-violence qui permettrait de comprendre comment fonctionne un rapport de force qui ne doit rien à la logique de la violence et qui sort des cadres habituels de luttes dont on

voit aujourd'hui et on l'a vu encore avec le conflit des retraites, qu'ils ne sont pas adaptés à la situation, à la gravité des défis posés par un pouvoir qui, lui, a tenu compte des leçons du passé et, notamment, de ce qui s'est passé en décembre 1995.

La question est posée de l'organisation d'une véritable stratégie de la non-coopération, dont Étienne La Béotie a été un des précurseurs et que Gandhi, dans son combat pour l'indépendance de l'Inde a mis en œuvre : organiser une campagne de non-coopération qui peut inclure des actions légales, mais aussi des actions illégales. Avec un objectif, et là je reprends, la formule décisive de Jean-Marie Muller, « clair, précis, limité et possible », de façon à ce que face à une multiplicité d'injustices, d'injonctions, de lois ou d'ordres contre lesquels on est en révolte, nous puissions définir ensemble un objectif qui va nous permettre de nous mobiliser et d'obtenir une victoire partielle, mais décisive pour l'issue de la lutte. C'est une véritable difficulté de faire passer ce message, notamment auprès des syndicats. A l'Éducation Nationale où nous sommes confrontés à une multiplicité de réformes, nous avons l'impression de résister de façon globale et finalement, nous n'obtenons rien parce que nous sommes dispersés, nous ne sommes pas organisés et surtout nous n'avons pas défini un objectif précis sur lequel nous allons nous mobiliser de façon prioritaire.

L a transparence de l'action

C'est là aussi un défi de la non-violence de comprendre que si l'action est transparente, si elle est affichée, elle aura beaucoup plus d'écho. Elle sera certes plus risquée, mais elle aura beaucoup plus de poids dans l'opinion publique. Elle suscitera du débat, de la mobilisation et c'est par ce biais là qu'on peut véritablement faire bouger les lignes. Les désobéissances cachées, et je ne fais le procès de personne parce que je peux comprendre ce que ça signifie d'entrer en résistance ouverte, n'auront pas le même impact politique.

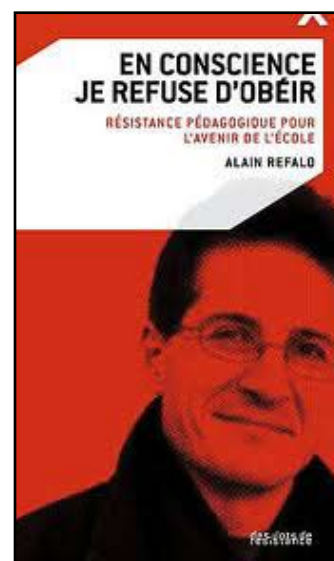
L 'anticipation de la répression

La question de la répression est décisive. Nous sommes ici confrontés à un déficit de réflexion sur comment on anticipe la répression. Les syndicats qui sont chargés de protéger les personnels contre l'administration, ont beaucoup de mal à rentrer dans cette réflexion où justement la désobéissance va exposer les personnels à la répression. Il y a

une culture de la désobéissance civile et de la non-violence à promouvoir pour comprendre que la répression est un véritable levier pour populariser l'action et la dynamiser. La répression n'est pas un échec, mais une reconnaissance de la pertinence et de l'impact de l'action de désobéissance. Il s'agit de l'anticiper pour mieux la retourner à notre avantage dans la bataille de l'opinion publique.

L e programme constructif

Le dernier point qui est vraiment central est la question du programme constructif, c'est-à-dire des alternatives. Il s'agit de ne pas être simplement dans une démarche où on résiste, où on proteste, où on refuse, même si c'est la démarche première, mais d'être aussi dans une démarche de propositions, de mise en place autant que faire se peut d'alternatives constructives, positives qui quelque part donnent une nouvelle ambition aux services publics, puisque là on est dans le cadre du service public, qui donnent une autre vision du service public et qui montrent qu'il est possible de travailler autrement y compris lorsque l'on est en résistance. Le programme constructif permet d'anticiper le service public que nous souhaitons préserver, mais que nous souhaitons aussi organiser différemment pour l'avenir.



CONCLUSION

En conclusion, je dirais que la désobéissance éthique ce n'est peut-être pas un concept en lui-même, à la différence de la désobéissance civile. Je crois qu'elle qualifie d'avantage une démarche qui rejoint par certains aspects la désobéissance civile, j'ai essayé de le montrer, mais qui s'en éloigne aussi à certains moments. On peut cependant souligner que ce sont quand même ces démarches de désobéissance éthique dans les services publics qui, depuis près de trois ans, ont contribué à réactualiser le débat autour de la désobéissance civile en démocratie. Il faut citer aussi les actions des Désobéissants, celles des Faucheurs Volontaires et des Déboulonneurs de pub. Mais quand on regarde ce qui s'est passé depuis quelques années, le nombre d'articles, d'ouvrages, de débats, d'émissions, consacrés aux résistances et au débat dans les services publics, nous pouvons constater que la démarche de la désobéissance éthique a renouvelé la réflexion sur la désobéissance civile dans notre société.

Cette démarche a permis, et c'est quelque chose qui porte un espoir pour la suite, d'interpeler de nombreux citoyens qui se posent des questions sur comment agir face aux injustices de notre société, sur le pouvoir actuel et notre « démocratie ». A ce propos, je terminerai par une anecdote. Ces dernières semaines, j'étais directeur de campagne de Patrick Jimena, candidat Europe Ecologie – Les Verts dans le canton de Toulouse XIII, donc essentiellement la ville de Colomiers en Haute-Garonne. Patrick Jimena a été élu, je passe sur le scénario et le suspense, face au candidat socialiste dans le fief des fiefs socialistes de Midi-Pyrénées. Ce qui est remarquable, c'est que cette campagne a suscité des désobéissances politiques au sein du parti socialiste dont bon nombre de militants, d'adhérents, d'électeurs sont entrés en dissidence avec leur propre parti, a suscité des désobéissances au sein de plusieurs formations de gauche qui avaient des consignes départementales d'appeler à voter pour le candidat du parti socialiste qui était arrivé en tête au premier tour. Nous avons vu des candidats de gauche, des militants politiques qui ne sont pas particulièrement des « adeptes » de la non-violence, entrer en dissidence, entrer en désobéissance, de se reconnaître dans une démarche électorale éthique, de se mobiliser, de mobiliser leur électorat et finalement d'assurer l'élection

d'un candidat d'Europe Écologie – Les Verts bien identifié comme porteur d'une culture de la non-violence. Je vous remercie.

Alain REFALO est le fondateur du Centre de ressources sur la non-violence de Midi-Pyrénées et le directeur de la revue Alternatives Non-Violentes. C'est un militant de la non-violence de longue date, notamment au sein du Mouvement pour une Alternative Non-violente (MAN).

En tant que professeur des écoles, il est l'auteur d'une lettre devenue médiatique, « *En conscience, je refuse d'obéir* », adressée à son inspecteur pour signifier son refus d'appliquer des mesures contribuant au démantèlement de l'Éducation nationale. Cet acte de désobéissance pédagogique est à l'origine du Réseau des enseignants du primaire en résistance.

Alain Refalo est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages dont *En conscience, je refuse d'obéir. Résistance pédagogique pour l'avenir de l'école* et *Résister et enseigner* paru récemment.



LES RISQUES DE LA DÉSOBÉISSANCE

PAR BÉATRICE ARNOULD



L'ÉTAT DU DROIT AUJOURD'HUI

Nous allons essayer de faire un peu l'état du droit aujourd'hui. La première chose qu'il faut relever c'est que les fonctionnaires ont bien évidemment leur qualité de citoyen, mais lorsqu'ils vont rentrer en résistances ou en désobéissances leur sort va être analysé et réglé par le prisme de leur qualité de fonctionnaire ou d'agent public. Donc par rapport à cet aspect de la répression, leur situation va être analysée exclusivement sous leur angle de fonctionnaire ou d'agent public.

Fonctionnaires, une diversité de situations

Fonctionnaire et agent public, ces termes recouvrent une diversité assez grande, puisque bien entendu on a les fonctionnaires de l'État, mais on a aussi les fonctionnaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et on a les fonctionnaires des établissements hospitaliers. Ils sont soumis à des statuts plus ou moins variés, à des textes différents qui régissent tous ces gens-là. Au sein de l'État, on a aussi une diversité de situations dans la mesure où on a des fonctionnaires attachés à des fonctions régaliennes de l'État : la magistrature, la police, les militaires et d'autres fonctions moins sensibles. Ces gens-là sont régis par des dispositions qui sont différentes. Et à côté de ces personnes qui ont la qualité de fonctionnaires, on a aussi un certain nombre de personnes qui sont ce qu'on appelle les non-titulaires, c'est-à-dire des personnes qui sont recrutées de manière temporaire ou maintenant par contrats à durée indéterminée mais qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire. En termes de répression même si

les textes peuvent être différents, au niveau des principes, on va retrouver quand même une divergence de principes.

Une diversité de textes

Premièrement, l'activité des fonctionnaires ou des agents publics est régie par un ensemble de textes légaux et réglementaires. D'abord un ensemble de textes légaux et réglementaire qui s'impose à tout citoyen, et puis des textes de valeurs plus ou moins importantes qui vont définir les missions de telle ou telle catégorie de fonctionnaires. On peut avoir des textes de valeurs importantes sur le plan juridique, comme des lois organiques qui définissent les missions par exemple des magistrats. On va avoir des dispositions législatives codifiées, comme par exemple dans le code de l'éducation, dans le code de la défense, qui vont définir les missions des instituteurs, des enseignants, des professeurs, des militaires. Et puis on va avoir des dispositions à caractère statutaire, donc des statuts législatifs ou réglementaire dans lequel notamment il va y avoir une définition d'un certain nombre de missions qui sont rattachées aux différents grades que les fonctionnaires peuvent posséder. Donc tout ça c'est le contexte général.

A côté de tout ça, le fonctionnaire ou l'agent public va avoir une mission qui va être, en grande partie, définie d'abord par ces textes généraux ou statutaires. Et puis parallèlement, on va avoir un certain nombre de directives qui relèvent du pouvoir d'organisation du chef de service. La notion de chef de service est une notion de droit administratif ancienne. La jurisprudence et le droit administratif reconnaissent aux chefs de services un pouvoir d'organisation. Ce pouvoir d'organisation va se traduire en terme d'organigramme par exemple, en termes de fiches de postes, en termes de notes de services, en termes de consignes et de directives, et au niveau de l'État en terme de circulaires. Toutes ces normes vont s'appliquer par extension à tous les agents non-titulaires dont la mission est d'abord définie par leur acte de recrutement, soit un acte individuel unilatéral, soit un contrat qui définit en fait quelle est la mission de tel ou tel agent, plus toutes les directives qui s'appliquent à l'ensemble des agents d'un service. Une fois cadré cet

ensemble, il faut quand même rappeler que la notion même de fonctionnaire implique une notion de hiérarchie puisque le fonctionnaire, selon la définition même du code de la fonction publique, c'est une personne qui est titularisé dans un grade de la hiérarchie d'une administration. Donc on a d'emblée cette notion de hiérarchie qui apparaît dans le droit de la fonction publique.

DÉSObÉISSANCE ET DEVOIR D'ObÉISSANCE HIÉRARCHIQUE

La désobéissance peut prendre plusieurs formes. On l'a vu ce matin, ça peut conduire à refuser d'appliquer certaines directives, refus d'appliquer certaines missions et ça peut également se faire de manière cachée ou de manière affichée, ce qui implique qu'on prenne publiquement position par rapport à éventuellement une politique ou certaines directives. Au niveau de la désobéissance, le principe est ce qu'on appelle la « Loi portant droits et obligations des fonctionnaires », qui s'applique en fait aux trois grandes fonctions publiques mais par extension à toutes les fonctions publiques. L'article 28 de cette loi est formulé comme suit : « *Tout fonctionnaire, quelque soit son rang dans la hiérarchie, est responsable de l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Il doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public. Il n'est dégagé d'aucune responsabilité qui lui incombe par la responsabilité propre de ses subordonnés.* » C'est un texte qui est issu de la loi de 1983 et qui, en réalité, codifie une jurisprudence qui reprend des textes beaucoup plus anciens. Donc on a une proclamation d'un devoir d'obéissance hiérarchique et, avant de voir les conséquences de la méconnaissance de ces droits, il faut souligner qu'il y a un certain nombre d'exceptions.

Trois exceptions à noter :

- La première qui est proclamée dans ce texte, c'est la possibilité de se soustraire à un ordre « **manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public** », donc on a ces deux conditions. Cela suppose d'une part, que l'ordre donné par le supérieur hiérarchique soit manifestement étranger soit à l'intérêt du service, soit aux prérogatives dont disposent ce chef de service et non seulement qu'il soit

illégal d'une manière grave mais qu'en plus compromette gravement un intérêt public. Donc il y a cette double appréciation. Et dans le cas où un fonctionnaire ou agent public se soustrait à un tel ordre et que derrière éventuellement il est sanctionné et qu'il conteste cette sanction devant les juridictions administratives, le juge administratif va apprécier si oui ou non on rentre dans le cadre de ce droit de désobéissance.

- La deuxième situation que vous connaissez tous, c'est le **droit de retrait**. C'est un droit qui se situe en relation avec des questions d'hygiène et de sécurité dans le travail. L'agent a la possibilité de se soustraire à l'accomplissement de ses missions lorsque la situation de travail présente un danger grave et éminent pour son travail et sa santé, c'est aussi un cas bien particulier.

- Et puis la troisième hypothèse qui n'est pas tout à fait du même ordre, c'est le **droit de grève**. C'est le fait « de manière concertée » de ne pas accomplir tout ou partie de ses obligations de service dans un but de défendre des intérêts professionnels. Il faut bien faire attention à ces différentes caractéristiques et à l'objectif qui est la défense des intérêts professionnels, donc il ne peut pas y avoir de grève à caractère politique ! La grève est autorisée à condition de respecter un certain nombre de règles qui sont posées dans le code du travail. Et c'est un rare cas où le code du travail s'applique en droit de la fonction publique. Il s'attache principalement aux règles du préavis, donc l'obligation de déposer cinq jours à l'avance un préavis par une organisation représentative précisant le lieu de la grève, les modalités de la grève, la durée de la grève... Lorsqu'on est dans le cadre, lorsqu'on respecte ce cadre légale, la grève n'est pas une faute, c'est donc une possibilité de se soustraire à l'accomplissement de ses missions.

En dehors de ces trois hypothèses, le fait de ne pas accomplir ses missions est une faute professionnelle, un comportement illégal en opposition à l'obligation d'obéissance hiérarchique.

LES SANCTIONS

Qu'est-ce que le fonctionnaire encourt en cas de désobéissance ?

Sanction disciplinaire

La première chose, c'est la **sanction disciplinaire**. A cet égard ce qu'il faut bien souligner c'est que la procédure disciplinaire est entourée d'un certain nombre de garanties, assez longues à préciser. Ce qu'il faut bien souligner c'est que des textes détaillent les sanctions possibles qui varient selon le type de fonction publique, suivant qu'on est fonctionnaire, stagiaire ou titulaire donc il y a des échelles de sanctions différentes. Par contre les fautes ne sont pas prévues par les textes, c'est donc à l'autorité d'apprécier si oui ou non il y a manquement à l'obligation d'obéissance, d'apprécier la gravité de ce manquement d'obéissance et en conséquence d'adapter la gravité de la sanction à la gravité du manquement. Ça c'est la première chose.

Notations

Le deuxième type de sanction, en droit de la fonction publique mais d'une manière générale en droit pénal, en droit civil, on est dans un système où on encourt toujours une **responsabilité personnelle**. Lorsque le mouvement est collectif, l'administration, le procureur peut toujours décider de poursuivre une personne. Il y a un peu le phénomène de la prise en otage qui peut se produire mais de toute façon on encourt toujours une responsabilité personnelle. Deuxième type de conséquence de la désobéissance, c'est éventuellement **la notation**. Le fait de commettre une faute professionnelle peut vous exposer lors de l'évaluation de la notation annuelle, à une stagnation de votre note, voire au rabaissement d'une note suivant que vous avez désobéi une fois, dix fois, vingt fois, cinquante fois de manière grave ou pas grave.

Primés

Troisième type de sanction, l'influence sur **les primes**. On a dans certains cas des primes qui peuvent être attribuées en fonction de l'appréciation de la manière de servir de l'agent. Ce n'est pas le cas de toutes les primes mais cela peut arriver. L'attribution, et le montant de la prime va dépendre éventuellement de l'appréciation de la manière de travailler ; le montant de la prime peut donc

diminuer suivant les prévisions des textes qui instaurent cette prime.

Retenue sur traitement

Quatrième conséquence, c'est éventuellement **la retenue sur traitement**. La retenue sur traitement ça suppose une atteinte à une règle, à un autre principe, celui du « service fait ». D'une manière générale, ça c'est le droit de l'administration publique, l'administration ne paye qu'après avoir constaté que ce qu'on lui demandait a été fait. Pour le fonctionnaire, ce qu'il doit, c'est l'accomplissement des missions, donc l'accomplissement du service. Si le service n'est pas accompli, il peut y avoir retenue sur traitement. La retenue sur traitement pour dire très rapidement, ne se fait pas de la même manière en fonction publique de l'État et dans d'autres fonctions publiques.

En fonction publique de l'État, on a la règle du «un trentième non divisible», ce qui veut dire qu'à partir du moment où la constatation de l'absence de service est faite, même qu'une partie de la journée, on retire un trentième du salaire. Pour les autres fonctions publiques, on a un système un peu plus proportionnel qui va permettre de moduler un peu la retenue sur salaire. Deuxième différence entre la fonction publique de l'État et les autres fonctions publiques. C'est que d'une manière générale, le fait de ne pas être sur les lieux du travail, sur le lieu du service, c'est une absence de service fait quelque soit la fonction publique. Mais pour la fonction publique de l'État, il y a une autre possibilité qui est le fait de ne pas accomplir la totalité de ses missions. On le voit pour les professeurs des écoles, les instituteurs ou les pompiers qui refusent d'accomplir certaines missions, que ce soit à l'occasion de grèves ou de mouvements de résistance. Le fait de ne pas accomplir la totalité des missions peut donner lieu à la retenue d'un trentième indivisible.

LIBERTÉ D'OPINION ET LIBERTÉ D'EXPRESSION

Les sanctions étant rappelées, comment introduit-on là-dedans la question de la liberté d'opinion ? Parce que **la liberté d'opinion est reconnue non seulement à tous les citoyens mais aussi à tous les fonctionnaires comme un droit fondamental**. C'est à la fois réaffirmé par la Déclaration universelle des droits de l'Homme mais aussi

par les différents statuts. Et en principe, la liberté d'opinion est protégée.

Elle a plusieurs conséquences. D'une part la sanction ne doit pas apparaître dans le dossier administratif des agents et ne doit pas avoir d'incidence ni sur le recrutement, ni sur l'avancement de carrière des fonctionnaires. Indirectement cette incidence, elle va quand même avoir lieu lorsque, par exemple à la suite d'une participation à un mouvement illégal, on va avoir éventuellement une baisse de notation... On peut par ce biais-là, donc par le biais de la faute commise pour manifester l'opinion que l'on veut défendre, avoir éventuellement un frein dans l'évolution de sa carrière. Ça ne se fait pas directement du fait des opinions, mais indirectement par ces règles qui sont applicables en manière de carrière.

Pour terminer rapidement sur cette liberté d'opinion, cette liberté d'opinion va se transcrire par un droit d'expression. **Au niveau du droit public, il faut faire la distinction entre ces deux notions puisqu'autant la liberté d'opinion est totalement garantie, autant la liberté d'expression est limitée par une obligation qu'on appelle obligation de réserve.** Cette obligation de réserve impose au fonctionnaire ou aux agents titulaires de s'exprimer de manière mesurée. Elle s'impose au fonctionnaire dans le service mais aussi en dehors du service. Concrètement un fonctionnaire peut être sanctionné pour avoir tenu des propos excessifs, injurieux ou déloyaux à l'extérieur du service. Cette obligation s'apprécie de manière différente selon les types de missions de la fonction publique à laquelle on appartient. Par exemple, elle s'impose de manière beaucoup plus importante aux magistrats, aux militaires et aux agents de la police nationale.

Récemment par exemple, a été pas mal commentée l'affaire Matelli, un haut gradé de la gendarmerie nationale. Il participait à des études du CNRS et a pris position publiquement sur le rapprochement entre la gendarmerie et la police nationale. Il a fait l'objet d'une révocation par le Président de la République. Il a attaqué sa révocation devant le Conseil d'État, qui a annulé la sanction, mais qui a estimé que, compte tenu de son grade, de la position qu'il occupait et du corps auquel il appartenait, il ne pouvait pas prendre les positions qu'il a prises, même de façon mesurée et pour défendre ses intérêts professionnels, sans porter atteinte à son obligation de loyauté et à la considération due à son corps. De ce fait là, le Conseil

d'État a estimé qu'il y avait bien eu un manquement à l'obligation de réserve mais a annulé la sanction qui a été transformé quand même en deux ans d'exclusion temporaire.

L'obligation de réserve dans les Actions de résistance

Il faut penser à plusieurs aspects, d'une part la critique de la politique de l'État ou la critique des directives qui vont devoir se formuler de manière modérée, la critique de la hiérarchie qui ne doit pas prendre la forme ni d'insultes, ni de diffamations, et cette obligation de réserve. Elle donne lieu, de la même manière que ce qu'on a dit précédemment, à d'éventuelles sanctions disciplinaires. Le cas échéant elle peut avoir des incidences sur la mutation et, par voie de conséquence, sur les primes liées à la manière de servir.

EN GUISE DE CONCLUSION

C'est l'état du droit aujourd'hui. Donc bien entendu là-dedans, je dirais que **la notion de légitimité n'est absolument pas prise en compte.** Elle va éventuellement être prise en compte au niveau des administrations elles-mêmes, puisque l'administration lorsqu'elle a l'opportunité de décider si elle poursuit disciplinairement ou si elle va prendre telle ou telle décision pour sanctionner tel ou tel fonctionnaire de la fonction publique, a un pouvoir d'appréciation important et grosso modo on n'a jamais l'obligation de poursuivre. La seule obligation qui existe dans les textes, c'est celle de la retenue sur traitement qui est une obligation comptable et qui en pratique n'est pas systématiquement appliqué. Mais quand on arrive devant le juge, c'est-à-dire qu'une fois que l'administration a sanctionné et qu'on essaie de contester une sanction, une baisse de notation etc. devant le juge administratif, lui il se base sur les fondements de la légalité, donc la légitimité n'a rien à faire là-dedans.

Béatrice Arnould est avocate spécialisée en droit public, c'est à dire le droit qui régit les rapports dans lesquels interviennent des personnes morales du droit public comme l'État, les collectivités locales, les institutions...

DÉBAT

EST-IL LÉGITIME DE DÉSObÉIR EN FRANCE ?

Ce débat a réuni Elisabeth Weissman, Guillaume Gamblin, Alain Refalo et Dominique Bolliet. Serge Perrin était le modérateur.

Après une intervention de Dominique Bolliet, Maire socialiste du 4^e arrondissement de Lyon pour introduire le débat, la parole est donnée à la salle et aux autres intervenants. Les prises de paroles sont ici regroupées de manière thématique.

QUESTIONS DE DÉPART - Serge PERRIN

Quelle gestion publique est envisageable si les fonctionnaires ont le droit - je vais caricaturer - de faire ce qu'ils ont envie ?

Comment les partis politiques en France ont-ils intégré le droit à la désobéissance, le droit à désobéir aux ordres injustes tels qu'ils avaient en particulier été pointés au procès de Nuremberg* ?

* Le procès de Nuremberg (20 novembre 1945 - 1er octobre 1946) fut intenté contre les 24 principaux responsables du Troisième Reich accusés de complot, crime contre la Paix, crime de guerre et crime contre l'humanité. De ce procès découle une commission du droit international créée par l'ONU ainsi que des principes éthiques et politiques en termes de justice internationale.

PAROLE à Dominique BOLLIET



ÉTHIQUE DE RESPONSABILITÉ, ÉTHIQUE DE CONVICTION

J'ai envie de partir sur la **thématique éthique de responsabilité, éthique de conviction**. Vous connaissez cette distinction que fait Max Weber dans le *Savant et le politique* et qui je crois est au cœur de nos discussions. Lorsqu'on est en situation d'avoir à participer à une action collective quelle qu'elle soit, mais encore plus quand on est dans les services publics, on est en permanence pris entre ces deux éthiques. Je ne connais pas d'engagement dans une fonction publique que ce soit comme fonctionnaire ou comme élu, qui ne repose pas sur d'abord une vocation. On a parlé d'enseignants, de magistrats, de médecins, de psychiatres... Ce sont des métiers qui reposent sur une vision de l'humain et sur un engagement personnel. On ne peut pas s'engager dans ce genre de métiers sans avoir ce profond investissement vers les autres et

vers la manière dont on pense pouvoir apporter des choses aux autres. Donc il y a de la conviction et en même temps il y a de la responsabilité. L'éthique de la responsabilité renvoie évidemment au fait que **lorsqu'on s'investit dans un service public, on s'inscrit dans une institution avec ce que ça implique d'antériorité, d'histoire et surtout de cadre légal et réglementaire**. C'est ça l'institution. En permanence un fonctionnaire, d'une certaine manière, est tiraillé entre ces deux éthiques. Je dirais que c'est inhérent à l'exercice d'une fonction de service public. Et pour les élus évidemment c'est la même chose.

LÉGITIMITÉ ET LÉGALITÉ

Une fois dit ceci, il y a un deuxième aspect de la discussion qu'il faut que nous ayons, c'est la **question de la légitimité** puisque c'est le cœur du débat. En matière de légitimité, j'ai envie de reprendre Max Weber, c'est un bon auteur finalement ! Max Weber dit : quelque chose est légitime lorsque c'est acceptable, lorsque ça correspond à une certaine vision, un sentiment de justice, un sentiment que c'est cohérent avec un engagement... Donc **la légitimité renvoie à la manière dont l'autorité, le principe, ou la loi, est considérée comme juste, acceptable**. La légitimité évidemment ça se

distingue de la légalité. **La légalité, c'est l'état du droit existant**, un état qui est complexe, qui est souvent, je ne dirai pas incohérent, mais en tout cas qui **renvoie à des principes qui sont contradictoires**. Quand on est juriste, par définition on sait bien qu'il y a des tas de principes qui s'opposent. On vient de voir un aspect de cette opposition à travers par exemple la question de l'ordre manifestement illégal et du principe d'obligation d'obéissance hiérarchique. **Il appartient à chacun de se positionner dans cette contradiction**. Je n'ai aucun doute sur le fait que si un ordre est illégal dans cette salle, vous allez ne pas l'observer parce que vous allez faire valoir ce principe de résistance à l'ordre illégal par rapport à l'obligation d'obéissance à la hiérarchie. Mais à la question chacun peut réagir de manières différentes.

Légitimité - légalité

Il y a des situations qui sont très claires, quand on n'est pas en démocratie, quand on se retrouve dans les années 40 en France. Évidemment la question de la légalité est totalement différente et c'est la légitimité qui devient pour le fonctionnaire la valise de ce qui oriente ses comportements. La question de la résistance à l'ordre de Vichy, c'est une question qui pose relativement peu de problème entre nous. En tout cas moi, j'appartiens à une tradition politique qui a évidemment contribué à résister à cet ordre. Mais la question est tout à fait différente en démocratie. **En démocratie, il y a des ordres illégaux mais il y a aussi des lois injustes donc illégitimes, à partir du moment où elles sont considérées comme injustes, elles sont illégitimes**. Là, la manière dont chacun peut se positionner est particulière. Dans la discussion qui s'est déroulée ce matin, chaque fois c'est la question du collectif et de l'individuel qui revient. Et il me semble que c'est extrêmement important de comprendre ce que individuellement chacun ressent et la manière dont il réagit à ce sentiment d'injustice qu'il perçoit, mais aussi la manière dont il construit une résistance puis une désobéissance collective, c'est ça l'enjeu évidemment. Donc vous avez bien compris que pour moi la réponse est évidemment oui à la question posée, mais ce n'est pas tellement la réponse qui est importante, c'est la manière dont la réponse peut se construire.

QUELQUES EXEMPLES

J'ai envie de vous donner quelques exemples que l'on rencontre quand on est élu.

● **Premier exemple, c'est l'application de l'article 40 du Code pénal**, vous savez que c'est l'article qui indique que lorsque dans l'exercice d'une fonction publique, que ce soit **comme fonctionnaire ou comme élu, si nous avons connaissance d'un délit et a fortiori d'un crime, nous devons le dénoncer au Procureur de la République**. Et très concrètement, ça s'applique à nous quand nous sommes officiers de l'État civil.

C'est le problème par exemple des mariages lorsque l'un des futurs époux n'est pas en situation régulière sur le territoire national. La loi française est conçue de telle manière qu'on est autorisé à célébrer un tel mariage, mais il faut le signaler au Procureur. Là, j'ai envie de vous dire que c'est souvent un petit peu délicat évidemment, donc chacun a sa pratique, chacun a ses méthodes. Moi, je sais que quand ce genre de situation m'arrive j'en parle ouvertement aux personnes concernées et je leur dis : « Ecoutez, je suis obligé de prévenir le Procureur. » Jusqu'à maintenant il y a un modus vivendi en tout cas sur Lyon : jamais le Procureur n'en a « profité » pour prévenir la Police de l'air et des frontières, la Police aux frontières maintenant. Parce que le drame serait que des policiers soient présents à l'issue de la cérémonie et embarquent la personne. Jusqu'à présent sur Lyon, le problème ne s'est pas posé mais c'est vrai que chaque fois, on a un petit pincement au cœur. Il est évident que le jour où le Procureur prendra cette décision, immédiatement ça voudrait dire que les maires changeront complètement d'attitude... Moi, je m'arrange pour que l'information soit donnée au Procureur le plus tard possible, un jour ou deux avant le mariage. Mais à la limite, on pourrait faire en sorte que ça ne soit pas diffusé. Il y a des circulaires nationales qui incitent le Procureur à surveiller tout ça, mais quand il y a de la bonne intelligence, quand les acteurs voient bien que ça romprait vraiment un principe de dignité, de justice flagrant, ça ne s'applique pas.

● **Deuxième exemple, c'est l'hôpital public**. Vous savez qu'en ce moment l'hôpital public est soumis à une pression extrêmement forte. A Lyon, nous avons un grand CHU, les Hospices Civils de Lyon, et

ce grand CHU est **soumis à cette pression** qui est en grande partie **injuste** comme elle est exprimée. Elle est injuste pourquoi ? Parce qu'on demande à des agents du service hospitalier de faire des efforts, évidemment de coûter moins... Mais on ne parle pas d'une chose importante c'est qu'ils travaillent dans des conditions, avec un patrimoine qui est ce qu'il est. Par exemple le centre hospitalier à Lyon est un centre extrêmement coûteux parce qu'il a été conçu dans les années 1930 et il n'est pas adapté à l'exercice actuel de la médecine. Donc il a un budget qui est effectivement très important. Pour moi, le service public hospitalier, c'est le cœur du service public, c'est là où 24 heures sur 24 des personnes donnent le meilleur d'elles-mêmes pour accueillir par définition des gens qui sont en détresse, en souffrance, en attente de soins quelles que soient leurs origines.

Il y a un problème très précis en ce moment qui se pose, pour ce qui me concerne dans l'hôpital de la Croix-Rousse, c'est le passage de la notion de soins intensifs à la notion de soins continus.

Pour ceux qui connaissent un petit peu c'est un passage important parce que pour les soins intensifs, il y avait une codification extrêmement précise, il y a des normes d'encadrement et quand on est passé aux soins continus et bien la norme est beaucoup moins importante. Donc concrètement, on dit au personnel hospitalier, aux infirmiers, aux aides soignantes, aux médecins : « Et bien voilà il faudra faire à peu près la même chose qu'avant dans les soins intensifs mais on va vous donner moins de moyens parce que la norme est moins cadrée, on a des problèmes donc on va vous mettre moins de moyens. Et derrière évidemment il va falloir que vous accueilliez toutes ces personnes et il faudra les soigner aussi bien qu'avant. »

Là, il se trouve qu'à l'hôpital de la Croix-Rousse, le syndicat CGT a fait un travail que j'ai soutenu. Comme on est dans le cadre d'un plan de réorganisation, il y a des nouveaux bâtiments... Je ne rentre pas dans les détails. Il y a eu la demande d'une expertise. **Cette expertise a effectivement montré que la nouvelle organisation était porteuse de risques à la fois pour les patients mais aussi de risques psychopathologiques dans le travail-même des hospitaliers parce qu'ils sont soumis à une injonction paradoxale.** Et il n'y a rien de pire comme cela a été exprimé ce matin. Il n'y a rien de pire que de demander à des personnes dont la mission est d'apporter des soins critiques, de permettre que d'autres humains continuent de vivre, de bien fai-

re leur travail et de ne pas leur donner les moyens, la surveillance, l'encadrement nécessaire. Il n'y a rien de plus difficile. Il y a une action qui se déroule et j'espère qu'ils vont obtenir gain de cause, car l'enjeu c'est effectivement de poser sur la place publique le fait qu'on ne peut pas dans l'hôpital public réduire le niveau de sécurité. **On ne peut pas mettre en contradiction les personnels avec leur profonde éthique professionnelle.**

● **Dernier exemple qui concerne la Police nationale.** C'est un exemple qui va vous paraître relativement hermétique mais pas tant que ça quand même. **En tant que Maire, nous avons évidemment à gérer l'espace public et dans l'espace public il y a des Sans domicile Fixe, des SDF.** Mon orientation dans ce cadre-là est très simple, elle est de dire tant que notre société n'est pas en mesure d'empêcher que des gens soient dans la rue, sans pouvoir bénéficier d'un logement autonome, sans pouvoir bénéficier de soins, d'un emploi etc. et bien nous devons faire avec. Il n'y a pas d'autre solution que de faire avec. Là encore sur la Croix-Rousse, nous avons la chance d'avoir une grande association lyonnaise, le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris qui est présente, qui mène une action assez importante.

Et dernièrement il y a eu quelques soucis avec la Police parce que certains de ces Sans Domicile Fixe se manifestent de manière non conforme en apparence à l'ordre public. Toute la difficulté, c'est quelle est la définition de l'ordre public ? Et quelle est la définition de l'acceptable ? Je considère qu'effectivement s'il y a des comportements d'insultes, si il y a des comportements agressifs, il y a trouble de l'ordre public mais si les personnes sont sur l'espace public sans qu'elles gênent les autres, je ne vois pas de raison particulière de les embarquer. **En discutant avec les policiers, j'ai constaté qu'ils se trouvent devant des situations intenable.** Il y a effectivement le principe de protection de l'enfance. C'est vrai que quand il y a des mineurs, parfois des tous jeunes enfants qui sont dans la rue avec leur mère, ça pose un problème difficile à résoudre. Certains policiers les emmènent au commissariat et puis, la protection de l'enfance étant débordée, elle ne peut pas prendre en charge. Les enfants se retrouvent donc deux jours après sur l'espace public.

On revient à travers ce petit exemple au fait qu'on est des fonctionnaires de l'État, du Conseil général, de la Protection de l'en-

fance etc., dans des situations où il y a des injonctions qu'on ne peut pas satisfaire et **il faut trouver des modus vivendi**, donc ce sont des réglages fins qu'on essaie de trouver. Entre nous, les élus, on a des cellules de veille, on examine tout ça, les services de l'État, les services du Conseil Général, les services municipaux, les associations... On est en permanence en train de bricoler des solutions provisoires. Mais il y a des municipalités où ça ne se passe pas du tout comme ça, il y a des municipalités qui n'hésitent pas à faire des arrêtés illégaux d'anti-mendicité. Et là, évidemment la question de la position des fonctionnaires de Police, des fonctionnaires de l'État, des fonctionnaires du Conseil Général est beaucoup plus délicate par rapport à ce genre de choses.

CONCLUSION

Je voudrais juste conclure en vous disant que toutes ces questions sont extrêmement importantes. J'ai tendance à dire que depuis que le projet démocratique existe, en gros depuis l'Athènes du cinquième siècle avant Jésus Christ, se pose la question, la double question de la formation du citoyen, de sa capacité à avoir son autonomie de jugement, à avoir sa capacité à appréhender la complexité des choses, et idem pour les agents publics. Les agents publics se retrouvent dans une situation doublement difficile puisqu'ils sont des citoyens et en même temps ils sont en charge d'appliquer un certain nombre de décisions prises collectivement. **Depuis que le projet démocratique est l'horizon politique que nous partageons et bien cette question de la résistance et de la désobéissance civile est posée. Elle est totalement inhérente à la démocratie et il y a progrès démocratique lorsqu'on donne des espaces, lorsqu'on permet aux agents publics quels qu'ils soient de pouvoir exprimer les contradictions qu'ils vivent individuellement et collectivement.** Heureusement il y a ces espaces, mais ces espaces sont parfois mis en difficulté, ces espaces sont parfois prolongés de restrictions et là c'est grave. On peut considérer que lorsque la démocratie ne sait pas protéger ses propres agents des difficultés inhérentes à son propre fonctionnement, elle ne contribue pas à son projet, c'est-à-dire à ce projet qui consiste à émanciper les personnes, à leur permettre d'être vraiment elle-même et de participer à une œuvre collective. Merci.

LÉGALITÉ ET LÉGITIMITÉ

Une femme – A propos de la différence entre la légalité et la légitimité, on en revient toujours au même problème : **la légitimité, c'est une affaire très subjective donc on ne s'en sort pas !**

D. Bolliet – Légalité, légitimité, subjectivité. Attention, derrière la légitimité il n'y a pas que de la subjectivité non plus. Quand on regarde ce qui s'est passé dans notre pays dans les années quarante : au départ Pétain était dans la légalité et dans la légitimité car il y avait une adhésion de la majorité des français. Ils avaient cette espèce d'« idée folle » - pour nous après coup - qui consiste à dire : « Il va nous protéger, il va empêcher que les allemands nous imposent des choses » Et puis étapes par étapes, on est arrivé à une situation où De Gaulle, qui était complètement dans l'illégalité évidemment et avait une légitimité très faible au début... **Petit à petit la légitimité a basculé et est passée du côté de la résistance.** Ça s'est fait par étapes, ça n'a pas concerné tout le monde de la même façon. **On ne peut pas dire que la légitimité, c'est simplement un problème subjectif au sens où ça se passerait simplement dans la tête des individus.**

DEVENIR CITOYEN RESPONSABLE

Un homme – Ça fait un moment qu'on admet fondamentalement le fonctionnement même de la démocratie. On dit : « **On est dans une démocratie, c'est un acquis.** » **Mais le fait que des milliers de personnes sont amenées à désobéir pour rester en cohérence avec leur conscience, alors que ce n'est pas facile de désobéir, montre quand même que quelque part au moins au niveau du fonctionnement de cette démocratie, il y a un problème.**

Par ailleurs la démocratie est basée sur l'élection des responsables par des **citoyens responsables** d'eux-mêmes. Or, comment se constitue un citoyen responsable si ce n'est à l'école et par l'information qu'il peut trouver dans les médias. **A l'école aujourd'hui, la dimension de la citoyenneté a quasiment disparu. Et les médias on sait à qui ils appartiennent !**

UNE DÉSOBÉISSANCE RESPONBLE

Alain Refalo - Concernant la responsabilité, c'est vrai que c'est une question qui nous a souvent été posée et on a souvent répondu que notre démarche est à la fois éthique et responsable.

- Le premier élément c'est que dans l'esprit de beaucoup de personnes : **désobéir c'est mal faire son travail**. Vous ne faites pas quelque chose donc quelque part vous pénalisez les usagers du service public. Désobéir à l'école, ce serait en quelque sorte pénaliser les élèves et tout particulièrement les élèves en difficulté. Et donc il nous a fallu aussi argumenter en expliquant que **notre désobéissance était éminemment responsable** parce qu'elle visait à donner mieux à nos élèves justement en n'appliquant pas des réformes et des dispositifs qui, elles, visent à construire une école de l'élite. Nous avons expliqué cela aux parents d'élèves, et c'est pour ça que nous avons eu le soutien des parents en tant qu'enseignants désobéisseurs. Nous avons expliqué que nous mettions en place des alternatives aux dispositifs que nous refusions, que ce soit les nouveaux programmes, les évaluations de l'éducation nationale ou l'aide personnalisée. Et c'est précisément parce que nous avons pu non seulement l'expliquer mais le montrer, le montrer dans la classe, que les parents d'élèves nous ont fortement soutenus.

- La question de la responsabilité, concernant la désobéissance, elle se pose aussi en rapport avec le débat qui a été mis sur la table sur éthique de conviction et éthique de responsabilité, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement d'être dans une posture personnelle où on témoigne à la face des autres et du monde de nos convictions mais qu'on a la volonté précisément par l'organisation d'un mouvement collectif de peser sur les événements et donc de créer un rapport de force et donc d'être efficace dans l'action. **L'efficacité dans l'action, c'est un vrai débat sur la responsabilité** et je crois que là nous avons effectivement beaucoup à apprendre de l'histoire, à tirer des enseignements des luttes par la désobéissance civile.

LA RESPONSABILITÉ DE L'AGENT D'ÉTAT

E. Weissman – Je me permets juste d'intervenir par rapport à ce que vous avez dit, Madame, que je trouve tout à fait intéressant et qui pose une vraie question qui est celle de la responsabilité. Parce que **les agents des services publics sont des agents de l'Etat, c'est-à-dire qu'ils sont détenteurs des conditions d'accès des usagers aux biens sociaux et politiques qui sont des droits constitutionnels**. Donc effectivement, dans la mesure où vous êtes en situation de devoir appliquer des directives qui vont contre l'intérêt des usagers, se pose la question de notre **responsabilité**.

J'ai discuté un peu avec Anicet Le Pors qui est un des rédacteurs du statut des fonctionnaires qui me disait qu'il est absolument contre la désobéissance mais qu'il revendique quand même le fait que le fonctionnaire soit d'abord un **fonctionnaire citoyen** et non pas un **fonctionnaire sujet**, ce qui appelle donc clairement à sa responsabilité. Moi, c'est une question que je pose mais maintenant j'ai l'impression que c'est la justice qui est le dernier recours. **Est-ce que c'est défendable devant un tribunal que cette notion de responsabilité soit défendue en tant que citoyen ?**

Quand vous radiez un demandeur d'emploi compte tenu de vos conditions de travail, vous allez lui mettre la tête au fond du trou, donc c'est vraiment une question de responsabilité. Pareil pour les infirmières, elles ont fait valoir à leur droit de retrait non pas pour défendre leurs intérêts à elles mais les intérêts des usagers. Elles ont dit : « On n'est plus en mesure de pouvoir assurer la sécurité de nos patients. » Donc là, c'est vraiment un droit de retrait tout à fait nouveau, **un droit de retrait à caractère éthique**. Je pense qu'on est face à une situation qui est radicalement nouvelle. **On peut même se demander si cet État est encore un État de droit**. C'est comme ça à mon avis qu'il faut poser la question et ce sont des questions tout à fait nouvelles.

LA RESPONSABILITÉ POLITIQUE

Une femme - On pose la question des formes de contre-pouvoir non-violentes, on a parlé des contre-pouvoirs citoyens, civils etc. **Et quid du politique ? La mission du politique, c'est bien aussi de construire ce contre-pouvoir citoyen. Je regrette parfois que certains élus confondent courage politique avec responsabilité politique**. On n'a pas à se sentir courageux en politique. Je veux dire que la notion de courage politique me perturbe, ce qui est en jeu c'est d'abord d'être responsable.

PRÉSENTATION DES LUTTES



De gauche à droite: Dominique Liot pour les Robins des Bois d'EDF, André Abeillon pour le Réseau des enseignants du primaire en résistance, Serge Perrin (MAN) animateur de la séance, Rose-Marie Pechallat pour le REFI et Philippe Berger pour l'Office National des Forêts.

LES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE EN RÉSISTANCE

C'est un mouvement de réflexion et d'action qui vise à fédérer des enseignants pour résister aux lois qui déconstruisent l'Education nationale, pour lutter contre le démantèlement organisé de l'école.

Il revendique une démarche de désobéissance civile: «La résistance pédagogique est un choix clair, assumé, responsable.» pour construire une école démocratique de la solidarité et de la réussite pour tous.»

Ce mouvement s'est structuré fin 2008 suite à la lettre d'Alain Refalo, «*En conscience, je refuse d'obéir*» adressé à son inspecteur. Il s'est doté d'une charte.

L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS - ONF

L'ONF est un établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1964, c'est le premier gestionnaire des espaces naturels en France. Dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec l'État, il assure la gestion durable des forêts publiques françaises.

Des mouvements de résistance locaux se sont organisés au sein de l'ONF pour lutter contre la politique du chiffre qui tend à s'instaurer, au «produire plus» qui va à l'encontre d'une gestion durable du patrimoine forestier. Diverses actions sont menées par le personnel au niveau individuel avec des initiatives de regroupement pour s'opposer plus facilement à la direction. La dynamique intersyndicale est importante.

LE RÉSEAU EMPLOI FORMATION INSERTION - REFI

Ce réseau rassemble des salariés des services publics comme Pôle-emploi, les Directions départementales du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) ou des organismes de formation, qui s'opposent à la politique des chiffres et aux pressions qui en découlent. Ils refusent de «collaborer à la chasse à l'étranger» par le contrôle et la délation. Ils revendiquent le respect des droits et le devoir de solidarité.

Ce collectif est aussi un moyen pour faire «reconnaître le droit de désobéissance déontologique des professionnels confrontés à des actions qui seraient en contradiction avec leurs missions de service public.»

LES ROBINS DES BOIS D'EDF

Depuis 2004, ce mouvement clandestin mobilise des salariés d'EDF sur leur temps de repos afin de «rebrancher», de rétablir l'électricité dans les foyers démunis, dans les familles en grande précarité. Suite aux rebranchements, les Robins des bois laissent un auto-colant pour signaler leur passage et leur démarche et encouragent les bénéficiaires à payer de petits mandats.

Les Robins des bois s'opposent par des actions ciblées à la dégradation du service public, au changement de statut de leur entreprise. C'est une démarche de résistance qui porte également des revendications via les syndicats.

LA LUTTE DES ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE EN RÉSISTANCE

PAR ANDRÉ ABEILLON



Bonjour. Je ne vois pas comment en dix minutes j'arriverais à présenter deux ans et demi de lutte aussi variés et aussi fournis, mais ça fait rien je vais tenter l'impossible ! D'autant qu'au sein du réseau, il y a énormément de débats entre nous ce qui prouve la richesse des approches et des réflexions de ces femmes et ces hommes qui composent le réseau.

DÉFENSE DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'idée principale du réseau est de **défendre et de promouvoir une école publique, équitable, humaine et respectueuse de l'intérêt de l'enfant**. Et par là, d'arriver à **lutter contre la destruction du service public de l'éducation**.

Juste une petite phrase de Lucie Aubrac qui me servira dans la conclusion : « **Le verbe résister doit toujours se conjuguer au présent.** » Cette phrase fait suite à l'Appel des résistants aux jeunes générations en 2004, il avait été signé par plusieurs figures de la résistance, pour que les jeunes générations réagissent face à la destruction du socle des conquêtes sociales de la Libération. Et je voulais parler simplement en un mot du texte fondateur du Conseil national de la résistance. (*Le CNR dirigea et coordonna les différents mouvements de la résistance intérieure française hostile au gouvernement de Vichy. Il est à l'origine du programme du CNR adopté en 1944 pour penser l'après Libération.*) Cet appel a fait écho chez de nombreux instit' à l'époque et a servi aussi au réseau.

Ce réseau de désobéisseurs, comme on l'appelle, s'appuie sur la **Charte de la résistance pédagogique** que vous trouverez sur le site et l'**Appel des enseignants du primaire en résistance**. Ce sont les deux textes fondateurs de l'identité du ré-

seau. Les enseignants du primaire en désobéissance s'opposent par la désobéissance aux réformes structurelles et pédagogiques qui déconstruisent l'école publique.

DES REPÈRES HISTORIQUES

Je rappelle simplement quelques dates.

La lettre qui fusionne un peu tout ça, c'est **la lettre d'Alain Refalo en novembre 2008**, qui dit « *En conscience, je refuse d'obéir.* » Il y avait eu quelques lettres auparavant. Cette lettre, on peut dire qu'elle fait un petit buzz sur Internet et que des gens, des instit' qui sont là autour et se demandent ce qu'ils peuvent faire, se disent : « C'est ça que je peux faire ! » Et donc ils vont se mettre à la suite. Tout de suite des centaines de collègues envoient leur lettre de manière individuelle à l'inspecteur, au ministre... Alain Bastien Cazals, lui, envoie directement au Président de la République, ce qui lui vaut une sanction directe et rapide.

En décembre 2008, on va passer au niveau du réseau de résistances individuelles complètement isolées à une résistance collective. Et c'est le **blog** que met en place Alain qui permet effectivement de fédérer tout ça. Là, ce sont plusieurs centaines d'instituteurs qui envoient des lettres. Tout ça est compilé dans une carte de France des désobéisseurs qu'on voit petit à petit fleurir et qui permet de voir qu'il y a partout en France des gens qui résistent et qui désobéissent. C'est la première phase où les enseignants se déclarent « désobéisseurs en conscience » parce qu'ils ne peuvent pas, ils ne veulent pas faire autrement.

L'année 2009, c'est l'année des sanctions financières. L'année des sanctions financières, l'année des pressions aussi administratives. C'est Erwan Redon à Marseille, c'est Alain Refalo à Toulouse... La volonté du ministre c'est de faire rentrer tous ces petits contestataires dans le rang et il appelle même à un moment les syndicats à nous désavouer. Et là, surprise, il y a quand même trois mille enseignants qui signent une lettre de désobéissance. Pour la première fois en France depuis Pétain, c'est une collègue qui le rappelait dernièrement, un directeur d'école Jean-Yves Legall perd son poste de

direction pour des raisons politiques. Il refuse d'inscrire les enfants dans Base élèves (*C'est un fichier d'aide à l'inscription des élèves et à la gestion pour les directeurs d'écoles et les mairies utilisé depuis 2007. Il en découle une forte contestation dénonçant le fichage des enfants et des familles et donc une atteinte aux libertés.*) et préférera perdre son poste plutôt que d'obéir. Alain Refalo qui avait refusé de mettre en place l'aide personnalisée comme demandé par le Ministère, verra s'enlever deux jours de salaire par semaine et l'abaissement d'un échelon, ce qui représente une somme assez importante, sept mille euros sur quatre ans.

Puis il y a la parution de livres ainsi que la première université d'été à Montpellier. On élabore une **Charte de la résistance, des résistances pédagogiques** bien entendu. L'objectif quand on élabore cette Charte c'est de relancer la mécanique et en même temps de se protéger. Comment on se protège ? On se protège en créant une **Caisse de solidarité nationale**. Grâce à cette Caisse de solidarité nationale, l'État peut frapper, le Ministre peut frapper, mais il ne peut pas frapper au porte-monnaie. Sur trois mille désobéisseurs, il y en a cent qui ont été sanctionnés, et tous ceux qui ont été sanctionnés financièrement ont retrouvé l'argent dans la Caisse de solidarité. **Il y a eu un élan de solidarité dans la France autant au niveau des enseignants du primaire, du secondaire que des parents d'élèves.** Et donc cette caisse nous a permis de tenir le coup sur le plan financier, ce n'est pas négligeable non plus. **Après sur le plan administratif, on a frappé individuellement.** Ce que faisait A. Refalo, par exemple, de ne pas appliquer l'aide personnalisée, Alain ne l'appliquait pas mais il proposait quelque chose à la place. D'autres ne l'appliquaient pas mais ne proposaient rien. **Il y a eu donc une différence considérable de répression et de sanction, c'est ça qu'il faut retenir.** Sur les trois mille qui faisaient la même chose ou qui faisaient des choses en parallèle, il y en a très peu qui ont été sanctionnés. L'État a essayé de sanctionner : Alain Refalo qui était très médiatique et avait sorti un livre, d'autres parce qu'ils s'étaient montrés dans les médias... En tout cas, sur les mêmes faits, les sanctions n'ont pas été les mêmes. Il y a eu un collègue qui a été suspendu, sorti de sa classe, parce qu'il ne voulait pas faire passer les évaluations de CM2.

Ensuite on a eu une deuxième université qui a eu lieu à Lyon. **Cette deuxième université a été très importante puisqu'elle a permis de structurer le**

mouvement, elle a permis d'avoir une reconnaissance médiatique et une reconnaissance syndicale. A ce moment-là aussi, il y a eu la possibilité de coopérer avec des partenaires comme Citoyens résistants (*Site des Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui: www.citoyens-resistants.fr*), l'Appel des appels (*Site: www.appeldesappels.org*) et c'est là que nous avons rencontré Elisabeth Weissman. On lance à ce moment-là **une campagne d'éducation** qui s'appuie sur deux piliers : une lettre de résistance uniquement à l'intention des gens du primaire, mais avec une tentative pour l'étendre au secondaire. Ça n'a pas donné ce qu'on pensait mais on a quand même lancé cette deuxième lettre. Et puis, il y avait le développement, l'amplification des actions.

LES MOTIFS DE LUTTE

Sur quoi on a lutté ? **Les collègues instituteurs ont principalement refusé d'appliquer les nouveaux programmes du primaire.** Je ne développe pas. **Refuser d'appliquer l'aide personnalisée parce que c'était la suppression des Réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (RASED).** Je peux vous dire que dans les écoles quand on disait : « Je ne veux pas appliquer l'aide personnalisée parce qu'on va supprimer les RASED. » Les collègues riaient, ils rient toujours mais jaune aujourd'hui parce qu'ils ne nous ont pas cru au départ. **Il y a eu aussi boycott des évaluations de CE1 et de CM2.**

Aujourd'hui va se mettre en place à partir de 2011, le **Livret national des compétences chez les enfants. Vous savez que Base élèves qui est aussi une disposition contre laquelle les enseignants désobéisseurs ont lutté, Base élèves accompagne ce Livret national des compétences.** Les collègues du secondaire maintenant voient arriver quelque chose qui est tout cuit, tout prêt : on va suivre les enfants pendant quelques décennies et les informations seront rentrées dans une base informatique, tout est marqué dans cette base informatique. Et ça, c'est inadmissible ! Donc au niveau du primaire, c'est facile, enfin c'était facile... Les collègues directeurs disaient : « Moi je ne le fais pas. » et ça pouvait coincer la machine. Sauf qu'il y a des gens, des conseillers pédagogiques qui sont venus faire ce boulot, on trouve toujours des gens pour faire le boulot qu'on ne veut pas faire ! Par exemple par rapport aux évaluations, les collègues qui ne voulaient

pas faire le travail, on leur envoyait des gens pour le faire, des fonctionnaires sont venus faire le travail. Au niveau du secondaire, il n'y a pas cette transparence : tout ce qui est mettre des enfants dans des bases informatiques, c'est l'administration qui le fait, c'est les secrétaires d'administration, les secrétaires d'intendants. Les profs ne voient pas tout ça... Ils commencent à comprendre. J'ai vu d'ailleurs dernièrement un collègue à Villeurbanne, je crois, qui commence à bouger là-dessus. Il est temps parce que la machine est lancée et pour l'arrêter ce sera relativement difficile. **Il y a eu aussi le refus d'être maître d'accueil...**

LA MOBILISATION

Quelles réponses face à tout ça ? Et bien, on n'a pas le choix, **moi, je n'ai pas le choix**. J'ai entendu hier des débats mais ces questions-là je ne me les suis même pas posées : **à partir du moment où on m'impose quelque chose qui sort de ma conscience, je refuse ! Je ne veux pas**. C'est facile, on est en 2011. Il y a quelque chose qui me choque, on n'est pas comme le film d'hier en 40... Bien sûr qu'il y a des problèmes, on en a vu les conséquences avec Alain Refalo, mais si on était une majorité, je dis pas tous mais une majorité...

Je n'ai pas parlé des quatre types d'enseignants qu'il y a : **il y a des gens qui sont d'accord avec ça, il y a des gens qui ne sont pas d'accord mais qui le font quand même, il y a des gens qui ne sont pas d'accord qui ne le font pas mais qui se cachent et puis il y a les désobéisseurs**. Je ne mets pas de valeurs là-dessus. Quand vous discutez, les gens vous disent : « Ah oui, c'est bien, allez faut continuer ! » **Si nous, on n'arrive pas à faire ça mais personne ne peut le faire ! C'est donc bien à nous de donner cet élan**, c'est donc à nous, fonctionnaires, de dire : « Il y en a marre, merde ! On ne veut pas, les autres ne veulent pas et nous on le démontre... »

Oui, il y a des risques mais vous croyez que l'administration prendra ces risques ? S'il y a 10% des enseignants, ils ne prendront jamais le risque. Nous, on n'était pas 10%, on représente moins d'1%. On est 3000 désobéisseurs par rapport à combien ? 350 000 instit' je crois, on n'est rien du tout et c'est vrai que quand ils veulent frapper... Là, ils sont en train de frapper un collègue dans le 44, dans la Loire Atlantique, pareil il n'a pas fait remonter les évaluations une année, il a pas

fait remonter les évaluations une deuxième année et puis ça y est, c'est le Conseil de discipline. Pourquoi ? Parce que l'inspecteur s'en va, il veut faire tomber des têtes, c'est tout. D'ailleurs l'inspecteur qui était chez A.Refalo et qui l'a sanctionné, il vient d'arriver à Lyon, ça fait trois semaines. On n'en a pas encore entendu parler, peut-être qu'on en entendra parler.

ET SI LA PAROLE ÉTAIT AUX PROFESSIONNELS...

Je vais à la conclusion. Il y a eu un timide recul du gouvernement. Ceci dit, on a passé sous le crible la semaine de quatre jours, on a dit qu'il fallait la remettre en cause, le gouvernement semble dire : « Ah oui, oui, finalement... » L'aide personnalisée, on a dit : « Ça ne sert à rien, c'est nul, l'aide personnalisée ne remplacera jamais une aide spécialisée, ce n'est pas possible. » On a sacrifié tous les RASED. Il y a eu un truc avec le PS à Paris, il y a un gars qui a parlé de la Finlande. On nous rabat les oreilles avec la Finlande. Qui a mis au point comment on devait faire l'école ? Ce sont les professionnels qui l'ont fait. **Laissons faire les professionnels ! Sortons de la politique l'Éducation nationale, la santé, la culture, tout ce qui n'a rien avoir avec la politique**. Parce que dès qu'on leur laisse la parole à ces gens-là, ils nous mettent la merde. C'est-à-dire qu'à un moment donné c'est blanc, le lendemain c'est noir et chaque fois qu'on a un changement politique, on a un changement. On n'a pas besoin de ça. En Finlande, ils n'ont plus d'inspecteur, par contre ils ont des réseaux dans toutes les écoles et dès qu'un gamin est en difficulté, on a les moyens. Et en plus, contrairement à la France, ils forment leurs instituteurs. Nous, on ne les forme plus, on les déforme, les instit' ! On veut même plus les former, y a même plus d'IUFM, il y a plus de formation continue... J'arrête.

EN CONCLUSION

Le verbe résister qui doit toujours se conjuguer au présent en référence au début. Je voulais dire qu'**on ne naît pas désobéisseur, on est désobéisseur parce que c'est toujours dans le présent et dans l'avenir que s'ancrent les luttes**.

LA LUTTE DU REFI

PAR ROSE-MARIE PECHALLAT



LA NAISSANCE DU REFI

Je vais vous expliquer comment est né le REFI, le Réseau Emploi Formation Insertion. En fait, **c'est un collègue de Pôle emploi qui en octobre 2007 s'est retrouvé à Vénissieux devant une situation extraordinaire**, c'est-à-dire qu'il s'est retrouvé avec un entretien pas du tout prévu, pas programmé par lui mais par sa directrice. Et pour cet entretien-là, il était sensé venir voir sa directrice aussitôt que le monsieur serait arrivé en entretien. Il n'a pas compris ce qui se passait tout de suite... Le monsieur en question n'est pas venu heureusement! J'arrête là le suspens tout de suite. **Dans les locaux de l'agence de Vénissieux, la police aux frontières était là et elle était là pour arrêter le monsieur en question, s'il était venu.** Donc ce collègue s'est retrouvé sur le coup dans une situation qu'il n'a pas trop évaluée, on lui a demandé de reconnaître sur un papier, une photocopie de papier d'identité d'un monsieur qui était noir... Donc vous voyez une photo photocopie d'un monsieur noir... Il disait lui-même qui était noir : « De toute façon, je pense que sa mère ne l'aurait pas reconnu. » Ça tombait bien parce que de toute façon il n'avait pas du tout l'intention de le reconnaître. Mais il s'est retrouvé assez mal et il en a parlé avec ses collègues tout de suite derrière. **Et la situation était assez aberrante : dans cette agence où il y avait des habitudes de lutte, où il y avait un collectif de gens syndiqués, bref des gens qui réagissent, il y a eu comme une sorte de stupéfaction qui a paralysé tout le monde.**

Et c'est revenu quinze jours après lors d'une manifestation. Et là, on était quelques uns, on a pris une vraie crise de colère en disant : « **Les choses comme ça faut pas les laisser passer ! Il faut qu'on les dénonce.** » Donc on s'est réuni, on a interpellé RESF (Réseau Éducation Sans Frontière), la CIMADE (Comité Inter Mouvements Auprès Des Évacués) parce qu'on savait qu'ils bossaient sur ces choses-là. On a interpellé la Ligue des droits de l'Homme. Et on a eu l'idée de créer ce réseau. On a fait une réunion un peu large avec les missions locales, la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) qui était à l'époque la Direction départementale de travail et de l'emploi, l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi) et l'ASSEDIC (Association pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce) puisqu'il n'y avait pas encore eu la fusion, des organismes de formation, des organismes d'insertion... **Et à partir de cette réunion-là, on a décidé de créer ce collectif.** On a créé un texte qu'on a transformé et qui est devenu une **pétition**. On l'a transformé de façon à ce que des gens extérieurs puissent soutenir notre action, que ce soit des usagers de notre service ou des gens comme ça qui avaient envie de soutenir l'action. On a fait une **conférence de presse**, on a eu un écho absolument considérable. On a créé un **site** assez rapidement pour donner les informations, communiquer les informations par rapport à ça. **Il y a eu ensuite d'autres REFI qui se sont créés un sur Grenoble, un sur le centre, sur l'Ile de France, ils voudraient le faire mais ils n'y arrivent pas...** Voilà un petit peu la base sur laquelle on s'est créé.

LE TEXTE FONDATEUR

Le texte, je vais vous le lire, c'est le plus simple :

« HIER, AUJOURD'HUI, DEMAIN, NOUS NOUS OPPOSONS À LA DÉLATION DES TRAVAILLEURS ET DES CHÔMEURS ÉTRANGERS.

La chasse aux étrangers est ouverte partout dans la rue, les quartiers, les écoles, les foyers, les administrations, les hébergements d'urgence, les entreprises... La politi-

que du chiffre prévaut, souvent sans discernement. Les pressions s'exercent en cascade du Président au Ministre, du Ministre aux Préfets... Et la tentation s'accroît de faire participer tous les échelons institutionnels à cette course effrénée.

De l'ANPE à l'ASSEDIC: le courrier et la circulaire du 4 juillet 2007, adressés aux Préfets, ne laissent aucun doute sur les intentions du Ministre (c'était Hortefeux). C'est bien maintenant parmi les chômeurs qu'Hortefeux a décidé de débusquer les étrangers pourtant en séjour régulier! L'alibi de la lutte contre la fraude ne suffit pas à légitimer la présomption de culpabilité qui s'installe. Le personnel de l'ASSEDIC et de l'ANPE est considéré comme auxiliaire de police, nos « nouvelles missions » : envoyer à la Préfecture des photocopies de toutes les cartes de séjour des étrangers venant s'inscrire. (Ça, c'était une note interne à nos établissements qui disaient qu'on devait photocopier effectivement les papiers d'identité des étrangers et les adresser à la Préfecture de police.) Dans les DDTEFP : l'inspection du travail a été placée sous l'autorité du ministère du travail et de celui de l'immigration, dans le cadre d'une nouvelle infraction « le travail illégal des étrangers » qui contrairement aux dispositions actuelles du code du travail ne permet pas de rétablir dans leur droit les personnes en situation de travail. Pour contourner les réticences des agents de contrôle dans la mise en œuvre de ses orientations discriminantes, déjà définies par les circulaires SARKOSY-LARCHER, plusieurs Directions départementales dont celle du Rhône veulent créer une brigade volante d'agents de contrôle... (D'ailleurs elle a été créée) pour aller remplacer les collègues réfractaires à aller effectuer les contrôles centrés sur l'origine supposée des salariés.

Dans les associations comme Cabiria (c'est une association lyonnaise): les associations qui accueillent et accompagnent des migrants n'échappent pas aux pressions policières. L'association de santé communautaire Cabiria qui effectue un travail de prévention et d'accès au droit avec des personnes prostituées a été récemment incitée par la police à dénoncer les personnes sans papier de sa connaissance. (La directrice avait été convoquée par la police et retenue quand même un petit bout de temps.) Cette démarche va évidemment à l'encontre de l'éthique et des missions pour lesquelles l'association reçoit des financements. Cabiria craint une multiplication de ces pressions policières. (Et ça s'est avéré une crainte réelle et effective par la suite.)

Notre métier c'est la formation, l'emploi, l'insertion, nous ne nous laisserons pas détourner de nos missions pour collaborer à cette politique obsessionnelle du chiffre en matière de lutte contre l'immigration clandestine (tellement clandestine qu'elle vient s'inscrire à l'ANPE).

Nous refusons d'appliquer toute procédure transitoire ou définitive visant à mettre en œuvre une nouvelle circulaire discriminante, une injonction préfectorale humiliante, vexatoire, qui stigmatise l'étranger et le fasse passer pour un fraudeur potentiel.

Ces lois, ces décrets, ces circulaires sont contraires à notre éthique et à notre déontologie et ont des relents des pires périodes de notre histoire. C'est pourquoi, sur le modèle du Réseau éducation sans frontière, nous appelons à la création d'un Réseau des services de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion :

- pour empêcher l'application de ces directives, ces lois qui bafouent les droits des personnes au seul prétexte qu'ils ne sont pas de la « bonne origine »,
- pour témoigner par tous les moyens sa solidarité à toute personne bafouée dans ses droits, la soutenir et briser le silence, en effectuant des campagnes d'information
- pour exprimer sa solidarité et aider tout professionnel sur lequel des pressions seraient exercées afin qu'il applique ces directives inacceptables,
- pour faire reconnaître le droit de désobéissance déontologique de tous les professionnels confrontés à des actions qui seraient en contradiction avec leur mission de service au public et dont la finalité serait le contrôle des étrangers dans le cadre des lois de l'immigration. »

C'est à partir de ce texte-là qu'on s'est construit.

DES ACTIONS

Depuis il y a eu un certain nombre d'autres actions qui ont eu lieu dans le centre notamment puisque ça s'est reproduit, la police aux frontières connaît le chemin de l'ANPE et de Pôle emploi. Il y a eu très récemment Midi-Pyrénées, parce qu'actuellement il y a une réorganisation au sein de Pôle emploi et il y a ce qu'on va appeler l'EID (Entretien d'Inscription et de Diagnostic), c'est un entretien où les deux fonctions sont rassemblées : la fonction de l'aide à l'emploi et de l'aide à l'indemnisation, où effectivement c'est la

même personne qui donne les informations et en même temps met en place cette chose-là. Ils ressortent à nouveau les circulaires avec le contrôle des papiers d'identité par le biais des lampe UV. On vérifie l'authenticité des papiers. On avait laissé échapper la possibilité d'aller en justice par rapport aux circulaires parce qu'on avait laissé passer les délais. Et là, partout où ces nouveaux entretiens sont mis en place, de nouvelles instructions ressortent. **On a décidé d'aller en justice contre les nouvelles directives qui reparlent de cette vérification des papiers d'identité.**

DES PETITES VICTOIRES

Ce qu'il faut savoir c'est qu'on a gagné sur des petits trucs quand même. **À un moment donné, il y a des régions où il y a eu un vrai recul.** Par exemple, pour les papiers d'identité, une Direction régionale Bretagne a écrit à la MDH (Maison des Droits de l'Homme) à ce sujet-là, pour dire qu'ils n'allaient pas appliquer cette directive parce qu'elle était trop compliquée. Ils ont vu qu'effectivement il y avait une pression, faut dire quand même qu'il y avait les **organisations syndicales** de cinq Pôles emploi entre autres qui dans toutes les instances revenaient sans arrêt sur ces problématiques-là. Les organisations en question c'est CGT, FSU et Sud Solidaire.

UNE VIGILANCE NÉCESSAIRE

Ce qu'il faut savoir aussi c'est qu'il y a une **coordination territoriale dans les départements**, avec ce que disait la collègue ce matin concernant la lutte contre la fraude avec **la CAF** (Caisse d'Allocations Familiales), **la police aux frontières**, **l'URSSAF** (Union pour le Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales), **la Sécurité sociale...** **Tous ces gens échangent et puis bien sûr le Préfet, ou des représentant du Préfet, échangent leurs «bonnes» pratiques sous couvert de lutte contre la fraude.**

Les pratiques, ça peut être de **contrôler par exemple les passeport des étrangers pour voir si éventuellement ils n'iraient pas régulièrement dans leur pays d'origine** quelques mois par an et de cette manière-là leur supprimer leurs droits soit par le biais de l'allocation familiale, soit par le biais de Pôle emploi par rapport aux indemnités... Bref, il y a des pratiques qui

se mettent en place qui sont absolument exécrables, ignobles et tout ce qu'on veut. Il se dit aussi qu'ils sont en train de travailler au sein de Pôle emploi pour **vérifier les adresses IP des ordinateurs pour voir d'où les personnes s'actualisent.** Éventuellement s'ils ne s'actualisent pas de chez eux trois mois de suite, ça veut dire qu'ils ne sont pas chez eux donc ça veut dire qu'on va leur suspendre leurs indemnités. Voilà, il y a un certain nombre de choses comme ça qui sont en train de se mettre en place.

Il y a une **suspicion perpétuelle** et les premiers qui ramassent par rapport à ça c'est en particulier les gens d'origine étrangère ou des gens qui sont vraiment dans la précarité. Donc effectivement, **il faut qu'on soit vigilant, il faut qu'on occupe le terrain le plus possible. L'occupation du terrain, on a décidé de la faire aussi par le biais juridique, on est pas sûr de gagner du tout, mais on s'est dit que de faire des conférences de presse et d'expliquer pourquoi on va en justice, c'est déjà ça.** C'est se faire connaître, c'est expliquer pourquoi on est contre. Et puis ce qu'il faut qu'on fasse c'est populariser nos victoires quand il y en a, elles sont minces mais c'est important de le faire.

Merci.

LA LUTTE DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

PAR PHILIPPE BERGER



Le forestier se cache très souvent derrière des termes techniques et avant de décrire les actions que nous menons, je vais tenter d'expliquer rapidement l'environnement des personnels de l'Office National des Forêts (ONF). **Le SNUPFEN (Syndicat National Unifié des Personnels de Forêts et de l'Espace Naturel) est un syndicat solidaires et représente 40% des personnels.** Depuis deux ans, nous travaillons en intersyndicale avec la CGT (Confédération Générale du Travail) et l'UNSA (Union Nationale des Syndicats Autonomes) et représentons tous les trois deux tiers des personnels. La dynamique est assez forte.

L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

En 1966, d'administration des eaux et Forêts, l'ONF s'est transformé en EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial). Depuis une dizaine d'années, nombre de signes nous font penser que nous nous dirigeons vers un changement de statut de l'ONF, comme ont pu le faire avant nous, France Télécom ou La Poste. On est donc dans une phase qui ne va pas dans le bon sens.

L'ONF gère les forêts publiques soit près de 4.8 millions d'hectares en métropole et près de 8 millions d'hectares dans les DOM (Départements d'Outre-Mer). Le code forestier charge l'ONF de mettre en œuvre une gestion durable. **Pendant des siècles, avant que ce terme ne soit à la mode les forestiers faisaient de la gestion durable sans le savoir, mais en ayant conscience de la responsabilité qui pesait sur eux pour transmettre aux générations futures un patrimoine de qualité.**

La forêt assure trois fonctions principales : économique, sociale et environnementale.

Comme vous pouvez le deviner, quand on parle d'EPIC, **la fonction économique tend malheureusement à prendre sensiblement le dessus.** Ceci d'autant plus que le financement de l'ONF est assuré essentiellement par les ventes de bois. C'est donc la vente de bois qui assure le financement du régime forestier... Or en trente ans, on a augmenté de 35% la production alors que dans le même temps les cours du bois ont chuté de 50%. Comment financer un établissement de services, car c'est essentiellement des services qui sont « vendus » aux collectivités et aux forêts domaniales, par un financement qui est continuellement à la baisse ?

Des effectifs à la baisse,

Comme le disait Elisabeth Weissman, les personnels forestiers sont des gens passionnés qui gèrent un patrimoine sur le long terme. Un chêne, c'est 180, 200, voire 240 ans, il faut donc une certaine humilité et un certain attachement au patrimoine qu'ils ont à gérer. En général les forestiers parlent de « leur » forêt même si elle ne leur appartient pas. Il y a un aspect affectif très fort.

Les personnels de l'ONF connaissent aussi la calamité de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Depuis 1986 à l'ONF est passé de 15000 personnels à moins de 10000 aujourd'hui.

Produire plus...

Pour résoudre le problème de financement de l'établissement mais aussi pour tenter d'équilibrer un déficit chronique de la filière bois, on a demandé de nombreuses fois à l'ONF d'augmenter sa récolte de bois. L'ONF gère 35% des forêts métropolitaines mais produit plus de 50% du bois mis sur le marché.

Le Grenelle de l'environnement, puis M. Sarkozy à Urmatt, suite à différents rapports, préconisent finalement qu'il est possible de couper 20 millions de mètres cube supplémentaires. La forêt publique étant mieux organisée, c'est donc encore sur elle que risque de se porter les efforts.

Donc du « **produire plus tout en préservant**

vant mieux » du grenelle de l'environnement, en lien avec les réductions de personnels, nous en venons à un « **produire plus pour... produire plus** ».

Les forestiers travaillent à partir d'un document de gestion qui s'appelle l'aménagement forestier. Il résulte normalement d'une analyse fine et concertée de la forêt aménagée. L'aménagement prévoit les actions à mener sur une durée de 20 ans et définit entre autre le programme des coupes. Nous pouvons penser légitimement que la forêt est ainsi protégée. Or ce programme peut varier de manière très importante selon les outils politiques intégrés. L'un des outils politique mis en avant est celui du réchauffement climatique (production de CO2), responsable d'une croissance accrue des arbres. Donc forcément, si les arbres poussent plus vite, au lieu de les récolter, comme je vous le disais, à 180 ans pour un chêne et bien on va le récolter à 120 ans. Et quand vous faites un document d'aménagement votre réflexion est complètement différente si elle est basée sur 120 au lieu de 180 ans. On peut ainsi amener à couper plus. Les aménagistes, les techniciens, les collègues forestiers qui travaillent sur les aménagements sont confrontés à ces itinéraires sylvicoles mis en place par la direction.

IL FAUT AGIR!

Les personnels et leurs organisations syndicales se sont vite trouvés en opposition avec le diktat du produire plus. C'est ainsi qu'un certain nombre d'actions ont été menées par les personnels.

L'aménagement forestier

Un des premiers mouvements mené s'est fait à partir de **résistances locales. Il s'agissait de refuser ces nouveaux itinéraires sylvicoles et donc de prendre en compte avant tout, l'analyse réelle de la forêt qui doit être aménagée.** Ce sont là, des mouvements de résistance qui se font au départ de façon très individuelle parce que les aménagistes travaillent seuls sur le document d'aménagement. Ils sont donc directement confrontés à leur hiérarchie. **La solution a été à chaque fois de monter des collectifs dans les équipes d'aménagistes pour que les collègues confrontent leurs études et surtout arrivent à des conclusions communes.** Ceci permet d'avoir un collectif et de s'opposer plus facilement à la direction tout en s'appuyant sur des données sylvicoles reconnues. Difficile

alors pour la direction de contrer les arguments.

En forêt communale nous avons souvent un allié de poids avec le Conseil municipal qui validera ou non le document d'aménagement. Si le forestier estime que l'aménagement est trop axé sur la production, il peut le faire savoir discrètement à la commune qui interpellera alors la direction de l'ONF.

Le martelage

Le martelage découle directement de l'aménagement forestier. C'est un travail collectif qui consiste à désigner les arbres à abattre en apposant avec l'aide d'une hachette le sceau de l'Etat sur le corps de l'arbre. **Automatiquement quand on parle de produire plus, cela se traduit pour le forestier à marteler plus.**

En 2008, trois styles d'action sur les martelages sont lancés.

- **La première action, très radicale a été de refuser purement et simplement de marteler.** Les collègues en équipe refusaient d'aller marteler. Résultat immédiat avec l'impossibilité d'organiser les catalogues de vente. Le problème est que ce genre d'action ne peut se faire qu'en grève et qu'à raison de deux jours de martelage par semaine cela se traduit par huit jours de grève par mois pendant un an. Une action qui coûte cher et demande des collectifs forts.

- **La deuxième action martelage a été de faire une rétention des fiches de martelage.** Le travail est fait mais par contre les éléments ne sont pas transmis à la direction. Cette action est plus facile à mener car le travail est fait mais le manque de transmission empêche toute exploitation des données et limite donc les ventes de bois. Il est ainsi plus facile de monter un collectif sur ce type d'action.

- La troisième phase, qui était mise en place en région Bourgogne Champagne Ardenes principalement, est sur une base sensiblement différente. Les forestiers ont fait l'analyse suivante à savoir que les collègues refuseront de perdre de nombreuses journées de grève. **L'idée a été de maintenir un collectif le plus longtemps possible. Le choix a alors été fait de ne marteler dans un premier temps que les coupes de faible valeur, puis de marteler léger dans les autres coupes.** Le gros avantage de cette action est que les collègues agissent syndicalement tout en étant à leur travail et qu'elle permet de conserver plus longtemps

qu'ailleurs un collectif uni. De plus la répression est quasi impossible. Par contre le résultat a été exceptionnel puisque à la fin des saisons de martelage, c'était plus de 50 000 mètres cube de chênes 50 (diamètre de l'arbre à 1,3 mètres) et plus qui n'étaient pas martelés. C'est les plus gros arbres qui ont la plus forte valeur économique. Cette action donne des résultats concrets tout en maintenant dans la durée les collectifs.

Autres actions

Nous avons à l'ONF des grilles trimestrielles de comptabilité analytique à remplir. **Depuis deux ans, nous avons lancé un vaste mouvement suivi par 80% des personnels de boycott de cette comptabilité analytique qui sert à mesurer le temps passé sur chaque activité.** Grâce à l'informatique, nous pouvons mesurer trimestre par trimestre le succès de cette action. Si des pressions arrivaient nous avons décidé d'arrêter cette action ou si elle n'était suivie que par un minimum de 30% des personnels. Il faudrait alors trouver un autre type d'action afin de surprendre continuellement la direction.

Nous sommes comme de nombreux fonctionnaires maintenant, soumis à des primes qui dépendent des résultats imposés par la direction. En Franche-Comté, c'est une association qui s'appelle « Forestiers solidaires » qui réunit 20 % des personnels qui a pour but de redistribuer les primes entre ses adhérents. **Chaque adhérent s'engage à reverser le montant supérieur à la moyenne de sa prime s'il en est bénéficiaire.** L'ensemble des adhérents se partage le pot commun ainsi constitué. C'est une excellente réponse à la volonté d'individualisation de la rémunération des personnels. Nous espérons que cette association fera encore des petits.

Je ne parlerais pas des répressions que nous subissons parce qu'elles sont nombreuses et variées, signe sans doute de notre efficacité...

Merci.

QUESTION DE DROIT

B. Arnould – On a un certain nombre de textes (préambules des constitutions, Déclaration universelles des droits de l'homme...) qui posent des principes auxquels globalement on peut adhérer et qu'on peut invoquer devant les juridictions notamment administratives.

S. Perrin – Ça rejoint les fondamentaux de la non-violence. Le droit, c'est ce qui protège le faible mais c'est aussi l'état d'un rapport de force social à un moment donné. Toutes les actions et la théorie sur la désobéissance civile et l'action non-violente tentent de **faire évoluer le droit** de manière à ce que le droit protège vraiment les plus faibles.

Une femme – Je travaille à Pôle emploi. Je me considère comme un agent d'Etat et pas un agent du gouvernement, c'est-à-dire clairement que j'ai pris engagement dans le service public et à ce titre je le défends. Aujourd'hui, j'estime que la politique du gouvernement démolit, on l'a dit sans arrêt, le service public donc dans mon ordre de mission, **mon premier devoir c'est de défendre le service public.** Je ne suis pas là pour défendre un gouvernement, je suis là pour défendre les valeurs de la République. On se justifie si on désobéit, alors que **ce gouvernement est en train de faire un ravage républicain** sur tous les fondamentaux de 200 ans d'histoire sociale. Il n'y a personne qui se pose la question en termes de droit, de savoir comment on l'attaque ? Moi, c'est lui que j'ai envie d'attaquer ! **Nous, on défend quelque chose qui est inscrit quelque part dans la constitution, dans les droits de l'Homme, il ne faut pas renverser la situation.**

B. Arnould - Le problème, c'est qu'on parle du droit qui est rendu par les juridictions. Quand on va devant une juridiction et qu'on remet en cause un ordre, une directive, une circulaire qui émane du gouvernement, le juge administratif lui, il ne se pose pas la question de la légitimité. Tant que c'est un **gouvernement légal élu démocratiquement**, ce n'est pas au juge de dire que le gouvernement est illégitime. C'est pour ça que je parlais de l'invocation des principes, de certains principes généraux, parce que tant qu'on ne peut pas remonter à des principes auxquels nous pouvons adhérer, devant un juge on ne peut rien faire.

LES ROBINS DES BOIS DE L'ÉNERGIE

PAR DOMINIQUE LIOT



Je voulais centrer le propos sur la grève qu'on a fait en 2009 avec la fameuse opération « Robins des Bois », vous avez entendu parler d'elle. Mais je voudrais aussi parler de ce qu'on fait au jour le jour, parce qu'il n'y a pas que ce qu'on fait dans les grands mouvements de grève.

L'OPÉRATION « ROBINS DES BOIS »

La situation

En 2009, la situation était un peu particulière puisque tout le monde a entendu parler de la **tempête Klauss** qui, au moins sur le Gers et la Haute-Garonne, avait foutu une bonne partie du réseau par terre. **Mettre le réseau par terre n'est pas difficile d'ailleurs parce qu'il n'est pas entretenu au prétexte que ça coûte moins cher de le remonter quand il tombe, à neuf évidemment, que de l'entretenir pour qu'il ne tombe pas.** Chacun peut en penser ce qu'il veut mais c'est la logique des services publics à l'heure actuelle.

Il y avait déjà des expériences qui n'étaient pas inintéressantes. Quand on est parti avec le camion, les harnais et tout le bastingue pour relever les fils, on s'est rendu compte de la difficulté de travailler avec un contrôle des réseaux centralisés sur Rodez et Toulouse... Avant nos bureaux centraux de contrôle ce n'était pas facile mais on avait beaucoup de collègues qui connaissaient leurs réseaux par cœur. Évidemment quand ils ont eu à gérer huit départements, c'est totalement impossible de connaître l'ensemble du réseau, même avec des gens qui ont fait ça toute leur vie. **Il y avait des collègues qui**

restaient 2 heures en bas des poteaux avec les élus, les habitants à côté, tout ça parce qu'ils attendaient une autorisation administrative (elle tombait évidemment toute seule quand c'était géré par les structures de proximité adéquates). Sur un des sites du Gers, ils ont carrément autonomisé un poste source (63 000 volts qui arrivent et sont ensuite distribués en 20 000, 223, 80) et ils ont géré ça en désobéissance totale, sans que personne ne dise rien. Le seul endroit où ça a réellement bien fonctionné, où il n'y a pas eu tous ces délais, c'était sur tout le territoire géographique géré par les collègues, ceux qui géraient aussi leurs réseaux avec les équipes venant d'ailleurs pour donner un coup de main.

De la préparation à l'action

Quand on est revenu, nous, à Toulouse après avoir remonté les fils, **on est tombé tout à fait par hasard sur un document qui s'appelait : « Travailler autrement avec les prestataires », c'est-à-dire comment externaliser le plus vite possible et le moins mal possible, et où en gros tout devait y passer.** Par exemple, pour ce qui concernait notre site des Sept Deniers à côté du stade toulousain, il y avait les 14 dépanneurs qui devaient passer à 0 en trois ans. Tout était bien précis : l'astreinte avait vocation à disparaître, toute l'activité du réseau était vouée à disparaître, mon service des branchements-raccordements devait disparaître aussi etc. Quand on a vu ça, on s'est dit : « C'est quand même curieux ! » On était en contact avec des collègues de Perpignan qui avaient bataillé là-dessus très peu de temps avant sans que personne n'en sache rien, sans qu'aucun syndicat ne fasse passer les informations. Un soir où j'étais en RTT, on s'est retrouvé avec des copains : « Dominique, tu fais comme si t'étais pas militant CGT, on a des choses à discuter, ce n'est pas possible... » « **La tempête terminée, ils veulent nous virer !** » Ça, ça revenait tout le temps et « **Ce projet, il faut le foutre à la poubelle !** ». Le soir, les décisions étaient prises.

Le lendemain, à 5 heures du matin, les 27 camions... (Il y en a qui font 30 mètres de long) - plus aucun camion ne restait dans l'agence. On est rentré par des moyens divers et variés, on a sorti tous les camions.

On a appelé les syndicats. Quand même ils se sont rendus compte qu'il y avait des réseaux : CGT, CFDT, CFTC. C'était très important la CFTC parce que ça voulait dire que mon syndicat, la CGT, n'était pas tout seul. Donc la CGT, la CFTC nous ont soutenus au début, peu de temps après la CFDT et FO ont rejoint le mouvement. **Et ce qui est fabuleux, c'est qu'en 10 jours la quasi totalité de Midi-Pyrénées, l'EDF-GDF Midi-Pyrénées était en grève**, parce que bien évidemment les logiques d'externalisation ne concernaient pas que les monteurs. Les monteurs, c'est ceux qui montent aux poteaux pour faire ce qu'il y a à faire sur le réseau, les branchements en haut des poteaux... Ça concernait tout le monde : les gens qui géraient l'informatique, les gaziers... Tous les services étaient évidemment en face de ces logiques d'externalisation, il y a donc eu cette extension très très rapide. Il y a eu aussi dans le conflit des choses intéressantes parce qu'en même temps il y avait nos collègues de Molex et ceux de Friskel qui étaient en grève. Il y a eu un certain nombre d'action de convergence.

On parlait de l'humour tout à l'heure, il y avait un groupe qui s'appelait le « **Groupe intervention commando fada** », c'était marqué sur les camions. Il avait vocation à organiser les choses. **Le fait que ce soit la trentaine de monteurs qui ait démarré le mouvement ça nous donnait quand même une autorité, y compris pour les quatre gros syndicats de la boutique. Evidemment petit à petit les choses ont été reprises en main par les syndicats mais ça a pris quand même un certain temps.** Donc ce groupe avait pour vocation d'organiser les coupures des zones économiques, de faire les manifestations avec nos camions, nos véhicules et tout ça au moment voulu. Il y avait un camion qui faisait office de théâtre avec des collègues qui étaient déguisés en Carla, Sarko et le garde du corps de Sarko (qui d'ailleurs a fait l'objet après d'un licenciement mais qu'on a réintégré). Enfin bref, il y avait un certain nombre de choses assez dynamiques. Et une fois, une petite chose sympathique qui avait beaucoup plu aux grévistes : la voiture d'un des chefs, qui était un petit peu casse-bonbon par rapport à l'action de grève, était aux Sept Deniers et s'est retrouvée sur le toit du magasin ! Il ne savait évidemment pas trop comment la descendre... Enfin un certain nombre de choses comme ça assez sympathiques.

Tous les matins, on avait une assemblée générale qui décidait ce qu'on faisait. **Dans le courant du mouvement, a été décidé**

par l'assemblée générale de remettre en service, suite à la demande d'une association qui s'appelle « Groupe amitié fraternité » à Toulouse, un couple de Rmistes, Natacha et Sébastien et leur petite fille Manon qui avait deux ans. On a fait un certain nombre de choses qu'il fallait faire, on n'en a pas trop parlé à l'extérieur. Et on s'est dit : « **Après tout, on va le faire publiquement.** » On a convoqué *France 3*, la *Dépêche*, tous les médias qui étaient là en leur expliquant la chose. Ils trouvaient que c'était intéressant parce que ce n'est pas souvent que ce genre d'actions se fait de manière publique. Donc j'ai revendiqué publiquement devant les médias l'opération « Robins des Bois » de remise du courant à un couple au RMI qui non seulement n'était pas coupé mais à qui EDF refusait l'alimentation électrique parce qu'ils squattaient un logement. Cela fait d'ailleurs l'objet de tout un débat entre nous à savoir si c'est légal ou pas, parce que on était un certain nombre à lire, c'est vrai que les textes ne sont pas évidents. Moi, je dis à tous les collègues qui veulent squatter : « Vous arrivez, vous ne dites évidemment pas que vous squattez, vous dites : « Voilà, je suis le nouveau locataire à tel endroit. » Ça coûterait trop cher d'aller voir ce qui se passe et, normalement, le courant devrait arriver sans trop de problème.

Natacha, Sébastien et Manon ont été remis en service. Alors je ne vous dis pas l'effet que ça fait pour eux, pour nous, parce qu'on se rend quand même un peu plus utile que quand on nous demande d'aller couper les gens. Et cette affaire a perduré pas mal jusqu'à ce que EDF fasse la connerie par ce qu'ils appellent non pas le Service des fraudes mais les PNT, personne ne saura ce que ça veut dire, PNT c'est les Pertes Non Techniques, donc c'est les fraudes. Le service de Castres était à l'origine de ça. Je vais voir un collègue qui est à la *Dépêche* et lui dis : « T'appelles chez Monsieur L. et tu lui dis : « Tiens est-ce que c'est vous qui avez... ? » Monsieur L. dit : « Non, non absolument pas... » Je lui dis : « Bon écoute, demain tu le rappelles et tu lui dis : « Mais je connais Monsieur Untel et il nous a dit que c'est par le service de Castres... » Et là, l'autre, il ne savait plus comment faire. Le lendemain dans les médias, gros patacasse sur le fait qu'il y avait eu une plainte à un couple de RMIstes, ce qui passe très mal... Parce que nous on a fait ça pour dire au Service public : « **C'est hors de question d'accepter qu'au XXI^e siècle avec les richesses qui sont produites, que des gens, parce**

qu'ils ne peuvent pas payer ou qu'ils préfèrent donner à bouffer à leurs gamins que payer la facture d'eau, de gaz ou d'électricité, se retrouvent sans eau, sans gaz, sans électricité. »

Quand Natacha et Sébastien se sont retrouvés avec une convocation au commissariat : EDF les accusait d'avoir volé 400 euros. Il faut savoir que chaque fois qu'on fait ça (et là, on l'avait fait en plus publiquement), on remet un papier aux gens en leur disant que c'est la Société Midi-Pyrénées qui a remis le courant, histoire qu'ils ne soient pas emmerdés par je ne sais pas trop quel mec des fameux PNT... « Non, non, regardez, il y a un papier officiel. » Tout le monde en garde un double, enfin bon normalement tout se passe bien. Je ne sais pas comment ils ont fait pour calculer la facture parce qu'on avait changé le compteur, on avait tout remis bien, d'ailleurs beaucoup plus propre qu'avant et on avait remis le courant, donc ils ne savaient certainement pas à quel index était parti le courant. Ils demandaient donc 400 euros et des babioles et, dans les 400 euros, il y avait 367 euros qui étaient des frais de coupure, des frais administratifs, de gens qui se sont déplacés qui ont fait ci qui ont fait ça, qui n'ont rien fait techniquement, mais sur les 400, il y a 367 euros. Natacha et Sébastien, c'était un peu particulier. Mais il faut bien savoir qu'aujourd'hui, hiver comme été d'ailleurs parce que les coupures ont lieu l'hiver aussi, quand il y a une coupure, si c'est une coupure pour 80 euros, la personne prend 120 euros de frais de coupure et de rétablissement. Vous imaginez comment ça sort les gens de la merde !

Les gains

« Au résultat de tout ça, on a gagné le retrait du projet d'externalisation, non seulement au niveau Midi-Pyrénées mais au niveau national alors qu'on était les seuls à batailler là-dessus. C'est après un coup de vent un peu bizarre au premier étage, là où il y a le bureau de l' « externalisateur » : a été totalement externalisé. Personne n'a compris comment les fenêtres s'étaient ouvertes du jour au lendemain. Enfin bref, toujours est-il que le lendemain malgré tout ce que nous a dit la Direction, il n'y avait plus de projet d'externalisation. Et puis il y a eu une semaine après, voyez les choses ne marchaient pas si mal, il y a eu un deuxième coup de vent, pas au premier mais au troisième étage et alors là on a gagné, ce qui était quand même assez fou, 129 postes couverts par les embauches et le gel des disparitions des services publics

de proximité, enfin des services EDF-GDF. Donc des choses pas négligeables.

Les sanctions

J'ai eu **trois semaines de mise** à pied, ce n'était pas important. Personne n'a perdu parce que la **caisse de solidarité** à jouer son rôle. Il y a eu surtout six collègues qui étaient menacés de licenciement dont deux, Rodolf et Samira, qui avaient une procédure de licenciement uniquement parce qu'ils avaient fait grève au Centre appel dépannage gaz. Tout le monde comprend bien qu'il faut qu'il y ait quelqu'un quand vous appelez parce que vous avez une fuite de gaz chez vous ou à côté de chez vous. Mais quand il y a 42 agents, puisque tout est mutualisé sur Paris, Lyon et Toulouse, qu'il y ait un agent en grève ou même deux -les deux n'étaient pas dans le même poste-, ça ne met rien en cause au niveau de la sécurité. Sinon ça veut dire que tout l'été il y a des problèmes de sécurité du matin jusqu'au soir. **Ces collègues avaient une procédure de licenciement uniquement parce qu'ils avaient fait grève. On a chez nous le Droit au retraitement qui faisait que c'était considéré comme une faute professionnelle** parce que Monsieur le petit chef du coin avait décidé qu'ils ne devaient pas faire grève et que ça mettait en cause la sécurité.

LES DÉSOBÉISSANCES AU QUOTIDIEN

Il y a pas mal de désobéissances aussi qu'on fait au quotidien. **Il faut dire que ce n'est pas très compliqué quand on demande d'aller couper de dire que la porte est fermée** (Même si il n'y a pas de porte personne ne va rien voir, il n'y a plus d'effectif pour cela), que la sonnette ne marche pas ou que c'est impossible parce qu'il faut couper l'immeuble pour rentrer dans la boîte métal... Enfin bon, quand on veut on peut ! On n'est quand même pas complètement idiots, surtout quand on fait le boulot depuis plus de 20 ans et on arrive quand même souvent à trouver des arrangements. C'est vrai que des fois on coupe parce qu'on sait qu'il n'y a personne dedans donc là ça ne gêne personne, histoire qu'on ne puisse pas nous dire qu'on coupe jamais. **Ce qui est intéressant c'est qu'il y a l'individuel et le collectif, c'est-à-dire que dans nos actions** (sauf pendant la grève où on avait décidé de médiatiser pour le service public et tout ça) **neuf fois sur dix on ne le fait pas de manière publique.**

Une anecdote qui fait exception : quand je suis passé en entretien de deuxième phase, à la fin de l'entretien je dis à mon patron : « écoutez, j'ai cru comprendre que vous aviez baissé les quatre semaines en peut-être trois semaines et quatre jours (en fait ça a été trois semaines), mais vous pouvez recommencer une procédure disciplinaire. En effet, il n'y a pas très longtemps, rue des Amidonniers à Toulouse, j'ai été couper. Je croyais que la maison était vide, j'ai coupé. Je descends. La personne qui sort complètement affolée, vraiment dans la merde ! Elle ne nous a pas laissé rentrer pour une seule raison, c'est qu'elle avait tellement honte du taudis dans lequel elle vivait qu'elle ne voulait pas y rester. Je lui ai dit : « Attendez Madame ne bougez pas, d'abord je vous remets le jus. » Je suis remonté, j'ai remis le jus. Et j'explique tout ça à mon patron. « Et puis je descends, on commence à discuter. Il y a une dame qui passe je lui dis : « Bonjour Madame, vous connaissez la personne ? Ce serait bien de l'accompagner au Centre médico-social et puis voir avec elle... Et puis moi, de toute manière on va laisser un petit peu de côté pendant un moment, vous avez au moins quinze jours pour gérer la chose. » Je dis à mon patron : « Remettez-moi en procédure. » « Oh Monsieur Liot, on est des êtres humains quand même ! » « Comment ? Vous dites qu'on est des êtres humains après ce que vous avez fait, la manière de vous comporter en coupant les gens l'hiver et tout ça ? »

Ces logiques de désobéissance quand on les mène jusqu'au bout, non seulement ça n'amène plus le même type de répression qu'à une certaine époque, aussi parce que c'est collectif, et en plus ça fait avancer quelque part.

DES REVENDICATIONS

J'en termine par ce qui est notre principale revendication à savoir la tranche sociale gratuite. J'ai réussi avec mon syndicat à le faire intégrer au dernier congrès de la Fédération CGT Energie à Lille et je suis content de ce qu'on a fait. Reste à débattre encore si c'est gratuit pour tout le monde... J'ai beaucoup bataillé sur la gratuité des transports pour les chômeurs, les SDF, les SES, les SEC et tout l'bastringue sur le département de la Haute-Garonne, l'agglomération toulousaine et la région Midi-Pyrénées. **Je dis souvent que la meilleure manière quand on veut gagner quelque chose, c'est évidemment d'être convaincu de**

ce qu'on demande, et de s'ouvrir, d'être le plus réceptif par rapport à l'opinion publique sur ce qu'on demande. Moi, je considère aujourd'hui qu'il y a une petite merde qui est déjà mieux que rien qui s'appelle le TPN, Tarif Première Nécessité, qui est le fruit des actions qu'on mène à Toulouse, à Bordeaux, à Paris, à Lille et ailleurs. J'espère qu'il y a des collègues qui font ça aussi à Lyon mais je ne les connais pas. Le TPN aujourd'hui est limité par trop de choses et ça ne permet pas grand-chose. Mais sur le principe, c'était que les gens dans la merde aient 50% de réduction sur l'abonnement et 50% sur les 100 premiers kilowatts heures de chaque mois, c'est-à-dire 50% sur les 1200 premiers kilowatts heure de l'année.

Une petite chose sur les syndicats, c'est très compliqué par rapport aux syndicats... On fait ça de manière très autonome par rapport aux syndicats, **on fait ça avec le mandat du syndicat tout en le faisant de manière très autonome**, comme si ça brûlait les doigts. Même si des obstacles venaient de la CGT, on serait aussi y résister !

ATELIER

PASSAGE DE L'INDIVIDUEL AU COLLECTIF : LES MOTIVATIONS

Cet atelier a rassemblé 17 personnes (6 enseignants, 1 éducatrice spécialisée, 4 personnes du milieu médical, 4 personnes du milieu associatif, 1 fonctionnaire de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), 1 sociologue). Il a été animé par André Abeillon membre du Réseau des enseignants du primaire en résistance. La présentation qui suit est une synthèse faite à partir d'un enregistrement.

INTRODUCTION - André ABEILLON

« On se lève souvent seul dans son coin pour dire son opposition, puis les individus découvrent au fur et à mesure qu'il y en a d'autres qui pensent pareil, qui font pareil. Cette prise de conscience peut ensuite amener à une organisation collective... Quelles sont les motivations qui font qu'en général on passe d'une résistance d'abord individuelle à une résistance collective ? »

CONSTAT

Les participants expriment souffrance et solitude dans leurs luttes quotidiennes contre la dégradation des services publics : « On essaie de lutter, on a l'impression d'être seul. » Certains mentionnent la difficulté à construire une dynamique collective au travail ou en dehors.

RÉFLEXION SUR LE RÔLE DES SYNDICATS

Dans ce contexte de démantèlement des services publics, de privatisation des services, certaines personnes évoquent le rôle important des syndicats : ces changements modifient considérablement la donne, les services évoluent, les métiers changent et les syndicats se doivent d'être vigilants.

Concernant la résistance et la désobéissance civile, la position des syndicats est délicate. Beaucoup de participants sont syndiqués et A. Abeillon fait remarquer que l'ensemble des enseignants désobéisseurs l'est aussi. Si les préoccupations et les objectifs des syndicats et des personnes en désobéissance se rejoignent, les méthodes divergent.

De nombreux participants déplorent l'absence de retours des syndicats. Quelques explications à cela : les syndicats peuvent percevoir les luttes des collectifs en désobéissance comme une concurrence, la radicalité des actions de désobéissance pourrait nuire à leur image ou leur projet, en tant qu'institution les syndicats sont souvent attachés à

la légalité... « Les gens ne veulent surtout pas toucher à des choses que l'Etat pourrait leur opposer. » Des nuances sont apportées : il y a des syndicats subventionnés ou non, des différences entre les syndicalistes et les directions, entre les régions... La plupart des personnes présentes évoquent une complémentarité possible entre syndicats et désobéissance. Il en découle une série de questions qu'on retrouvera dans la table ronde à la suite du programme : « Comment peut-on interpeller les syndicats ? Comment les syndicats peuvent-ils suivre ce genre de démarches ? Jusqu'où ? Comment ? »

Une personne fait remarquer que les syndicats sont souvent plus dans la négation que dans la proposition. Pour elle, si l'appartenance à un syndicat peut rassurer, éviter qu'on se sente seul, elle peut aussi être vécue comme une sorte de manipulation. Certaines personnes ne se reconnaissent pas dans les syndicats. Une autre personne considère les syndicats comme « un outil collectif tombé en désuétude dans l'imaginaire collectif. Penser le syndicalisme aujourd'hui paraît vide comparé à ce que c'était il y a 30 ou 40 ans. Il y a un vide terrible au niveau du collectif professionnel qui était incarné par les syndicats à une époque. Finalement, le syndicalisme est devenu un peu un outil d'arrangement et de cogestion. On essaie de défendre les petites choses qu'il y a à défendre mais il n'y a plus de force de proposition. C'est le délitement du collectif suivi par des petites défenses d'arrangement personnel. C'est quelque chose qui est symptomatique de la société... » Pourtant certaines personnes trouvent dans les syndicats un espace de partage, de rencontre et d'expérience.

LE FONCTIONNEMENT EN RÉSEAU

« L'essentiel, c'est de ne pas rester seul. » Voilà une idée qui fait l'unanimité. L'organisation collective ne se limite pas aux syndicats et divers réseaux se sont structurés pour lutter, organiser des actions de désobéissance... Comment fonctionnent les réseaux ?

A. Abeillon prend l'exemple du Réseau des enseignants du primaire en résistance et de son engagement. « *Au départ, il y a la lettre d'Alain Refalo. Autour de lui, il y a une centaine de personnes qui connaissent la lettre. Il y en a plus que ça, mais dans ceux qui connaissent la lettre, il y en a une centaine qui disent : « Oui, c'est ça, c'est mon cas. »* »

Moi j'étais dans mon coin : « Je ne veux pas faire ça, je ne veux pas obéir à cette chose-là, qu'est-ce que je fais ? Quand je vois la lettre d'A. Refalo, je fais une lettre dans la semaine qui suit. Je la fais au Ministre de l'Éducation nationale en disant : « Je refuse telle chose, telle chose et telle chose. » C'est très individualisé au départ. Puis on essaie de populariser et on s'aperçoit que la suite, elle ne vient pas. On ne peut pas passer 350% de notre temps à informer les collègues...

Je vous raconte une anecdote : je suis resté désobéisseur pendant 3 mois sur le Rhône tout seul. J'avais une pancarte et j'étais à contre-courant des manifestations, de toutes les manifestations. Je voyais les collègues qui me disaient : « Tiens bon André, on va venir ! » Les gens n'avaient pas compris l'engagement qu'il y avait, ils attendaient quoi ? Ils attendaient que le syndicat, pour ne pas le nommer le SNUipp, donne le feu vert car le syndicat disait aux collègues : « Surtout n'y allait pas tout seul. »

Je crois fondamentalement, que s'il n'y a pas un engagement au départ individuel fort en disant : « Je me fous de ce qui va se passer ! » On ne peut pas rentrer dans ce type de collectif où il y a des risques. Il y a effectivement des risques. Mais moi, j'ai fait pire qu'A. Refalo et je n'ai jamais rien eu. »

Pour A. Abeillon, il est important que les actions soient revendiquées. Il fait remarquer que la peur des sanctions est souvent un frein, mais que face à une action massive, il n'y a pas les moyens de sanctionner. Il met en évidence un paradoxe concernant sanction et mobilisation : « Dans le Rhône, on se retrouve très peu. On a été le département où il y avait le plus de désobéisseurs, 330 et des poussières, on se retrouve le département où il y en a le moins. Dans les endroits où les gens ont été sanctionnés comme dans la Haute-Garonne, le nombre de collègues qui a signé à augmenter. Dans les endroits comme ici où personne n'a été sanctionnée, ça a diminué parce que les gens ont pris peur. Il y a des choses que je n'arrive pas à comprendre. »

Au niveau des écoles, les prises de positions divisent les équipes : « *On s'est scindé parce*

que il y en a qui ne peuvent pas supporter qu'on ne fasse pas ce qu'il faut faire et il y en a qui ne supporte pas que les autres le fassent. » Une question reste sous-jacente : comment sensibiliser, mobiliser et créer du collectif ?

DES FREINS ET DES DÉCLENCHEURS

On peut d'ores et déjà identifier trois freins : « *la peur d'assumer ses actes individuellement, le faux semblant d'une certaine liberté qu'on peut ressentir, et puis l'état d'esprit d'atomisation et de résignation dans la société, comme une chape de plomb. »*

Il s'agit alors d'identifier les facteurs qui ont permis la création du réseau. A l'origine des mobilisations, il semble y avoir une profonde insatisfaction, « *une forte indignation, une colère. »* Dans l'exemple du Réseau des enseignants du primaire en résistance, « *il y a quelqu'un qui a fait une démarche, A. Refalo. Il n'a pas fait une démarche comme ça, c'est une histoire de 30 ans, on parle d'une trajectoire. Donc il se trouve que cette personne-là à un moment prend une décision parce qu'elle a une trajectoire. Et puis, on s'est reconnu dedans, ça a résonné et on l'a fait. On s'est engagé. »* Une personne remarque que la force des « désobéisseurs » réside dans la clarté du projet. Le fait d'avoir un projet clair, précis et possible apparaît comme un bon moyen de fédérer des personnes.

Le collectif sert à dépasser les peurs, la peur généralisée. Quelques personnes mettent l'accent sur les barrières mentales : « *Ce qui nous freine ce n'est peut être pas tant les vraies sanctions que les barrières que nous avons laissées s'installer dans nos têtes. »* Le fatalisme et la résignation ambiante serait un frein pour le passage au collectif.

Si certains se posent la question de comment assumer la désobéissance, d'autres renversent le raisonnement : « *Comment je vais assumer le fait de ne pas avoir désobéi ? »* Il est intéressant de noter qu'avant le passage au collectif, il y a d'abord une trajectoire individuelle. Les questions sont alors : « *Qu'est-ce qui fait qu'on bascule et qu'on fait ce choix-là ? Quelle est la hauteur de cette motivation ? La souffrance, tout le monde reconnaît cette souffrance. Maintenant qu'est-ce qui fait qu'on passe de cette reconnaissance, de cette indignation, à une action, à une prise de risque ? Quelque part il y a une prise de risque. »* Dans la question du passage de l'individuel au collectif, il y a d'abord la question de la décision individuelle et de la motivation.

Dix-huit personnes ont participé à cet atelier animé par Xavier Renou. En raison de la courte durée de l'atelier (45 minutes), il s'agit d'avantage de témoignages à travers lesquels on prend conscience de la souffrance au travail, des difficultés rencontrées pour créer du collectif et des solutions mises en place par les uns et les autres. Si pour agir à découvert il faut un collectif de soutien, comment créer ce collectif ? La mobilisation et l'organisation restent au cœur de cet atelier. La synthèse qui suit a été réalisée à partir de notes.

INTRODUCTION - Xavier RENO

Agir à découvert, c'est faire le pari que l'opinion publique puisse soutenir l'action non-violente. Dans la désobéissance civile, l'opinion publique tient un rôle important pour que le rapport de force penche en faveur des désobéisseurs et que l'action non-violente atteigne l'objectif qu'elle s'est fixée. Cela demande de l'organisation. Agir à découvert implique donc une organisation collective, un groupe de résistance et de soutien. Au-delà des prises de consciences individuelles, le collectif est un moyen de structuration.

Questions de départ :

- Quel est votre vécu de résistance ?
- Quelles passerelles ont pu être faites avec les usagers ?

CONSTAT

Les participants s'accordent sur la dégradation et le démantèlement des services publics et déplorent cette situation. L'État et le gouvernement actuel sont tenus pour les principaux responsables. Face à l'échec ou au non aboutissement de certaines actions de revendication traditionnelles (grèves, manifestations...), la résistance et la désobéissance civile apparaissent comme des moyens intéressants de lutte. Une personne mentionne également son engagement dans la politique pour faire levier à l'échelle locale.

Certaines personnes expriment leur souffrance au travail, parlent des conflits avec leur hiérarchie et de leur solitude au sein des équipes. Des scissions se créent et les désobéisseurs peuvent être perçus comme des « *chieurs de service* »... Une question revient de manière récurrente : « *Comment faire pour ne pas se sentir seul ?* » Certaines personnes témoignent du soutien apporté par des collectifs tels que le Réseau des enseignants du primaire en désobéissance souvent pris pour exemple.

Un homme déplore les primes individuelles dans la fonction publique qui instaurent de la compétition. Mais cela peut aussi devenir un bon moyen de solidarité pour ceux qui ont des petits salaires. Xavier Renou met l'accent sur la nécessité de proposer autre chose face à ces inégalités instaurées par les primes et les différences de salaire. Pour lui, créer un collectif peut aider à instaurer cette transparence.

LE RÔLE DU COLLECTIF

Adhérer à un collectif permet de « *partager* » les diverses expériences, d'« *atténuer la colère* », de « *prendre du recul* » par rapport à la situation pour « *se positionner et être en accord avec ses principes personnels et professionnels.* » Bien souvent cela permet aussi d'avoir un soutien en cas de sanction et de mieux connaître la légalité pour défendre sa position, par conséquent on note une atténuation de la peur de la répression et un engagement renforcé. La participation à un mouvement collectif permet aussi de valoriser les actions existantes et de diffuser des informations.

LA DIFFICILE MOBILISATION

La question du collectif amène à réfléchir sur la mobilisation et le processus de structuration. Les difficultés soulevées sont l'individualisme, le rythme quotidien qui ne permet pas de « *sortir la tête du guidon* », le surmenage et la pression au travail. A cela, X. Renou répond qu'il est important de prendre le temps, de faire plus lentement. La communication apparaît alors comme nécessaire et indispensable : valoriser les petites victoires permet de donner de l'espoir et de mobiliser d'autres personnes. L'adhésion des parents d'élèves au projet des enseignants du primaire en désobéissance en est un exemple concret.

PÉRENNITÉ DES ACTIONS

L'inscription des actions dans la durée est aussi un problème majeur. L'épuisement et l'éparpillement des énergies sont deux facteurs à l'essoufflement qui peut se faire ressentir dans certains collectifs. Une personne note l'importance de la persévérance même si on a l'impression que ça ne sert à rien. X. Renou fait remarquer qu'il est important de mobiliser dans plusieurs endroits, de diversifier les contacts. Il fait référence à Franck Lepage et ses conférences gesticulées à savoir *l'Inculture* et le *Management*.

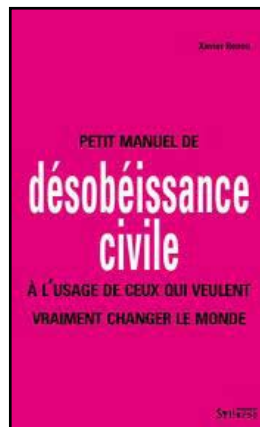
VISIBILITÉ ET MÉDIAS

X. Renou clôture l'atelier en rappelant qu'il est important de connaître le fonctionnement des médias pour donner de la visibilité aux actions. Pour cela, il faut savoir intégrer leurs contraintes temporelles, savoir ce dont ils ont besoin et faire avec sans se trahir. Le choix d'un nom de collectif ou d'action percutant est aussi une astuce. Le lien entre résistance et créativité n'est plus à prouver.

Xavier Renou est un militant associatif, membre de plusieurs collectifs dont les Désobéissants (Site internet: <http://www.desobeir.net>).

Il anime régulièrement des formations à l'action directe non-violente et à la désobéissance civile.

Il est également l'auteur du *Petit manuel de désobéissance civile: À l'usage de ceux qui veulent vraiment changer le monde*.



Visitez le site du colloque organisé par le MAN Lyon en mars 2006 :

www.desobeissancecivile.org

Retrouvez les campagnes du MAN sur :

www.nonpubenfants.org

francesansarmesnucleaires.fr (fsan.fr)

www.interventioncivile.org

Et bien sûr, consultez le site du MAN :

www.nonviolence.fr

FAIRE FACE À LA RÉPRESSION !

Cet atelier a réuni 22 personnes. Il a été animé par Alain Refalo, membre du Réseau des enseignants du primaire en résistance. La présentation qui suit est une synthèse faite à partir d'un enregistrement.

INTRODUCTION - Alain REFALO

« La démarche de désobéissance civile, éthique, dans les services publics et au sein de la société peut susciter des répression. Se posent alors plusieurs questions.

- Comment, dans le cadre de l'organisation du mouvement qui impulse la démarche de résistance et de désobéissance, anticipe-t-on cette répression de façon à ce que les personnes qui s'engagent dans l'action soient au fait des risques encourus ?
- Comment anticipe-t-on pour que lorsque la répression survient, elle ne marque pas la fin du mouvement mais qu'elle soit une étape (quasi incontournable) dans la lutte et qui permette de rebondir ?

On pourra parler des expériences de répression au niveau du Réseau des enseignants du primaire en résistance ou des Faucheurs volontaires mais l'objectif de l'atelier c'est d'abord de pouvoir échanger, poser des problématiques et aller un peu plus loin. »

DÉSObÉISSANCE ET RÉPRESSION

Lorsqu'on parle de résistance et de désobéissance civile, la question de la répression, de la sanction n'est jamais loin. Quelques participants ont apporté des témoignages concernant des situations vécues personnellement ou au sein des équipes. Ainsi une personne de Pôle emploi raconte que deux collègues ont eu un blâme et deux jours de suppression de salaire pour avoir refusé une formation. A. Refalo a eu 28 jours de retrait de salaire, un refus de promotion et un rabaissement d'échelon pour ses actes de désobéissance éthique.

Une personne travaillant en lycée raconte une situation de conflit avec sa hiérarchie avec une plainte portée contre elle. Elle s'étonne du silence qui a entouré l'affaire. Prise dans une situation qui l'a dépassée, elle a arrêté les démarches. Elle pose alors la question du passage au collectif : aurait-elle dû aller plus loin et donner de la visibilité à ses actions ?

Dans le cadre de la fonction publique, quand on agit de façon isolée, c'est plus difficile et la peur est beaucoup plus présente. Là, ce sont les ressources personnelles qui vont compter pour faire face à la peur. Il faut alors espérer qu'il y a un environnement et un entourage pour soutenir l'individu.

Être confronté aux sanctions ne laisse pas indemne. Une personne parle de dégâts constatés : « Je me suis rendue compte autour de moi que les gens qui ont subi la répression, aussi charismatiques soient-ils, en sont sortis terriblement amochés. » Elle rappelle comme beaucoup d'autres l'importance de la préparation en amont de l'engagement.

LA PEUR EST HUMAINE...

La peur face à la répression n'est pas un élément anodin et il est important d'en avoir conscience lorsqu'on milite dans un mouvement de désobéissance civile.

La peur est humaine, chacun la ressent, mais on peut dire que plus une action est organisée et collective, plus on a le sentiment d'appartenir à un groupe. Le groupe permet de parler des émotions et d'apporter du soutien dans les situations de conflit.

Certains participants distinguent **le fait de lancer un mouvement de résistance** parce que la situation est invivable et que la résistance apparaît comme la seule issue, la peur est ici refoulée ou secondaire, et **le fait d'entrer dans un mouvement** sans trop connaître les risques ou s'être préparé, la peur peut être très forte. A. Refalo va dans ce sens : « A partir du moment où on est convaincu de la nécessité de la désobéissance du plus profond de sa conscience, ce n'est pas possible de rester inactif, sinon je suis complice de ce que je dénonce. La question de la peur est refoulée, ne compte que l'acte qui va permettre d'être en cohérence avec ses convictions. »

... ET SOCIALE

Mais la peur est quand même là, elle peut venir après. « Franchir le pas de la désobéissance c'est quelque part se mettre en marge des autres, en insécurité. On ne peut pas tenir longtemps en insécurité permanente d'où la nécessité du collectif. On n'est pas des héros et on ne cherche pas à l'être. La désobéissance ne doit surtout pas être réservée à des personnages exceptionnels qui auraient plus de courage que d'autres. La désobéissance collective doit permettre à chacun d'être dans l'action. Malheureusement la focalisation médiatique sur certaines personnalités peut donner une image contraire. Chacun doit pouvoir se sentir concerné et entrer dans cette démarche citoyenne. » Cela fait échos chez une personne au livre d'E. Weissman qui met en évidence l'importance des petites choses au-delà de l'aspect héroïque.

Si la peur apparaît comme une émotion inévitable, la peur de la punition est ancrée socialement. En effet l'éducation, l'école, nous a appris à intérioriser l'obéissance à l'autorité, la crainte de la punition. La question de la soumission est au cœur de la désobéissance civile.

Une personne propose une analyse en termes de culture. Il focalise l'attention sur le rapport à la hiérarchie dans la culture enseignante et rappelle qu'historiquement dès 17 ans, les futurs enseignants étaient sous la coupole de l'inspection. Il met l'accent sur deux types de fonctionnement : « Il y a des personnes qui ne peuvent exister que dans le suivi hiérarchique et d'autres qui sont a-hiérarchiques, c'est parce qu'ils disent « Non » qu'ils existent. Entre la peur des désobéissants pour le bien fondé des choses et la peur de désobéir pour suivre une structure de pensées et de manière d'être, il faut faire la part des choses. » Avant d'être désobéissant, qu'est-ce qui fait qu'à un moment on s'autorise à désobéir ?

APPRENDRE À DÉSOBÉIR

L'école devrait apprendre à faire preuve de discernement, à porter un regard critique sur le monde et notamment à apprendre le discernement en ce qui concerne la loi, la hiérarchie, l'institution. Tous s'accordent sur le fait qu'il faut apprendre aux enfants qu'il est important d'obéir à la loi pour le respect mutuel mais que lorsque la loi est injuste, on a le devoir de désobéir. A. Refalo évoque un

discours de Paul Bert à ce sujet. « La loi est perfectible. » Cette idée ne fait pourtant pas partie de notre culture commune. A l'école, on demande un formatage, on prépare un citoyen soumis et obéissant.

Une personne travaillant à l'IUFM constate que la génération actuelle n'est pas encore prête à remettre en cause la hiérarchie. Il s'interroge : « Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui les gens ont du mal à organiser leur marge de manœuvre par rapport à la hiérarchie, à s'autoriser à... ? Dans la formation, c'est le problème de la constitution de l'esprit critique et de la démocratie. » Pour lui, le travail en formation consiste à faire en sorte que les étudiants aient conscience de cette marge de manœuvre. Il fait aussi appel aux connaissances anthropologiques pour expliquer les comportements et les différentes manières de s'engager. La question de l'engagement soulève des problématiques plus profondes.

Dans les services publics, la hiérarchie compte sur le fait que chacun va se « gendarmier » en menaçant, en sanctionnant, en faisant des exemples des personnes sanctionnées, c'est comme ça que tient le système. Un parallèle est fait avec les systèmes autoritaires qui tiennent sur la peur des gens comme en Tunisie et en Egypte. Lorsqu'un mouvement se forme, qu'une brèche se crée, la peur disparaît au profit de l'action.

POPULARISER L'ACTION

Donner de la visibilité à la désobéissance, c'est permettre de créer un réseau de solidarité et de soutien mais c'est aussi s'exposer d'avantage aux sanctions. « Ne sont sanctionnés que ceux qui affichent leur résistance, ceux qui résistent de manière clandestine ne dérangent personne et la hiérarchie s'en accommode. » L'objectif de la répression, selon A. Refalo, c'est de tuer le mouvement mais aussi de faire peur aux autres pour les dissuader de s'engager. Il est important d'avoir conscience des risques encourus et d'être prêt à les assumer. Les sanctions sont en effet individuelles même s'il y a un collectif derrière.

Populariser les résistances individuelles, c'est rendre les luttes plus collectives. Une personne travaillant à Pôle emploi donne l'exemple de collègues qui ne branche pas la machine à lampe UV pour le contrôle des papiers d'identité. « Personne n'est dupe mais personne ne va la brancher. » Pour elle, il est important de parler de ces petites choses pour rendre compte du courage qu'il y

a dans ces actes individuels. L'écriture et la médiatisation sont aussi des moyens de donner de la visibilité à ces luttes et de créer de la solidarité.

ANTICIPATION ET ORGANISATION

Face aux risques de sanction liés à la désobéissance civile, les participants reconnaissent l'importance de l'anticipation et de l'organisation collective pour faire face à cette répression. Plusieurs pistes sont alors évoquées.

A.Refalo propose un exemple d'organisation collective pour faire face à la répression. Concernant les sanctions financières, le Réseau des enseignants du primaire en résistance a créé une caisse de solidarité pour que toutes les sanctions financières soient remboursées et que ça ne soit plus un moyen de pression. « On l'a créé et on l'a fait savoir. » Faire connaître cette initiative, en informer la hiérarchie, c'est apporter un élément nouveau dans le rapport de force. Ça a aussi donné lieu à un mouvement de solidarité citoyenne qui a permis de faire face et de ne pas céder.

Participer à des formations à l'action non-violente peut aider à se préparer et prendre conscience des enjeux. Elles intègrent en général la dimension émotionnelle. « La peur est de toute façon là, la question est de savoir si on cède à cette peur auquel cas on laisse la porte ouverte à la fuite, la soumission, la violence, ou si on apprend à la maîtriser. » Les formations passent par des jeux de rôles, des mises en situations. La

création de groupe d'affinité dans l'action permet aussi grâce à la confiance instaurée de mieux gérer ses émotions. Les engagements étant différents, une personne fait remarquer qu'il serait intéressant de diversifier les rôles dans les actions de désobéissance civile pour que chacun puisse trouver une place et contribuer selon ses compétences. Les formations proposées par les Désobéissants sont pris en exemple.

La connaissance de la loi et de la dimension juridique n'est pas à négliger. C'est un aspect important lorsqu'il s'agit de préparer sa défense. Dans les actes de résistance individuel, c'est aussi impératif. Une personne en conflit avec sa hiérarchie raconte comment elle a constitué un dossier solide en mettant en œuvre une « stratégie de survie » qui consiste à trouver la faille de l'ennemi. « J'ai demandé des écrits, ils ont écrit des conneries, je les ai poussés à écrire des conneries et j'ai fait un dossier. »

Le partage d'expérience peut aussi être un moyen de perfectionner des stratégies, de mettre en œuvre des moyens innovants. Une personne engagée dans l'association « Résister aujourd'hui à Marseille » raconte comment il a été frappé par la moyenne d'âge des membres, d'un « âge certain », et met en avant l'enrichissement que cela constitue et ce d'autant plus que l'association cherche à sortir de la commémoration pour se préoccuper des luttes actuelles.

Faire face à la répression est un élément dans la stratégie de désobéissance civile. Anticiper la répression, anticiper le risque, c'est pour pouvoir y faire face et assurer la pérennité de la lutte.



ATELIER

LIEN ENTRE LES LUTTES

Cet atelier a réuni 18 personnes : une fonctionnaire du Conseil Général du Rhône assistante sociale de formation (CGT), une sage-femme retraitée de la fonction publique territoriale en Alpes-Maritimes, une agent de Pôle emploi (SNIUPP Pôle emploi FSU + REFI), une assistante sociale au service pénitentiaire de l'insertion et probation à Strasbourg, un chargé de mission à Gandhi International et militant au MAN, un enseignant (SUD Education), un enseignant retraité militant au MAN Centre-Alsace, une enseignante à Marseille (Sud Education + Charte des désobéisseurs), une psychologue en milieu associatif (CGT), un agent de l'ONF (SNUPFEN Solidaire), une rééducatrice en RASED (Charte des désobéisseurs), un fonctionnaire Education nationale (CGT), un conseiller principal d'éducation en Saône-et-Loire militant au MAN (CFDT), un retraité membre du réseau Citoyens d'hier et d'aujourd'hui, une enseignante, une agent de Pôle emploi Toulouse (SUD), un enseignant (Charte des désobéisseurs), une fonctionnaire du Conseil Général du Rhône militante au MAN. Il a été animé par Yvette Bailly membre du MAN Lyon. La présentation qui suit est une synthèse faite à partir d'un enregistrement.

INTRODUCTION - Yvette BAILLY

- Quels sont les points communs entre les différentes luttes dans lesquelles on est engagé ?
- A-t-on intérêt à travailler le concept de front de lutte, de convergence des luttes ?
- Faut-il au contraire privilégier une lutte ciblée avec un objectif précis ?

LES MOTIVATIONS

Les participants venaient à cet atelier avec différentes attentes, divers questionnements. La plupart des personnes s'accorde sur un sentiment d'épuisement, d'usure et le besoin de retrouver de l'énergie pour lutter, pour « se regonfler ». Pour quelques personnes, ce sentiment s'accompagne d'une impression d'éparpillement et d'un besoin de repenser leur engagement et leur positionnement militant. Trois personnes viennent chercher de l'information concernant les luttes, viennent « voir ce qui se fait » et s'interrogent sur les moyens de lutte et de résistance face aux contraintes existantes. D'autres s'intéressent plus particulièrement à la complémentarité entre les collectifs de lutte et veulent réfléchir aux manières de lutter individuellement et collectivement, à cette articulation complexe. Enfin le constat d'une démobilitation amène la plupart des participants à s'interroger sur la dynamique collective et sur les moyens de rebondir face aux échecs.

Ainsi, les interventions s'articulent autour de trois axes principaux : Quelles sont les luttes existantes et comment s'articulent-elles ? Comment améliorer l'efficacité des luttes ? Comment relancer une dynamique collective ?

CONSTAT

Tous les participants s'accordent sur le fait que la politique actuelle du gouvernement Sarkozy va dans le sens d'une dégradation et d'un démantèlement des services publics. Une personne fait remarquer que c'est un processus qui a commencé avant ce gouvernement. La défense des services publics, c'est bien le point commun de toutes ces luttes.

Cette dégradation se traduit par une grande souffrance dans les différents secteurs d'activités et le sentiment d'une perte de liberté. Les fonctionnaires, les agents d'État et les professionnels qui gravitent autour mettent en cause les pressions hiérarchiques, les politiques du chiffre, les baisses d'effectifs, les ordres en contradiction avec l'éthique professionnelle et notamment les atteintes aux libertés des usagers (fichage des élèves, des familles, délation concernant les sans-papiers...).

DES LUTTES AU QUOTIDIEN

Face à la dégradation des conditions de travail, à l'insatisfaction et à la colère croissante, certains professionnels tentent de résister. Ils mettent en place des stratégies dans leur quotidien professionnel et/ou s'impliquent dans des collectifs. Plusieurs collectifs ou associations sont mentionnés : le Réseau des enseignants du primaire en résistance, le REFI, Gandhi international, le Collectif BDS (Boycott Désinvestissement sanction à destination d'Israël), le Collectif de soutien aux sans-papiers, le Collectif anti-délation, France liberté, le Collectif retraite 31, le Réseau Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui, le MAN.

Le rôle des syndicats est souvent mis en avant. Malgré des limites et des spécificités locales, les syndicats jouent un rôle dans l'organisation collective des luttes et certains soutiennent des actions de résistance voire de désobéissance individuelle.

DES OBSTACLES, DES FREINS

La première particularité lorsqu'il s'agit du service public, c'est le statut spécifique des professionnels. Certains n'ont pas le plein droit de grève, peuvent être réquisitionnés et tous sont assujettis au devoir d'obéissance hiérarchique.

Si la menace des services publics vient de l'État, du gouvernement en place, il s'agit pour les militants de créer un rapport de force pour le retrait des mesures, des réformes. L'organisation collective, les grandes manifestations, les actions de désobéissance civile sont reconnues comme des moyens intéressants et efficaces de lutte. Face à la politique de démantèlement des services publics, les actions menées ne semblent pas faire le poids. Les participants mettent en évidence différents obstacles, freins, problèmes.

Concernant la convergence des luttes, on pointe l'usure des militants, la dispersion des énergies, la mauvaise coordination des luttes. Le manque de temps et de communication sont les premiers mis en cause.

Si les syndicats peuvent jouer un rôle important dans la structuration collective, nombreux sont les participants qui pointent des limites telles qu'une mauvaise communication au niveau intersyndical et interprofessionnel, ainsi que des réticences à se positionner par rapport à la désobéissance civile. La diversité des métiers au sein des services publics n'aide pas non plus à l'unification des luttes.

Le fond du problème concerne la mobilisation, cela fait l'unanimité. Dans les discours, on parle de « démobilisation », d'« atomisation du collectif », d'« individualisme » grandissant... La répression et les sanctions face aux actions de résistance et de désobéissance peuvent être un frein à la mobilisation. Mais au-delà de ça, le manque de résultat, l'échec des actions, participent à la démoralisation.

L'échec des luttes menées et la dégradation du service public qui semble inéluctable renvoie à une autre interrogation, celle soulevée dans le débat sur la légitimité de la désobéissance : peut-on encore parler de

démocratie en France aujourd'hui ?

Une personne remarque le manque d'analyse globale de la situation par des chercheurs, des penseurs qui pourraient alerter l'opinion publique. Selon elle, la difficulté de mobilisation peut venir de ce manque de perspective globale et d'une certaine manière de l'aveuglement des professionnels qui sont « le nez dans le guidon ».

COMMENT AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES LUTTES ?

Penser la convergence des luttes amène à s'interroger sur le dynamisme des luttes ciblées et sur leur possible articulation. Il y a là deux niveaux à prendre en compte.

Concernant le dynamisme des luttes ciblées, plusieurs participants pensent qu'il faudrait des petites victoires pour remobiliser, pour montrer qu'une évolution est possible et qu'à ce titre les luttes et les résistances ont du sens. Pour cela, l'idée d'une lutte ciblée avec un objectif concret, clair et atteignable, idée que l'on retrouve dans les fondamentaux de l'action non-violente et de la désobéissance civile, fait écho chez les participants.

Certaines personnes évoquent la nécessité d'information, savoir ce qui se fait permet d'avoir des idées, de nouveaux outils. L'appel des appels est présenté comme un bon outil d'information et de convergence des luttes. Une personne parle aussi du film des Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui. Concernant la désobéissance civile, une personne mentionne la possibilité de formation des militants notamment avec les Désobéissants. Il s'agit là d'information pour des militants déjà engagés mais une personne propose aussi de prendre le temps d'échanger entre collègues, pour croiser les points de vue, informer des luttes en cours. La dimension interpersonnelle peut être convaincante.

Au niveau de la convergence des luttes, la communication est au cœur des propositions. Pour unifier les actions, il faut se connaître et se coordonner. Il faut des organisations ou des personnes relai. Les syndicats pourraient jouer ce rôle en développant les dimensions interprofessionnelles et intersyndicales, pour cela il faut des militants disponibles et des moyens.

Ainsi des propositions sont évoquées à l'échelle locale et collective, cette bonne articulation semble porteuse d'espoir au sein des militants.

LES SYNDICATS FACE À LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE.



Cette table ronde a réuni D. Liot, D. Rols et P. Berger. La parole a été donnée aux invités puis aux personnes de la salle. Ce temps d'échange a été animé par S. Perrin.

Dominique ROLS

Direction départementale du travail, militant à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Je viens aujourd'hui avec l'étiquette FSU mais pendant des années j'en avais une autre. J'ai été adhérent CFDT (Confédération française démocratique du travail) pendant 20 ans, j'ai été permanent à l'Union départementale CFDT du Rhône pendant 9 ans. S'il y a un certain nombre de gens qui sont partis de la CFDT pour créer SUD (Solidaires Unitaires Démocratiques), pour créer la FSU, il reste tout de même à la CFDT des militants sur lesquels on peut compter s'agissant de ce type de lutte. Quand on veut faire l'unité, il faut faire attention de ne pas éclabousser tout le monde avec les caricatures des directions.

Je ne vais pas parler de désobéissance, c'est avec l'obéissance que j'ai un problème. En fait la question aujourd'hui, c'est l'obéissance. On a eu la LOLF (Loi organique aux lois de finances - 2001) qui a été votée par tous les partis politiques : on doit tout dire, compter tout ce qu'on fait dans la fonction publique au niveau financier.

Quand je suis rentré à Saint-Etienne comme inspecteur du travail, le 1er janvier 2002, le Ministre du travail socialiste nous demandait de faire des réunions de travail en Préfecture avec les employeurs du secteur public : hôpitaux, écoles... C'est environ 70% du budget d'emplois en Contrat aidé solidarité, il fallait que ça passe avant fin mars pour les statistiques de l'élection présidentielle. La gauche utilise aussi largement la problématique du dévoiement du sens

des mesures pour ses fins. Le directeur de cabinet d'E. Guigou comme d'autres précédemment, quand M. Aubry était au Ministère du travail, avait l'habitude de téléphoner au Préfet de région toutes les semaines, voire quand il y avait des échéances plusieurs fois par semaine pour les engueuler parce qu'ils n'atteignaient pas leurs objectifs. Face à ses problématiques, le gouvernement actuel a réformé la chaîne de direction de l'État. Précédemment, on avait un Préfet de région et un Préfet de département qui en référait chacun au niveau de Maignon. Maintenant, il y a une hiérarchisation : il y a le Préfet de région qui est chef du Préfet de département et ils rendent compte régulièrement. Avant on avait des Directions régionales (Travail, emploi, formation professionnelle, DRIRE-Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement...), elles ont été regroupées en dix Directions régionales qui sont sous les ordres du Préfet de région. Quand un ordre vient d'en haut, ils estiment que le temps d'exécution doit être diminué par trois ou quatre. Qu'est-ce que cette diminution ? Dans nos pratiques professionnelles, cette question de la vitesse, ça veut dire que notre déontologie n'a plus le temps de s'exprimer. Précédemment, le Ministère nous demandait de faire un truc à la con, ça descendait tous les échelons et chaque fois les gens se posaient des questions, tout le monde se posait des questions et mettait des freins. Aujourd'hui, ça passe directement par le Préfet de région et à ce moment-là on a un problème de rapidité d'exécution.

On a là une obéissance du corps intermédiaire de l'État, on a une obéissance aux politiques. Vous m'excuserez mais quand on

choisit dans une section politique un candidat, ce n'est pas toujours les membres de la section qui l'ont choisi. Et on a une obéissance des organisations syndicales. Cette obéissance est directe et indirecte. Quand on était à l'Union départementale CFDT du Rhône avec Rose-Marie, on a fait un contentieux en 1992 par rapport à une note de M. Aubry sur la radiation des chômeurs. C'est une note de M. Aubry ! Les gens sont radiés, ils reçoivent un courrier et si dans les quinze jours ils ne se défendent pas, on confirme leur radiation. En termes de droit, c'est quand même quelque chose qui va à l'inverse : normalement, on fait valoir ses droits et après on est radié. Effectivement on avait gagné sur cette bataille, mais l'état des relations avec la CFDT s'est fortement dégradé puisque c'était l'époque où N. Liotard était élue présidente de l'Unedic (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce). Cette affaire-là, on la retrouve dans tous les syndicats.

Aujourd'hui, un protocole vient d'être signé pour les agents non-titulaires de la fonction publique, soit un million cent personnes. Tous les syndicats sauf SUD et la FSU l'ont signé. Mais est-ce que les non-titulaires vont désobéir ? Les non-titulaires vont obéir, ils ne vont pas avoir un blâme, ils ne vont pas avoir une retenue de prime, ils vont obéir sinon ils n'auront pas la reconduction de leur contrat. On a une problématique avec les syndicats qui sont devenus cogestionnaires, ça veut dire qu'en acceptant le système grosso modo ils ne peuvent pas le refuser.

Pourquoi les syndicats sont comme ça ? C'est quelque chose de compliqué. Quand on était à l'Union départementale, on faisait des actions de solidarité, on signait par rapport aux expulsions, il y avait la signature de la CFDT et la signature de la CGT (Confédération Générale du Travail). Après dans les manifestations, on cherchait nos militants, on les cherchait ! Après dans les conseils d'Union départementale, on cherchait les syndicats qui avaient des problèmes sociétaux. Et les syndicats eux-mêmes quand ils faisaient un conseil de syndicats, ils cherchaient les militants qui avaient des problèmes sociétaux. Alors que dans les années 80, on va dire jusqu'à l'abandon dans les rangs de l'organisation syndicale de la problématique de la transformation de la société, les problèmes sociétaux rentraient dans les syndicats par les militants parce qu'ils faisaient partie de partis politiques, d'associations, de collectifs divers et variés. Ces idées-là obligeaient les syndicats à réfléchir et dans leurs

réunions professionnelles ou leurs réunions départementales, les syndicats posaient des questions. Aujourd'hui, il y a une vraie bureaucratisation des organisations syndicales, mais elle est aussi due au fait que la base syndicale fait comme au supermarché : elle va aux réunions parce que ça l'intéresse et quand c'est plus contraignant, elle ne se sert plus du rayon. Le problème c'est qu'une organisation syndicale pour qu'elle fonctionne du bas jusqu'en haut, il faut que des gens différents rentrent dans le fonctionnement. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. On attend plus des grandes directions syndicales, mais c'est à nous d'en parler dans nos organisations. Pas plus tard qu'il y a trois semaines, il y a eu à Lyon une manifestation sur la défense de l'école, P. Coquand, secrétaire général de l'Union départementale CGT, hormis des gens de la CGT de l'Éducation, il était tout seul. Ça veut dire que quand on défend l'école, ce n'est plus un problème de société, c'est un problème de professionnels. C'est le début de la fin !

Concernant le rapport entre l'organisation syndicale et les actions type « résistance éthique », « désobéissance civile », est-ce que les structures syndicales sont capables d'assumer des luttes de désobéissance civile à l'intérieur de la fonction publique ?

Pour l'inspection du travail, on en a un peu parlé au REFI (Réseau Emploi Formation Insertion) puisqu'on en fait partie. On nous a demandé de faire des contrôles de chantiers basés notamment sur la présence supposée de travailleurs étrangers. L'inspection du travail a le droit d'entrer dans tous les lieux, personne ne peut nous refuser le droit d'entrer. La Police ne peut pas entrer dans une entreprise, il faut qu'elle ait un mandat quelconque de la part de la justice. Ils utilisaient donc, par le biais d'opérations conjointes, l'inspection du travail pour entrer dans des entreprises, soit disant pour faire des contrôles et simplement pour aller vérifier l'identité des travailleurs d'origine étrangère. Face à cette multiplication de contrôle, il y a eu une action. On ne sait pas si c'est une action de résistance ou de désobéissance parce que les syndicats SNUTEF (Syndicat national unitaire Travail emploi formation) FSU, SUD et CGT ont ensemble appelé à refuser de faire. Comme le disait Rose-Marie tout à l'heure, l'administration du Rhône a créé, pour pallier à cette affaire de refus, une section de contrôle départementale avec quelqu'un qui avait la mission dévolue d'aller faire ces contrôles pour nous court-circuiter. On est allé discuter la légalité

de la décision de cette section départementale, on est encore au tribunal administratif. On est toujours en train de résister ou de refuser de faire, c'est compliqué. De toute façon, on a assez d'activité pour remplir trois temps plein donc ça nous est facile de refuser. Après il y a effectivement des sanctions sur les primes.

La question pour nous en tout cas au Ministère du travail, c'est que l'action en justice ne se substitue pas à l'action syndicale. L'action en justice vise à changer la légalité de ce qu'on essaie de nous imposer. Nous sommes dans une profession où on est protégé par la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) contre les pressions indument exercées sur notre profession. On a un statut un peu spécial. On a saisi le Bureau de l'Organisation internationale du travail sur cette affaire de contrôle des étrangers. Il y avait une circulaire interministérielle de lutte contre le travail illégal, dans laquelle on était cité, le Bureau international du travail n'a pas d'action contraignante sur les États mais il a dit que ce n'était pas dans l'ordre de mission et qu'il fallait que l'État français arrête son application. C'est une forme de victoire parce que chaque fois l'Organisation internationale du travail rappelle que ce n'est pas dans nos missions. On essaie pourtant chaque fois de nous remettre dedans. C'est sur le blog du REFI, il y a plein d'infos.

Question salle : SYNDICATS ET NOUVELLES MÉTHODES DE LUTTE?

Par rapport au rôle des syndicats, leur rôle corporatiste, ne faudrait-il pas interroger le comment du syndicat ? Comment doit-il fonctionner avec les nouveaux moyens et notamment la désobéissance civile, la résistance ? Les syndicats ne rentrent pas traditionnellement dans ce genre de méthodes, il est donc temps d'analyser cela. Je pense que les syndicats doivent faire une petite révolution interne pour aborder les problèmes de manière beaucoup plus efficace.

PHILIPPE BERGER

ONF (Office National des Forêts), militant au SNUFPEN (Syndicat National Unifié des Personnels de Forêts et de l'Espace Naturel).

Qu'il y ait besoin d'une révolution chez les syndicats sans doute. Concernant la question du rôle des syndicats face à la désobéissance, tout à l'heure j'ai parlé des actions qui marchent, qui ont marché. Pour-

quoi ont-elles marché ?

On a eu déjà une certaine expérience, il y a eu dans le passé des actes de désobéissance ou de résistance qui ont été menés de façon individuelle. A l'époque c'est passé sans doute complètement inaperçu, pas complètement inaperçu puisqu'il y a eu des répressions et qu'on a été amenés au titre de l'organisation syndicale à défendre des personnels en Conseil de discipline ou en justice. Il y a cette prise de conscience qu'au final une action qui se termine au Conseil de discipline, qui se termine à la justice, peut être productive au sens où la justice donne raison à l'organisation syndicale ou à la personne qui y va. Mais bien souvent pour nous, c'est une fin qui n'est pas satisfaisante : le règlement du conflit se fait devant le juge, finalement c'est le juge qui décide et ce n'est plus un rapport de force entre une direction et les organisations syndicales.

A force d'avoir ces défenses internes et individuelles, cela nous a sans doute amené à essayer de rendre collectif. La grosse difficulté qu'on a, en tant qu'organisation syndicale, pour rendre ce type d'action le plus collectif possible, c'est la mobilisation. C'est pour ça que finalement on est arrivé à des actions dont on arrive un peu à mesurer l'impact : une fois qu'on a des actions qui marchent, ça permet de démultiplier et de conforter le collectif. Souvent cette notion de désobéissance ou de résistance est individuelle au départ et tout le travail de l'organisation syndicale est de lui donner une dimension collective. C'est facilité quand on est dans une organisation comme l'ONF où on est plutôt bien représenté et où finalement on arrive à avoir une écoute. Le plus gros travail de l'organisation syndicale, c'est l'obligation de rendre ces actes le plus collectif possible pour éviter les répressions et qu'ils continuent à être efficaces. Une fois qu'il y a une forte répression, on en a connue, ça peut amener les personnes comme les organisations syndicales, dans une dépression qui peut être très importante.

DOMINIQUE LIOT

EDF (Électricité de France), militant à la CGT (Confédération Générale du Travail).

Je crois que le syndicalisme est aujourd'hui dans une situation complexe. Quand on regarde le conflit des retraites, on a deux choses complètement contradictoires : les conditions d'une mobilisation massive à savoir l'unité des organisations syndicales et une dynamique de mobilisation qui dépas-

sait largement ces mêmes organisations syndicales. Pour avoir cette unité, il ne fallait pas trop en mettre. Après comment faire en tant que militants syndicaux un petit peu combatifs ou en tant que militants non syndiqués qui veulent que le combat aille plus loin ? Ces actions ont été beaucoup plus dynamiques que celles qu'auraient lancées seules les organisations syndicales mais cela n'a pas permis de pousser suffisamment le fonctionnement des organisations syndicales au plus au niveau.

Je fais partie de la fédération CGT de l'énergie et force est de constater que beaucoup de choses se négocient au plus haut niveau dans des conditions qui sont très éloignées du contrôle de la base, et pas que de la base syndicale. On dit toujours « démocratie syndicale », « démocratie ouvrière », ce qui est très vrai. Les syndiqués du syndicat définissent la position, ensuite la proposent à l'ensemble des salariés et on accepte ou non, mais on fait la démarche de voir quelle est la position des salariés. Dans ma fédération, je ne serais pas surpris d'apprendre un jour de manière officielle, parce qu'on le sait déjà de manière officieuse, que beaucoup de choses se négocient plus haut. Je ne sais pas si vous avez entendu, il n'y a pas très longtemps la CCAS (Caisse centrale d'activité sociale des industries électrique et gazière), le Comité d'entreprise d'EDF-GDF a acheté Trigano. On croit rêver que la CGT achète Trigano ! Et nous rien, pas un mot !

Je crois qu'on est aujourd'hui dans une situation où l'ensemble des organisations syndicales se rend bien compte qu'il y a une population dans le monde du travail qui est de plus en plus demandeuse de mobilisations comme celle des retraites. En même temps, le mode de fonctionnement ressemble un peu, c'est malheureux, à celui des organisations politiques : il faut sauvegarder les près carré ! A mon avis, cela fait beaucoup de mal aux organisations syndicales. L'unité des syndicats est nécessaire pour aller plus loin.

Question salle : DÉFENSE DES SYNDICATS ET SYNDICATS DE DÉFENSE

Il y a des tas de choses que je viens d'entendre qui me sidèrent. Je suis syndicaliste à SUD Éducation et, par exemple, la question de la bureaucratie qui vient d'être évoquée à propos de la FSU n'est pas un problème que nous connaissons. C'est un petit syndicat mais les prises de décisions ne sont pas confisquées par un bureau, il n'y

a pas de fonctionnement pyramidal. La nécessité des actes collectifs est un point fondamental. Qu'est-ce qui fait que l'individu se met dans l'action, résiste ? Qu'est-ce qui fait qu'il va être cassé par la répression ou pas ? Je pense qu'une façon d'éviter cela, c'est le travail syndical : la nécessité de l'anticipation, de la préparation, de ne pas avoir un mot d'ordre de désobéissance qui ne soit pas réfléchi, qui ne soit pas décidé par les militants eux-mêmes, que les risques soient clairement envisagés et ensuite d'organiser un refus collectif avec une défense collective.

Question salle : SOUFFRANCE AU TRAVAIL ET MOBILISATION

La souffrance au travail est restée sous-jacente pendant la journée. S'il n'y a pas au sein des organisations syndicales un travail autour de ça, on a du mal à redonner du sens, à rendre collective la lutte. Sortir de la souffrance au travail, c'est aussi faire un travail collectif sur ce qu'on ne veut plus faire, ce qu'il est inadmissible de faire et ce serait une manière de reconstruire la lutte collectivement partout, partout où ça souffre.

D. ROLS

Le collectif est essentiel parce qu'on ne va pas regarder l'appartenance à un syndicat. Les collectifs doivent se créer, être dynamiques. C'est à charge des personnes de chaque collectif d'aller dans leurs organisations pour convaincre. Le problème c'est qu'aujourd'hui il y a un fossé comme s'il y avait la voie collective et la voie syndicale.

A. REFALO

Au niveau de l'Éducation nationale, le SNUipp (Syndicat National Unitaire des instituteurs professeurs des écoles et Pegc), membre de la FSU, est le syndicat majoritaire. Je fais une distinction entre les sections départementales dont certaines sont particulièrement bien engagées dans les actions de résistance et de désobéissance et le SNUipp au niveau national qui reste quand même très frileux sur la question de la désobéissance au point que nous avons jamais réussi au niveau du Réseau des enseignants du primaire en résistance à avoir un véritable dialogue avec le SNUipp au niveau national sur cette question.

Sur le plan local, c'est vrai qu'il y a des situations très différentes et je dois souli-

gnier qu'il y a effectivement des sections départementales du SNUipp qui sont engagées pleinement dans la désobéissance, ce qui veut dire que c'est possible. C'est possible que des syndicalistes mais aussi des organisations syndicales cautionnent et amplifient la démarche de désobéissance.

Concernant la répression, J'ai l'impression qu'au niveau du discours syndical, c'est un peu toujours le même refrain. La répression serait en quelque sorte un échec de l'action, la répression viendrait en quelque sorte à bout de l'action et on pousse des cris lorsque la répression survient. Non, anticipons la répression puisque inévitablement dans la démarche, dans le processus de la désobéissance, elle viendra très probablement. Mieux on l'aura anticipé mieux on saura l'encaisser, et l'encaisser, c'est se préparer effectivement individuellement mais

aussi collectivement.

La répression ce n'est pas un échec, c'est un moyen, c'est un moment dans la lutte qui survient et qui peut être une occasion de populariser la lutte, de susciter de la solidarité. C'est une occasion pour rebondir, pour que cette répression ne marque pas l'échec de la lutte. J'ai dit souvent lors de différentes interventions que lorsque l'administration sanctionne les enseignants désobéisseurs c'est une forme de reconnaissance que cette action est efficace, que cette action touche au cœur du système que l'on combat et que cette action est dangereuse pour l'administration. **C'est la reconnaissance que cette action constitue une menace par rapport à l'application des réformes, par rapport à la pérennité du système.**

EN GUISE DE CONCLUSION - Serge PERRIN

On avait déjà parlé de désobéissance civile en 2006, nous voilà un peu plus tard. Je pense que malheureusement nous n'allons pas pouvoir conclure et vous donner toutes les réponses.

Je voudrais résumer le débat en quelques points qui m'ont paru pertinents et que je nous invite à continuer de travailler : le débat légalité/légitimité qui est à la base de la démarche de non-violence et de désobéissance civile ; le débat sur la forme d'action et la structure d'organisation qui vient télescoper les syndicats. Dans la désobéissance civile, il y a une recherche pour trouver d'autres méthodes, d'autres approches, des approches qui posent la question du rapport de l'homme/femme individu dans une entité que je qualifierai de coopérative. Aujourd'hui, on parle d'une société de plus en plus individualisée mais les réponses se posent aussi par rapport aux organisations professionnelles, aux partis... Quelle est la place de l'individu ? Comment va-t-il pouvoir jouer un rôle dans la démarche collective ?

J'ai beaucoup apprécié les échanges d'expériences qui ont été apportées, je pense que ce n'est pas souvent qu'on peut rencontrer comme ça des gens qui ont des approches, des pratiques très différentes. Pour nous, organisation, cela met le doigt sur l'émergence d'une nouvelle culture de la citoyenneté concernant le rapport à la démocratie notamment. En tant que mouvement non-violent, nous avons tendance à parler d'une culture de la non-violence qui doit se développer, c'est-à-dire une nouvelle façon d'appréhender les conflits. Je vous rappelle qu'en tant que non-violents, nous pensons que le conflit est inhérent à la vie. En travaillant à la résolution non-violente des conflits, nous participons à un meilleur « vivre ensemble », nous tentons d'éviter la violence, qui se traduit entre autres par l'exclusion, l'élimination de l'autre qui dérange, l'autre en tant qu'individu, système, classe, pays, ethnie différente.

Je voudrais dire en tant qu'organisateur, le plaisir de vous avoir réunis, il y a aujourd'hui plus de 110 participants. L'objectif du groupe du MAN, association de la société civile, est de permettre d'avoir un lieu d'échange et de débat. Arriver à se réunir avec nos différences, c'est aussi une petite réussite.



Le Mouvement pour une Alternative Non-violente

Mouvement non-violent de réflexion et d'action né en 1974, le MAN est une association loi 1901 fédérant une vingtaine de groupes locaux. Le MAN enracine ses recherches et ses analyses des phénomènes sociaux et politiques dans la philosophie de la non-violence. Il inscrit son action dans l'histoire des luttes sociales, avec les moyens spécifiques à l'action non-violente.

Localement les groupes MAN sont en lien avec les mouvements sociaux et de solidarité (altermondialisation, antinucléaire, mouvements de paix, soutien à la résistance non-violente palestinienne, collectif de sans papiers...) et apportent, par la formation et la pratique, la spécificité de la stratégie de l'action non-violente.

Le MAN a de plus en plus travaillé sur l'éducation à la non-violence, sur la prévention des violences dans la vie quotidienne (école, travail, quartier), et a soutenu les luttes sociales pour plus de tolérance et de justice. Des Instituts de recherche et de formation (IFMAN) ont été créés pour développer l'action du MAN dans le secteur de la formation professionnelle.

Le MAN est également en relation avec des mouvements non-violents d'Europe, d'Amérique du Sud, du Proche Orient ou d'Afrique.

Il est membre de Nonviolent Peaceforce et de EN.CPS (European Network for Civil Peace Services) et il est engagé dans la promotion de l'intervention civile de paix, c'est-à-dire la formation et l'envoi de volontaires non-armés dans des zones de conflit pour des missions d'accompagnement physique de défenseurs des droits humains, de médiation, etc. Le MAN coordonne le Comité français pour l'Intervention Civile de Paix.

Le MAN est membre de Non-Violence XXI qui regroupe 13 organisations non-violentes françaises dans le but de promouvoir la non-violence et de financer des projets concrets qui vont dans ce sens, en partenariat avec la Fondation de France, la Fondation pour le Progrès de l'Homme et la Fondation Un Monde Par Tous, dans les domaines suivants : Culture de non-violence, Intervention Civile de Paix, Action non-violente.

Groupes locaux

ALBI - AVEYRON - CENTRE ALSACE - CÔTE D'OR - DRÔME - HAUTE NORMANDIE - ILE DE FRANCE - LYON - PACA - MONTPELLIER - MULHOUSE - NANCY - NANTES - NORD PAS DE CALAIS - ORLEANS - SAINT ETIENNE - SAÔNE ET LOIRE - VENDEE - VITRE - VOSGES.



Mouvement pour une Alternative Non-violente

114 rue de Vaugirard

75006 PARIS

Tél. : 01 45 44 48 25

Email : man@nonviolence.fr

Site internet : www.nonviolence.fr